

Approbation du compte-rendu du Conseil  
d'administration du 4 novembre 2019.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-114

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil  
d'Administration du 4 novembre 2019.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 22  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0

Admission de créances irrécouvrables.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-115

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers admettent en irrécouvrable des créances pour un montant total de 110 056,25 € :**

- **Créances diverses émises de 2010 à 2018 pour un montant total de 83 252,28 € (liste ci-jointe) ;**
- **Ordres de reversement de la paye à façon pour un montant total de 26 803,97 €.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

Méthode de calcul des coûts de formation continue et d'apprentissage 2017.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-116

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 et D714-62 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu les statuts de la Mission Formation Continue et Apprentissage de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier ;*

#### Après en avoir délibéré, les conseillers

**Article 1 :** prennent acte des évolutions dans le calcul des coûts de formation suivant la méthode nationale pilotée par la Mission Expertise Conseil du ministère ;

**Article 2 :** constatent les coûts de formation de 2017 synthétisés ci-après par niveau L et M :

	PAR AN		PAR H.GROUPE		PAR H.STAGIAIRE	
	L	M	L	M	L	M
TOTAL	6600	7318	247,9	267,5	9,27	9,92
dont coût salarial enseignant	4255	4993	183,3	172,5	6,85	6,40
dont coût salarial EA/EC			188,5	180,0	7,05	6,67
dont coût salarial Vacataires			55,2	55,2	2,06	2,05
dont coût salarial Soutien et Support	1138	1128	33,4	46,1	1,25	1,71
dont coût fonctionnement	441	459	9,1	17,9	0,34	0,66
dont coût immobilier	654	656	20,3	26,5	0,76	0,98
dont coût amortissements	112	83	1,8	4,5	0,07	0,17

.../...

**Article 3** : mandatent le directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage pour :

- Soumettre la politique tarifaire de la FC applicable à la rentrée 2020 ainsi que la politique tarifaire de l'apprentissage sur la base de ces constats – CA du 09/12/2019.
- Rendre compte de l'activité du CFA en 2020 sur cette base.
- Rendre compte de l'activité de formation continue sur cette base pour l'année 2019-2020.
- Conduire l'actualisation des coûts de formation sur l'exercice clos de 2018 pour une présentation au Conseil d'Administration de décembre 2020.

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

Adoption de la politique tarifaire des actions de formation continue.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-117

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 et D714-62 ;*

*Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;*

*Vu les statuts de la Mission Formation Continue et Apprentissage de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier ;*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique de la Formation Continue du 21 novembre 2019 ;*

*Vu l'avis favorable de la CFVU du 3 décembre 2019 ;*

#### Après en avoir délibéré, les conseillers

**Article 1 :** approuvent la note tarifaire des actions de formation continue (document joint).

**Article 2 :** mandatent le directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage pour la mise en œuvre de cette tarification.

**Article 3 :** fixent l'entrée en vigueur de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les conventions sur les diplômes nationaux et du 15 août 2020 pour les autres diplômes.

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



*Régine ANDRÉ-OBRECHT*  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

**Adoption des tarifs 2020 de prestations des laboratoires de l'UPS.**

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-118

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les tarifs 2020 des prestations des laboratoires SPCMIB, CIRIMAT, IFERISS, IMT, LRSV, CRITT, PHARMADEV et UMS Castaing (tarifs joints).**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Président,



  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

**SPCMIB**

## Tarifs 2020 Plateforme de chromatographie SPCMIB, ICT et PICT

**Isabelle FABING**

*Responsable Plateforme de Chromatographie*

SPCMIB – ICT – PICT – AFSEP

2R1 – 3<sup>ème</sup> étage

118, route de Narbonne

31062 Toulouse Cedex 09

Tél : 06 68 00 55 20 / 05 61 55 81 98

Mail : [fabing@chimie.ups-tlse.fr](mailto:fabing@chimie.ups-tlse.fr)

<http://spcmib.univ-tlse3.fr/chromatographie/>

(U)HPLC/SFC/IC	Tarifs 2020 HT (Membres*)		Tarifs 2020 HT (Académiques**)		Tarifs 2020 HT(Extérieurs***)A ajouter tarif personnel en supplément	
	Avec PDA	Avec SQD ou ELSD ou Fluo	Avec PDA	Avec SQD ou ELSD ou Fluo	Avec PDA	Avec SQD ou ELSD ou Fluo
Analyse par gradient générique OU Suivi de réaction, contrôle de produit, sur conditions déjà optimisées	6 €	9 €	12 €	18 €	42 €	63 €
Optimisation de condition (colonne, éluant) sur phase inverse	20 € / produit	25 €	40 €	50 €	120 €	150 €
Courbe d'étalonnage 3 points	20 €	30 €	25 €	35 €	85 €	130 €
Mise à disposition	35 € / jour	50 € / jour	70 € / jour	100 € / jour	200 €/jour	300 €/jour
<b>Séparation difficile</b>	<b>Sur devis</b>		<b>Sur devis</b>		<b>Sur devis après évaluation</b>	
<b>HPLC Prep</b>	Tarifs 2020 HT (Membres*)		Tarifs 2020 HT (Académiques**)		Tarifs 2020 HT (Extérieurs***) A ajouter tarif personnel en supplément	
Optimisation de condition de purification	20 € /produit		40 € /produit		120 € /produit	
Purification de produit avec contrôle des fractions purifiées	80 € / j (+ solvants)		160 € / jour (+ solvants)		500 € / jour (+ solvants)	
Purification sur cartouche Flash	40 € / j (+ solvants + cartouche flash)		80 € / j (+ solvants + cartouche flash)		240 € / j (+ solvants + cartouche flash)	
<b>Purification difficile</b>	<b>Sur devis</b>		<b>Sur devis</b>		<b>Sur devis après évaluation</b>	



SFC PIC SOLUTION	Tarifs 2020 HT (Membres*)	Tarifs 2020 HT (Académiques**)	Tarifs 2020 HT (Extérieurs***) A ajouter tarif personnel en supplément
Séparation d'énantiomères (colonne 10mmx25cm)	100 € / jour (+ solvants)	200 € / j (+ solvants)	600 € / jour (+ solvants)
<b>Purification difficile</b>	<b>Sur devis</b>	<b>Sur devis</b>	<b>Sur devis après évaluation</b>
SFC Prep80q	Tarifs 2020 HT (Membres*)	Tarifs 2020 HT (Académiques**)	Tarifs 2020 HT (Extérieurs***) A ajouter tarif personnel en supplément
Séparation d'énantiomères (colonne 20mmx25cm)	150 € / jour (+ solvants)	300 € / j (+ solvants)	1200 € / jour (+ solvants)
<b>Purification difficile</b>	<b>Sur devis</b>	<b>Sur devis</b>	<b>Sur devis après évaluation</b>
MALDI TOF	Tarifs 2020 H.T (Membres*)	Tarifs 2020 H.T. (Académiques**)	Tarifs 2020 HT (Extérieurs***) A ajouter tarif personnel en supplément
Analyses sans préparation d'échantillons, mise à disposition du matériel	20 €/SPOT	40 €/SPOT	100 €/SPOT
Analyses avec préparation d'échantillons (/matrice)	30 €/SPOT	60 €/SPOT	150 €/SPOT

\* : Chaque équipement est financé par une entité soit ICT, soit SPCMIB, soit PICT. Est membre, l'utilisateur qui fait partie de l'entité de financement de l'équipement utilisé.

\*\* : Académiques : membre d'un organisme public de recherche français ou étranger

\*\*\* : Extérieurs : membre d'une société privée française ou étrangère

Pr Myriam MALET-MARTINO  
Groupe de RMN Biomédicale  
Laboratoire SPCMIB (UMR CNRS 5068)  
Université Paul Sabatier  
118, route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex, France  
Tél : (33) 05 61 55 68 90  
Portable : (33) 06 81 36 32 19  
E-mail : [martino@chimie.ups-tlse.fr](mailto:martino@chimie.ups-tlse.fr)

Toulouse, 23/9/2019

## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DECEMBRE 2019

### Tarifications des prestations sur les compléments alimentaires ou les médicaments (Equipe RMN BIO)

#### EXPOSE DES MOTIFS

Nous analysons, principalement par Résonance Magnétique Nucléaire (RMN), deux types de milieux complexes, les compléments alimentaires et les médicaments. Les expériences réalisées servent à contrôler la qualité d'un complément alimentaire, en particulier les déterminations qualitative et quantitative des substances actives et la recherche d'adultérant(s). Dans les médicaments, les principes actifs sont quantifiés et l'analyse qualitative des excipients est réalisée.

#### DESCRIPTIF DE LA MESURE

Je vous demande l'approbation des tarifications Cf. listes jointes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pr Myriam MALET-MARTINO  
Groupe de RMN Biomédicale  
Laboratoire SPCMIB (UMR CNRS 5068)  
Université Paul Sabatier  
118, route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex, France  
Tél : (33) 05 61 55 68 90  
Portable : (33) 06 81 36 32 19  
E-mail : martino@chimie.ups-tlse.fr

Janvier 2020

## Tarifs des prestations analytiques sur les compléments alimentaires ou les médicaments pour un devis demandé

La prestation comporte l'analyse proprement dite et la rédaction d'un rapport. Les prix indiqués sont HT.

	Demandeur industriel	Demandeur académique
<b>Analyse qualitative par RMN <sup>1</sup>H</b>	- 1000 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons entre 1 et 4 - 800 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥5 - 500 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥10 - 300 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥20	- 500 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons entre 1 et 4 - 400 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥5 - 300 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥10 - 200 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥20
<b>Quantification par RMN <sup>1</sup>H</b> (un minimum de 2 analyses du même échantillon (duplicate) est réalisé)	- 1000 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons entre 1 et 4 - 800 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥5 - 600 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥10 - 400 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥20	- 500 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons entre 1 et 4 - 400 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥5 - 350 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥10 - 250 euros/échantillon pour un nombre d'échantillons ≥20
<b>Détermination de la structure d'un composé inconnu</b>	5000 euros	3000 euros

### 1) Eléments utilisés pour calculer les prix de vente

- Consommables (tubes RMN, solvants RMN, produits chimiques (référence de déplacement chimique et de quantification)).
- Temps machine.
- Coût environné chargé du personnel pour la discussion initiale avec le demandeur du projet, la préparation des échantillons avant l'enregistrement des spectres, leur analyse et la rédaction du rapport afférent.
- Expertise.

### 2) Nos tarifications ne sont pas inférieures au prix de revient.

- Nous présentons ci-dessous les éléments qui nous ont permis de calculer le tarif appliqué.

Temps machine pour une analyse RMN  $^1\text{H}$  standard : 100 euros/spectre RMN enregistré pour une durée d'enregistrement ne dépassant pas 2h.

Temps machine pour une analyse RMN  $^{13}\text{C}$  standard : 300 euros/spectre RMN enregistré pour une durée d'enregistrement ne dépassant pas 4h.

Expériences multidimensionnelles : 500 euros pour une nuit d'enregistrement ; 1000 euros pour une durée d'enregistrement de 24h.

Consommables : 30 euros.

Interprétation des données RMN et écriture du rapport : 250 euros/h.

- Exemple du prix de revient pour une demande de spectre RMN  $^1\text{H}$  avec interprétation des données et rédaction d'un rapport : 100 (spectre) + 30 (consommables) + 350 (interprétation des données et rédaction du rapport), soit 480 euros. Le tarif appliqué est de 500 euros pour un demandeur académique et de 1000 euros pour un demandeur industriel.

### 3) Tarifs appliqués pour les autres tutelles et prix du marché.

- Les autres tutelles sont considérées comme « académiques ».
- Le type d'analyses que nous réalisons s'adresse à des milieux complexes (médicaments) voire très complexes (compléments alimentaires). Nous ne connaissons pas en France de plateformes analytiques privées spécifiquement dédiées à ce type d'études. La plateforme Structuralis<sup>1</sup> propose des prestations RMN pour des échantillons dont la pureté est supérieure ou égale à 95%<sup>2</sup>, autrement dit quasiment

des produits purs, ce qui est tout à fait différent de ce que nous réalisons. De toute façon, leurs tarifs n'apparaissent pas sur leur site internet. Par contre, nos tarifs « industriels » sont assez proches de ceux appliqués par la plateforme analytique américaine PNA<sup>3</sup> qui, elle, est spécialisée dans l'analyse RMN de milieux complexes.

<sup>1</sup> <http://structuralis.com/fr/accueil/>

<sup>2</sup> <http://structuralis.com/wp-content/uploads/2015/12/Catalogue-g%C3%A9n%C3%A9ral-2016.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.process-nmr.com/WordPress/>

## TARIFS 2020 Extérieurs

### *Expertises analytiques en GC*

---

<b>Désignation</b>	<b>Tarif HT</b>
Optimisation conditions opératoires GC	120
Analyse par GC/MS – identification des pics principaux (>1%), par recherche dans la bibliothèque NIST – forfait ½ journée	500
Analyse GC/MS, forfait ½ journée	375
Optimisation des conditions opératoire extraction SPME	150
Analyse GC/FID forfait ½ journée	375
Personnel et rapport, par jour	300

### *Expertises analytiques en HPLC*

---

<b>Désignation</b>	<b>Tarif HT</b>
Optimisation conditions opératoires HPLC/UV	120
Optimisation des conditions opératoires HPLC/MS/MS	150
Analyse HPLC/UV, ½ journée	200
Analyse HPLC/MS/MS, ½ journée	250
Analyse HPLC/HR-MS ou HR-MS/MS, ½ journée	300
Personnel et rapport, par jour	300

## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 09 DECEMBRE 2019

### Tarifications des prestations PICT Synthèse (Equipe MONALISA)

#### EXPOSE DES MOTIFS

- L'objectif est d'ouvrir **un service de synthèse chimique à la demande** entièrement intégré aux programmes d'identification de ligands mis en œuvre **au sein de la Plateforme Intégrée de Criblage de Toulouse**, dont le laboratoire SPCMIB est membre fondateur depuis 2008. Cette structure sans mur, membre des GIS GENOTOUL et IBISA ainsi que de l'infrastructure de Recherche ChemBioFrance est certifiée Qualité depuis 2012 (norme ISO 9001 NFX 50-900). Le projet vise, dès la mise à jour d'une molécule active, à proposer un ensemble cohérent d'approches et d'outils chimiques favorisant son développement. Cette offre de synthèse organique vise donc aussi à **développer une synergie avec le service d'analyse et de purification chromatographique déjà présent sur le plateau de Chimie hébergé par le laboratoire SPCMIB.**

- En fonction du type de demande, les prestations pourront être de différents ordres :

- **Préparation d'un ligand synthétique peu accessible** : une molécule commerciale est inabordable ou une molécule publiée est indisponible. La prestation consiste à synthétiser le composé pour en délivrer une quantité convenue et/ou à en développer une voie de synthèse multi-étapes transférable.

- **Exploration de l'espace chimique autour d'un châssis moléculaire actif** : de nouveaux chémotypes appellent des études complémentaires. La prestation porte sur la synthèse d'un nombre défini de dérivés proches par post-fonctionnalisation ou synthèse en série.

- **Exploitation de fragments identifiés par criblage** : un ou plusieurs fragments actifs sont sélectionnés pour construire une molécule de taille et d'affinité supérieure. La prestation concerne la génération d'un nombre défini de composés inspirés des fragments proposés.

- Suivant le type de projet, les livrables représentent soit uniquement les lots de composés synthétisés, soit uniquement des données sur la voie de synthèse développée, soit les deux :

- Les lots de composés préparés seront accompagnés de rapports décrivant les résultats d'analyse ayant permis l'identification et la détermination de la pureté de la molécule par les techniques spectroscopiques usuelles en synthèse organique. L'état de pureté et la quantité seront conformes à ce qui a été préalablement défini dans le devis.

- La description des voies de synthèse développées sera également fournie sous forme d'un rapport détaillant pour chaque étape les procédés réactionnels répétables et les caractérisations des composés intermédiaires.

- En fonction de la nature de la demande, trois cadres de travail soumis à tarification :

1- **Prestation de service** : la demande ne présente pas d'enjeux scientifiques spécifiques et relève d'un travail de routine

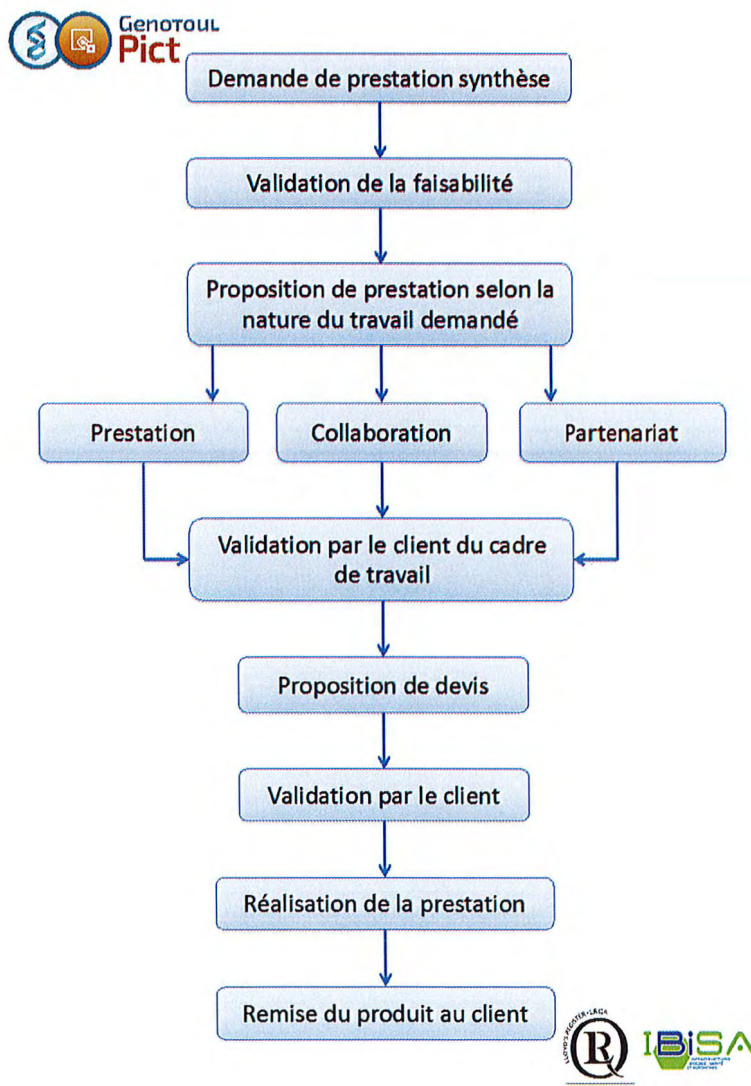
2- **Prestation de recherche** : la demande porte sur un travail de recherche mais le client souhaite conserver la totalité de la propriété intellectuelle sur les travaux réalisés

3- **Collaboration** : la demande nécessite un apport intellectuel significatif pour élaborer des réponses originales justifiant que le laboratoire soit associé aux résultats

Au-delà, un dernier cas de figure est prévu non soumis à tarification :

4- **Partenariat** : la demande porte sur un travail de recherche intégré aux sujets du laboratoire avec partage des risques et des retombées en cas de succès

Le traitement des demandes suivra l'arbre de décision suivant :





**- Grille de tarification :**

<b>Poste</b>	<b>Détails</b>	<b>Montant</b>
Forfait expérimental mensuel	Consommables et petit matériel : 500 €/mois Analyses physico-chimiques : 300 €/mois Chromatographie : 400 €/mois Amortissement matériel spécifique : 300 €/mois	1500 €/mois
Produits et réactifs chimiques dédiés	Au cas par cas sur la base des travaux demandés	X
Frais de personnels CDD	Brut chargé mensuel x nb de mois	Y
Frais personnels permanents	Brut chargé mensuel x nb de mois x pourcentage d'implication	Z
Frais d'environnement	80% du montant des frais de personnels permanents	0,8xZ
Total marginal (laboratoire public) :		Forfait expérimental mensuel x nb de mois + X + Y
Total complet (laboratoire privé)		Forfait expérimental mensuel x nb de mois + X + Y + 0,8xZ

**DESCRIPTIF DE LA MESURE**

Je vous demande l'approbation des tarifications (voir ci-dessus).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CIRIMAT**

CIRIMAT site UPS/Chimie - Prestations UPS - Tarifs 2020			
	Tarif en € HT par heure de caractérisation		
	Univ. Toulouse	Autres acad.	Autres (EPIC, industriels, ...)
<b>Techniques RX</b>			
DRX D5000 Bruker (couches minces)	40	50	120
DRX D4 Bruker (poudres et massifs)	40	50	120
Fluo X S2 ranger Bruker	30	40	100
<b>Analyses Thermiques</b>			
Setsys Evo TMA	3,63	4,18	16
DSC1	2,41	2,77	15
TGA-DSC1	2,59	2,98	15
Setsys Evo Setaram	16,58	19,07	43
TAG16 Setaram	8,85	10,18	20
TG92 Setaram	4,66	5,36	18
<b>Adsorption de gaz</b>			
SmartVacPrep (dégazage)	1,40	1,51	4
Flowsorb 2300 Micromeritics	1,87	2,15	29
ASAP 2010 Micromeritics	2,50	2,88	28
ASAP 2020 Micromeritics	4,31	4,96	22
Tristar 3020 Micromeritics	5,17	5,94	28
Accupyc 1340 Micromeritics	1	1	27
<b>Essais mécaniques et tribologiques</b>			
Microdureté	9,50	10,92	83
Tribomètre	26,53	30,51	92
Nanoindenteur / nanoscratch	27,86	32,04	94
Traction, flexion, compression	6,51	7,48	77

Rapport d'analyse DRX : académique (20 €/éch) et autre (50 €/éch)  
 Rapport d'analyse FluoX : académique (10 €/éch) et autre (40 €/éch)

Tarif en € HT par échantillon			
SPS (PNF <sup>2</sup> )	Cercle 1	Autres acad.	Autres (EPIC, industriels, ...)
Diamètre ? 20 mm	41	57	182
20 < diamètre ? 50 mm	67	87	342
50 < diamètre ? 100 mm	97	122	601

Cercle 1 : CIRIMAT, CEMES, LGP, ICMCB

Tarif en € HT par journée			
	CIRIMAT	Univ. Toulouse	Autres (EPIC, industriels, ...)
Fabrication additive	46	124	469
		Acad. Carnot	
		95	
		Autres acad.	
		187	

**IFERISS**

Taux horaire appliqué dans le cadre d'une prestation de service - Plateforme AAPRISS de l'IFERISS

en date du 26/09/2019

Embauche d'une personne \* pour une expertise :

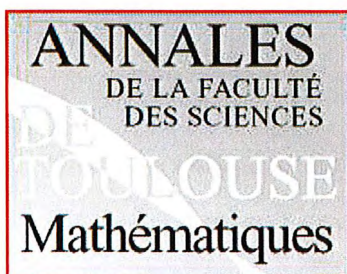
En CDD	Salaire mensuel chargé et taxé	Taux horaire salaire	Taux environné de 40% sur le taux horaire salaire	Mission***, fonctionnement de 30% sur le taux horaire salaire	Taux horaire global	Frais de gestion UPS de 15%	Taux horaire prestation de service
IE	3 088,00 €	20,36 €	8,14 €	6,11 €	34,61 €	5,19 €	39,80 €
IR	3 594,00 €	23,70 €	9,48 €	7,11 €	40,28 €	6,04 €	46,33 €
Docteur	5 118,00 €	33,74 €	13,50 €	10,12 €	57,37 €	8,60 €	65,97 €
En vacation**	Salaire mensuel chargé et taxé	Taux horaire salaire	Taux environné de 40% sur le taux horaire salaire	Mission***, fonctionnement de 30% sur le taux horaire salaire	Taux horaire global	Frais de gestion UPS de 15%	Taux horaire prestation de service
IE		24,40 €	9,76 €	7,32 €	41,48 €	6,22 €	47,70 €
IR		28,00 €	11,20 €	8,40 €	47,60 €	7,14 €	54,74 €

\* sur la grille du CA du 12/07/2019

\*\* embauche pour une expertise courte

\*\*\* mission sur l'agglomération toulousaine. Frais de déplacement en sus hors Grand Toulouse

**IMT**



**Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse**  
**Institut de Mathématiques de Toulouse**  
*Université Paul Sabatier*  
118, route de Narbonne 31062 TOULOUSE cedex 04  
**afst@math.univ-toulouse.fr**  
Tel : 05 61 55 67 86

## **Tarification des abonnements 2020**

### **Exposé**

Les Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse ont été fondées en 1887 par H. Andoyer, B. Baillaud, G. Berson, T. Chauvin, E. Cosserat, A. Destrem, C. Fabre, A. Legoux, P. Sabatier et T.-J. Stieltjes.

Elles publient des articles de haut niveau ainsi que des surveys, écrits en français ou en anglais, dans tous les domaines de la recherche mathématique.

La tarification des Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse n'a pas changé depuis plusieurs années.

Le tarif a été validé par le comité éditorial de la revue et est calculé en tenant compte du coût de fabrication de la revue, des abonnements vendus et des subventions perçues. Nous publions un volume par an constitué de 5 fascicules.

Cette tarification a fait l'objet d'une décision du Conseil Administration en 2018.

Nous ne souhaitons aucune hausse de prix pour 2020 et voulons avoir une politique de stabilité des tarifs à long terme.

### **Grille de tarification**

Abonnement papier en France : 180 €

Abonnement papier depuis l'étranger : 215 €

vente de numéro isolé : 40 €

Abonnement électronique : accès libre

	Abonnement papier	Abonnement électronique	Numéro isolé
FRANCE	180 €	gratuit	40 €
ETRANGER	215 €	gratuit	40 €

## Composition du comité de rédaction

Rédacteur en chef : Vincent Guedj

Nalini Anantharaman, [anantharaman@math.unistra.fr](mailto:anantharaman@math.unistra.fr)  
Marie-Claude Arnaud, [Marie-Claude.Arnaud@univ-avignon.fr](mailto:Marie-Claude.Arnaud@univ-avignon.fr)  
Fabrice Baudoin, [baudoin.fabrice@gmail.com](mailto:baudoin.fabrice@gmail.com)  
Sylvie Benzoni, [benzoni@math.univ-lyon1.fr](mailto:benzoni@math.univ-lyon1.fr)  
Mireille Capitaine, [mireille.capitaine@math.univ-toulouse.fr](mailto:mireille.capitaine@math.univ-toulouse.fr)  
Gilles Carron, [gilles.carron@univ-nantes.fr](mailto:gilles.carron@univ-nantes.fr)  
Raphael Cerf, [rcerf@math.u-psud.fr](mailto:rcerf@math.u-psud.fr)  
Laurent Clozel, [Laurent.Clozel@math.u-psud.fr](mailto:Laurent.Clozel@math.u-psud.fr)  
Laure Coutin, [laure.coutin@math.univ-toulouse.fr](mailto:laure.coutin@math.univ-toulouse.fr)  
Lucia DiVizio, [Lucia.Di.Vizio@math.cnrs.fr](mailto:Lucia.Di.Vizio@math.cnrs.fr)  
Fabrice Gamboa, [fabrice.gamboa@math.univ-toulouse.fr](mailto:fabrice.gamboa@math.univ-toulouse.fr)  
Vincent Guedj, [vincent.guedj@math.univ-toulouse.fr](mailto:vincent.guedj@math.univ-toulouse.fr)  
Vincent Guirardel, [vincent.guirardel@univ-rennes1.fr](mailto:vincent.guirardel@univ-rennes1.fr)  
Radu Ignat, [Radu.Ignat@math.univ-toulouse.fr](mailto:Radu.Ignat@math.univ-toulouse.fr)  
David Lannes, [David.Lannes@math.u-bordeaux1.fr](mailto:David.Lannes@math.u-bordeaux1.fr)  
Philippe Laurençot, [philippe.laurencot@math.univ-toulouse.fr](mailto:philippe.laurencot@math.univ-toulouse.fr)  
Laurent Miclo, [laurent.miclo@math.univ-toulouse.fr](mailto:laurent.miclo@math.univ-toulouse.fr)  
Stepan Orevkov, [stepan.orevkov@math.univ-toulouse.fr](mailto:stepan.orevkov@math.univ-toulouse.fr)  
Jean-Pierre Otal, [otal@math.univ-toulouse.fr](mailto:otal@math.univ-toulouse.fr)  
Damian Rössler, [damian.rossler@maths.ox.ac.uk](mailto:damian.rossler@maths.ox.ac.uk)  
Bertrand Toen, [Bertrand.Toen@math.univ-toulouse.fr](mailto:Bertrand.Toen@math.univ-toulouse.fr)  
Xavier Tolsa, [xtolsa@mat.uab.cat](mailto:xtolsa@mat.uab.cat)  
Nikolay Tzvetkov, [nikolay.tzvetkov@u-cergy.fr](mailto:nikolay.tzvetkov@u-cergy.fr)



**LRSV**

## Tarifs 2020 (€ H.T.)

Ces tarifs sont différenciés en journée (de 9 h à 17 h, avec 1 heure de pause méridienne) et en jour (ou 24 heures, de 9 h à 9h le lendemain). Toute journée ou jour entamé est dû.

- **PREPARATIONS D'ÉCHANTILLONS**

	Interne	Public	Privé
Préparation des échantillons par le personnel du service (/heure)	20	40	100
Formation préparation des échantillons (/journée)	50	120	300
Préparation des échantillons par le demandeur au sein du service (/heure)	10	20	50

Ces tarifs incluent le consommable essentiel de laboratoire (pointes de pipettes, tubes à usage unique, gants ...). Tout consommable spécifique (ex : tubes fast prep, cartouches SPE...) n'est pas fourni.

- **MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS**

L'utilisation des appareils mis à disposition est soumise à formation et autorisation. Les vials, les réactifs de dérivation, et la colonne chromatographique ne sont pas fournis.

Equipements mis à dispositions :

GC-MS/MS TSQ Quantum (ThermoScientific)

U-HPLC-HRMS Q Exactive Plus (ThermoScientific)

LC-QTRAP 5500 (AB Sciex)

HPAEC ICS 5000 détection PAD (ThermoScientific)

HPLC Ultimate 3000 – détection UV ou Fluorescence (ThermoScientific)

	Interne	Public	Privé
Mise à disposition du GC-MS/MS TSQ Quantum (/24 heures)	210	280	600
Arrêt du GC-MS pour le changement de colonne GC (/ journée)	110	180	500
Formation accès au GC-MS TSQ Quantum (/ journée)	110	180	500
Mise à disposition du LC-HRMS Q Exactive Plus (/24 heures)	300	380	900
Formation accès au LC-HRMS Q Exactive Plus (/ journée)	170	250	700
Mise à disposition du LC-MS Q TRAP 5500 (/24 heures)	280	360	800
Formation accès au LC-MS Q TRAP 5500 (/ journée)	150	230	600
Mise à disposition de l'HPLC ou HPAEC (/ 24 heures)	140	230	520
Formation accès à l'HPLC ou HPAEC (/ journée)	65	110	350

- **TRAITEMENT DES DONNEES**

Traitement des données (tarif par journée)	Interne	Public	Privé
Par le personnel du service	180	400	900
Formation Traitement des données	80	120	600
Par le demandeur au sein du service	50	100	500

## Tarifs 2020 (€ H.T.)

- Analyse de Phytohormones par LC-MS

Prix à l'échantillon	Interne	Public	Privé
10 phytohormones acides + 5 Cytokinines avec préparation d'échantillons	75	140	310
10 phytohormones acides + 5 Cytokinines sans préparation d'échantillons	55	80	200
10 phytohormones acides avec préparation d'échantillons	50	100	210
10 phytohormones acides sans préparation d'échantillons	30	45	120
5 cytokinines avec préparation d'échantillons	50	100	210
5 cytokinines sans préparation d'échantillons	30	45	120
Etude d'évaluation avec préparation d'échantillons (3 échantillons maximum, sans dosage) *	100	300	600
Etude d'évaluation sans préparation d'échantillons (3 échantillons maximum, sans dosage) *	50	100	250

\* Le coût de l'étude d'évaluation sera déduit si la prestation associée est réalisée.

- Analyse par métabolomique globale

	Interne	Public	Privé
<u>Empreinte unique</u> (prix pour un échantillon sans réplicat et sans préparation de l'échantillon) : Analyse U-HPLC-HR MS et MS/MS (Q Exactive Plus) mode positif et négatif → données brutes	30	50	100
<u>Empreinte unique + annotation automatique à l'aide de bases de données</u> (prix pour un échantillon sans réplicat et sans préparation de l'échantillon) : Analyse U-HPLC-HR MS et MS/MS (Q Exactive Plus) avec annotations des pics en mode positif et négatif - → données brutes et tableau de résultats	80	120	320
<u>Analyse des résultats</u> (/ journée) : Identification des pics chromatographiques, Corrélation Analyses multivariées des données → Rédaction d'un compte-rendu et restitution orale	200	350	700

**Remarque :** Il faut au minimum six réplicats par échantillon. Le coût d'une prestation complète d'une analyse en métabolomique globale varie de 2 000 à 15 000 euros en fonction du nombre d'échantillons et de la problématique.

## Tarifs 2020 (€ H.T.)

- Prestations Conseils

	Interne	Public	Privé
<b>EVALUATION DE LA DEMANDE DU CLIENT (3 heures)</b> Mise en place opérationnelle Expertise - Formation - Conseils - Elaboration plan expérimental, Recherche Biblio ...	gratuit	300	600
<b>SUPPORT SUPPLEMENTAIRE (par heure)</b> Conseil, expertise, savoir-faire technique (ex : Préparation d'échantillon – techniques analytiques - traitement des données ... )	10	50	100

- Développement R&D / DOSAGE

Le coût d'un projet en développement R&D (et/ou d'un dosage) dépend du nombre de molécules analysées et du nombre d'échantillons. **Une proposition de prix sera établie lors de la demande et tiendra compte des différents tarifs présentés ci-dessus.**

Coût « R&D » ou « Dosage » = tarif préparation des échantillons + tarif mise à disposition d'équipements + tarif traitement des données.

**CRITT**



**Société :** Société  
**Ville**  
**Département**

**Etude suivie par :** Responsable

**Réf :** XXX/AD XX-XXX

**Projet :** Titre

**Date :** 08/01/2018

**Délai prévu :** Date

Attention : le coefficient passe à 1,8 pour les non-fonctionnaires !

Moyens humains	Tarif horaire HT	Nbre d'heures	Coefficient	Coût HT coeff.	Intervenant
Technicien CRITT	53		1	0,00	
Ingénieur CRITT	73		1	0,00	
Prestataire manipulation (TD)	44		1,45	0,00	
Prestataire étude (CM)	65		1,45	0,00	

**Coût humain :** 0,00 0%

Consommables, achats spécifiques ... Le coefficient peut être réduit si l'achat est sans difficulté

Moyens matériels	Coût unitaire HT	Nombre	Coefficient	Coût HT coeff.	Fournisseur
			1,3	0,00	
			1,3	0,00	
			1,3	0,00	
			1,3	0,00	

**Coût matériel :** 0,00 0%

Etude, fabrication, transport ... Le coefficient peut être réduit si la sous-traitance est sans difficulté

Sous-traitance	Coût unitaire HT	Nombre	Coefficient	Coût HT coeff.	Fournisseur
			1	0,00	
			1	0,00	
			1,3	0,00	
			1,3	0,00	

**Coût sous-traitance :** 0,00 0%

Les prix catalogue sont tout compris (devis + travail + fournitures + rapport) pour une prestation de base.  
 Pour une prestation spéciale, ajouter des heures ou appliquer une remise.

Catalogue	Coût unitaire HT	Nombre	Coût HT	Remarques
Essais vibrations, par jour	1 248		0,00	
Essais climatiques, par jour	46		0,00	le 1er jour compte double
Essais de fatigue, par jour	353		0,00	le 1er jour compte double
<i>Pour une longue durée, appliquer un rabais important</i>				
Essai de traction - compression	45		0,00	+ azote éventuellement
Essai de flexion CIL	28		0,00	
Essai de forte capacité 3R	155		0,00	
<i>Pour une grande quantité, appliquer un petit rabais</i>				
Autoclave, par tir de 5h	546		0,00	+ heures tech au-delà de 5 h
Polymérisation en étuve ou RTM	109		0,00	
Polymérisation presse MIB Hydro	309		0,00	
Dissolution	177		0,00	
DSC TMA DMA LFA TGA (1 passage)	133		0,00	+ si azote liquide
Vanhographe / Kinemat	112		0,00	
Tomographe (1 passage)	600		0,00	
Expertise / jour	783		0,00	
Expertise / 1/2 journée	444		0,00	

**Coût catalogue :** 0,00 0%

Suppléments	Coût unitaire HT	Nbre	Coût HT	Remarques
Déplacement / km	0,50		0,00	+ heures
Repas	16		0,00	
Nuitée Ile de France	120		0,00	
Nuitée hors Ile de France	90		0,00	

**Coût suppléments :** 0,00 0%

Devis minimum : 200€

Si nécessaire, inscrire un montant de devis différent de la valeur de la prestation et arrondir à 10 € près.

Evaluation du risque financier : Faible / Moyen / Fort		Evaluation du risque sur le délai : Faible / Moyen / Fort	
évaluation du risque / Action préventive : à remplir si moyen ou fort			
Valeur prestation :	0,00 Euros HT	0,00 Euros TTC	
<b>TOTAL DEVIS :</b>	<b>Euros HT</b>	<b>0,00 Euros TTC</b>	
soit une remise de : 0%			

Si travail de longue durée, demander un acompte = 30 %.

Taux de l'acompte :	0%	Acompte TTC :	0,00	Solde TTC :	0,00
---------------------	----	---------------	------	-------------	------

Temps prévu	Moyens humains	Sur catalogue	En déplacements	Autres ...	Total heures prévues LOGAF
Heures	0	0	0	0	0



**Société :** Nom  
 Ville  
 Département  
**Intitulé de la formation :** Titre

**Etude suivie par :** Responsable  
 Réf: XXX/AD XX-XXX  
 Date: 23/03/2017

**Date prévue :** Date

**Responsable formation + intervenants**

Attention : le coefficient passe à 1,8 pour les non-fonctionnaires !

Moyens humains	Tarif horaire net	Nbre d'heures	Coefficient	Coût net coeff.	Intervenant
Technicien CRITT	53		1	0,00	
Ingénieur CRITT	73		1	0,00	
Prestataire manipulation (TD)	44		1,45	0,00	
Prestataire formation (CM)	65		1,45	0,00	
Prestataire formation (CM)	65		1,45	0,00	
Prestataire formation (CM)	65		1,45	0,00	
Prestataire formation (CM)	65		1,45	0,00	
<b>Coût humain net :</b>				<b>0,00</b>	<b>0%</b>

**Consommables, reprographie, frais divers**

Achats / Sous-traitance	Coût unit TTC	Nombre	Coefficient	Coût TTC coeff.	Fournisseur
Repro	15	0	1,3	0,00	
Consommables	100	0	1,3	0,00	
Matériaux	500		1,3	0,00	
Polymérisation autoclave - étuve	700		1,3	0,00	
			1,3	0,00	
			1,3	0,00	
<b>Coût fournitures TTC :</b>				<b>0,00</b>	<b>0%</b>

**Déplacements, etc**

Suppléments	Coût unitaire net	Nbre		Coût net	Remarques
Déplacement / km	0,50			0,00	+ heures
Repas RU	10	3		30,00	
Repas à l'extérieur	16			0,00	
Nuitée Ile de France	120			0,00	
Nuitée hors Ile de France	90			0,00	
<b>Coût suppléments net :</b>				<b>30,00</b>	<b>80%</b>

**Prix de revient :**

Prélèvement MFCA 20 % : 7,50 € Net  
 Coût total : 37,50 € Net  
 Nombre d'auditeurs : 0 Coût / auditeur : #DIV/0! € Net  
 Nombre d'heures de formation : 24 Coût / jour : 12,50 € Net

**Prix de référence :**

Formation théorique, par jour : 1390 € Net  
 Formation pratique, fournitures comprises, par jour : 1930 € Net

marge  
4mini -37,50

**PRIX CLIENT :**

**Prix net :** 0,00 € Net  
 Prix par auditeur : 1 600,00 € Net  
 Prix par jour : 0,00 € Net

1600 formation composites 3jrs  
 1100 formation CND 3jrs

Temps prévu	Moyens humains	En déplacements	Autres ...	Total heures prévues LOGAF
Heures	0	0	0	0

**PHARMADEV**



## **RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 09 DECEMBRE 2019**

### **Tarifications des prestations**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*Prestation de service ayant pour objectif la mise en croissance de champignons endophytes en vue de l'isolement, de la caractérisation et de l'évaluation biologique de molécules d'intérêt pour la cosmétique.*

*L'expertise dans ce domaine n'est pas présente au sein de la société. C'est pour cette raison que les responsables du « pôle actifs cosmétologique » de cette société fait appel à nos services*

#### **DESCRIPTIF DE LA MESURE**

*Envoi d'échantillons végétal immédiatement après le prélèvement, dans un conditionnement de type Zip lock, par colis réfrigéré.*

*Mise en culture des fragments de feuilles (2 feuilles minimum afin d'augmenter les chances d'isolement) sur milieu gélosé au maximum 72 heures après la collecte.*

*Analyses chimique par métabolomique*

*Prix unitaire : 3 000 euros par souche (en général 3 à 4 souches par année)*

Je vous demande l'approbation de cette tarification.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## **RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 09 DECEMBRE 2019**

### **Tarifications des prestations**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*Prestation de service ayant pour objectif la mise en croissance de champignons endophytes en vue de l'isolement, de la caractérisation et de l'évaluation biologique de molécules d'intérêt pour la cosmétique.*

*L'expertise dans ce domaine n'est pas présente au sein de la société. C'est pour cette raison que les responsables du « pôle actifs cosmétologique » de cette société fait appel à nos services*

#### **DESCRIPTIF DE LA MESURE**

*Envoi d'échantillons végétal immédiatement après le prélèvement, dans un conditionnement de type Zip lock, par colis réfrigéré.*

*Mise en culture des fragments de feuilles (2 feuilles minimum afin d'augmenter les chances d'isolement) sur milieu gélosé au maximum 72 heures après la collecte.*

*Analyses chimique par métabolomique*

*Prix unitaire : 3 000 euros par souche (en général 3 à 4 souches par année)*

Je vous demande l'approbation de cette tarification.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**UMS CASTAING**

## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 09 DECEMBRE 2019

### Tarifications des prestations

#### EXPOSE DES MOTIFS

La grille tarifaire des prestations de l'UMS CASTAING est proposée, discutée et validée annuellement par le Comité d'Orientation Stratégique (COS) de l'unité. A ce COS, sont représentés toutes les tutelles de l'UMS (UPS, CNRS, INP, INSA et UFTMP), les représentants de la Région et de l'Etat (D2RT), les directeurs des 7 Laboratoires fondateurs de l'UMS (CEMES, CIRIMAT, GET, LAAS, LAPLACE, LCC et LPCNO) ainsi que 6 experts scientifiques nommés conjointement par les directeurs de laboratoires.

Pour 2019, ces tarifs ont été validés au COS #7 du 14 Avril 2019. Ces tarifs restent inchangés par rapport à ceux de 2018. La prochaine grille tarifaire sera proposée et validée en Avril 2020.

Les tutelles de l'UMS et les directeurs des laboratoires fondateurs ont participé à l'élaboration de cette grille tarifaire, qui respecte les règles en vigueur et en particulier celles des équipements financés par les crédits FEDER.

Le tarif qui s'applique dépend de l'entité facturée. Le tarif différencie les membres de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées des autres utilisateurs.

L'utilisation des équipements par un utilisateur peut être réalisée en autonomie si ce dernier a été formé par le personnel de la plateforme et inscrit sur la liste des utilisateurs autonomes sur un équipement. Dans le cas contraire, il sera accompagné par le responsable de l'équipement.

Tous les tarifs sont HT et par demi-journée.

### Grille tarifaire 2019

Validée lors du COS #7 de l'UMS CASTAING du Mardi 16 AVRIL 2019

Equipements Tarifs en € HT et par demi-journée	Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées		Autres académiques	Industriels et autres cas
	Utilisateur autonome	Autre utilisateur		
MEB JEOL JSM 6700F	80	210	272	397
MEB JEOL JSM 7100F EBSD	110	250	320	500
MEB JEOL JSM 7800F	110	250	320	500
MEB/FIB FEI HELIOS 600I	242	370	482	922
MET JEOL JEM 1011	80	210	272	397
MET JEOL JEM 1400	98	227	295	470
MET JEOL JEM 2010	144	273	354	754
MET JEOL JEM ARM200F	498	627	815	1946
MET JEOL JEM 2100F	235	364	475	1124
ME CAMECA SXFive	135	270	340	600
ME CAMECA SXFive FE	350	480	620	1060
SIMS CAMECA IMS 4FE6	---	273	354	755
Préparation d'échantillons	---	81	120	500
GDOES HORIBA Profiler2	70	120	250	350

#### DESCRIPTIF DE LA MESURE

Je vous demande l'approbation des tarifications Cf. listes jointes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Adoption des tarifs 2020 des services  
communs de la FSI.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-119

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les tarifs 2020 des services communs, de l'atelier interuniversitaire et du TOEIC de la Faculté des Sciences et Ingénierie (documents joints).**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

## PROPOSITION DES TARIFS D'UTILISATION 2019-2020 DES RESSOURCES DU POLE AIP-PRIMECA

### TARIFS RESERVES AUX FORMATIONS ISSUES DES ETABLISSEMENTS PORTEURS (UT3, INSA, INP)<sup>a</sup>,

Utilisation de logiciels standards (Compilateurs, traitements de texte, tableurs, etc)	9 €/heure la salle de 13 postes
Utilisation de logiciels spécialisés (CAO, Calcul, Simulation mécanique, ERP, traitement d'images,...)	12 €/heure la salle de 13 postes
Utilisation de centres d'usinage	20 €/heure
Utilisation des moyens en impression 3D	20 €/heure
Utilisation des robots mobiles ou humanoïdes	12 €/heure
Utilisation des robots manipulateurs	12 €/heure
Utilisation de la cellule flexible incluant robots et système de vision	12 €/heure
Projets étudiants non encadrés (banalisé donc indépendant du matériel ou du logiciel utilisé)	9 €/heure
Travail personnel étudiant en libre accès	Gratuit

### AUTRES TARIFS<sup>b</sup>

Formation des établissements non porteurs	80 €/heure pour une salle
Formation continue (tarif indépendant de l'établissement)	80 €/heure (hors coûts formateurs et logistiques)
Journée de formation de type industriel	600 €/journée (hors coûts formateurs et logistiques)
Utilisation des ressources par un laboratoire de recherche dans le cadre d'un projet régional, national ou européen.	60 €/heure
Autres prestations	Devis réalisé en fonction de la nature de la demande.

<sup>a</sup> Ces tarifs s'entendent sans application de TVA

<sup>b</sup> En fonction de la nature de l'activité, une TVA peut être applicable à ces tarifs



Faculté  
Sciences  
et Ingénierie

Département Langues Vivantes et Gestion

## Tarifs TOEIC 2020

Prix unitaire appliqué pour le passage

des tests TOEIC :

54 € TTC

Le prix est déterminé en fonction du tarif appliqué par ETS GLOBAL, selon la convention signée par l'Université et ETS GLOBAL.

Service	Analyses	Prix unitaire en euros HT tarification à l'acte ou à l'heure (précisé /h)		
		ICT	Académique hors ICT	Privé/extérieur
Infrarouge Raman	Libre-service mesure ponctuelle	3	3	Non proposé
	Libre-service cartographie	10	10	Non proposé
	ATR	6	7.5	18
	Transmission	6	7.5	18
	Réflexion diffuse & spéculaire	6	7.5	18
	Proche IR	6	7.5	18
	Lointain IR	6	7.5	18
	Microscopie : spectre ATR, transmission, réflexion	6	7.5	18
	Microscopie : cartographie ATR transmission réflexion surface	25	30	60
	Microscopie : cartographie ATR transmission réflexion ligne	10	15	30
	Cinétique React-IR	60€/jour	60€/jour	180€/jour
	formation libre-service ATR	Gratuit	Gratuit	Non proposé
	identification par bibliothèque	Gratuit	Gratuit	18
	interprétation -rapport d'analyse	Gratuit	Gratuit	45
Verrerie	Travail du pyrex	11 €/h	24.5 €/h	/
	Travail du quartz	12 €/h	27€/h	/
RMN	Avance 300 tarif horaire	6 €/h	12€/h	60€/h
	Avance 300 forfait 24h	50€	100€	500€
	Avance 400 tarif horaire	8 €/h	16€/h	80€/h
	Avance 400 forfait 24h	65	130	650
	Avance 500 cryo Prodigy tarif horaire	18€/h	36€/h	180€/h
	Avance 500 cryo Prodigy forfait 24h	110	220	1100
	Avance 500 cryo TCI tarif horaire	18€/h	36€/h	180€/h
	Avance 500 cryo TCI forfait 24h	110	220	1100
Rayon X	Analyse	5€/h	8€/h	/
	Rapport d'analyse	100	100	/
	Forfait analyse + rapport	/	/	550



Spectrométrie de masse	APCI	10	25	70,83
	Désorption par ionisation chimique (DCI)	10,20	25,50	72,25
	Impact électronique (EI)	10,20	25,50	72,25
	EI ou DCI-haute résolution	20,40	51	144,50
	Electrospray (ESI)	10,20	25,50	72,25
	ESI haute résolution	20,40	51	144,50
	Fast atom bombardment (FAB)	10,20	25,50	72,25
	Couplage GC/MS à l'analyse	30,60	76,50	178,50
	Couplage GC/MS demi-journée	51	127,50	297,50
	Couplage HPLC/ESI/MS (4h)	40,80	102	297,50
	Maldi	25	30,60	72,25
	Maldi HR	30	51	144,50
Informatique	Maintenance sécurité réseau	17	17	/
	Portables extérieurs en Wifi + accès aux ressources du 2R1 ( <i>voir durée mini/maxi</i> )	17	21	/
	Portables extérieurs	26	31	/
	Sauvegarde	8	9	/

HPLC

(U)HPLC/SFC/IC	Membres*		Académiques**		Extérieurs*** A ajouter tarif personnel en supplément	
	Avec PDA	Avec SQD ou ELSD ou Fluo	Avec PDA	Avec SQD ou ELSD ou Fluo	Avec PDA	Avec SQD ou ELSD ou Fluo
Analyse par gradient générique OU Suivi de réaction, contrôle de produit, sur conditions déjà optimisées	6 €	9 €	12 €	18 €	42 €	63 €
Optimisation de condition (colonne, éluant) sur phase inverse	20 € / produit	25 €	40 €	50 €	120 €	150 €
Courbe d'étalonnage 3 points	20 €	30 €	25 €	35 €	85 €	130 €
Mise à disposition	35 € / jour	50 € / jour	70 € / jour	100 € / jour	200 €/jour	300 €/jour

Séparation difficile	Sur devis	Sur devis	Sur devis après évaluation
HPLC Prep	Membres*	Académiques**	Extérieurs*** A ajouter tarif personnel en supplément
Optimisation de condition de purification	20 € /produit	40 € /produit	120 € /produit
Purification de produit avec contrôle des fractions purifiées	80 € / j (+ solvants)	160 € / jour (+ solvants)	500 € / jour (+ solvants)
Purification sur cartouche Flash	40 € / j (+ solvants + cartouche flash)	80 € / j (+ solvants + cartouche flash)	240 € / j (+ solvants + cartouche flash)
Purification difficile	Sur devis	Sur devis	Sur devis après évaluation
SFC PIC SOLUTION	Membres*	Académiques**	Extérieurs*** A ajouter tarif personnel en supplément
Séparation d'énantiomères (colonne 10mmx25cm)	100 € / jour (+ solvants)	200 € / j (+ solvants)	600 € / jour (+ solvants)
Purification difficile	Sur devis	Sur devis	Sur devis après évaluation
SFC Prep80q	Membres*	Académiques**	Extérieurs*** A ajouter tarif personnel en supplément
Séparation d'énantiomères (colonne 20mmx25cm)	150 € / jour (+ solvants)	300 € / j (+ solvants)	1200 € / jour (+ solvants)
Purification difficile	Sur devis	Sur devis	Sur devis après évaluation
MALDI TOF	Membres*	Académiques**	Extérieurs*** A ajouter tarif personnel en supplément
Analyses sans préparation d'échantillons, mise à disposition du matériel	20 €/SPOT	40 €/SPOT	100 €/SPOT
Analyses avec préparation d'échantillons (/matrice)	30 €/SPOT	60 €/SPOT	150 €/SPOT

\* : Chaque équipement est financé par une entité soit ICT, soit SPCMIB, soit PICT. Est membre, l'utilisateur qui fait partie de l'entité de financement de l'équipement utilisé.

\*\* : Académiques : membre d'un organisme public de recherche français ou étranger

\*\*\* : Extérieurs : membre d'une société privée française ou étrangère

Rédigé par : CC CR CD

Date : 07/10/2019

Seule la version électronique fait foi.

Stéphane DIDIER

Toulouse, le 10 Octobre 2019

**Objet : Tarifs 2020 – Azote liquide, Hélium liquide et liquéfaction hélium gazeux**  
**Service Commun de Cryogénie, Resp. Administratif Mr Serge COHEN**  
**Resp. Technique Mr Stéphane DIDIER**

***Présentation***

Le Service Commun de Cryogénie fonctionne sur ses fonds propres.  
Il alimente en azote liquide (120.000 litres/an) et en hélium liquide (35.000 litres/an) des laboratoires de recherches et services, internes ou externes à L'Université Paul Sabatier, possédant des installations fonctionnant à très basses températures.  
Il assure aussi la liquéfaction d'hélium au profit d'utilisateurs équipés de système de récupération d'hélium gazeux; ces utilisateurs, gros consommateurs d'hélium, ont ainsi un approvisionnement continu et réalisent des économies non négligeables.

**Marché de l'hélium:**

***L'hélium est une ressource rare. Le marché actuel fait face à une forte demande. Une offre insuffisante combinée à un contexte géopolitique difficile de pays producteurs (Qatar soumis à un embargo, crise en Algérie), a eu pour conséquence depuis fin 2018 une envolée des prix de l'hélium en France avec une hausse de +102%. Les prix seront encore à la hausse pendant plusieurs années.***

***Propositions de Prix – Année 2020***

**Tarifs pour les utilisateurs de L'U.P.S. (virement interne)**

***Azote liquide : 0,48 Euros / litre.***

**Tarifs intégrant les coûts complets pour les clients extérieurs à l'U.P.S. (Secteur Public (crédits du CNRS, INP, INSERM, INRA, INSAT, ISAE...), Secteur Privé).**

***Azote liquide : 0,84 Euros HT / litre.***

# **Tarifs Hélium liquide et Travaux de Liquéfaction**

*Propositions de Prix – Année 2020*

**Fourniture aux Utilisateurs à Hélium perdu :**

**Bidon de 50, 60,100 litres, 27,80 euros/litres d'hélium liquide**

**Bidon de 250 litres, 23,40 euros/litres d'hélium liquide**

**Fourniture et prestation aux utilisateurs équipés d'une récupération d'hélium gazeux**

**Fourniture d'hélium liquide, 22,80 euros / litres**

**Liquéfaction hélium gazeux, 2,60 euros / litres**

*NB : Concernant l'hélium liquide, les tarifs peuvent être révisés en cours d'année en fonction du prix du marché.*

Site web : <http://www.fsi.univ-tlse3.fr/le-service-commun-d-electronique--569181.kjsp>

Le Service Electronique de la FSI est une plateforme technologique sous la responsabilité administrative de Mr Pierre Bidan (Professeur) et sous la direction technique de Mr Guillaume MAFFRE (Adjoint technique). Sa vocation est de conseiller, concevoir et fabriquer des cartes, prototypes ou maquettes électroniques pour la réalisation de projets d'enseignement ou de recherche, internes ou externes à l'Université Paul Sabatier. Il s'agit avant tout d'un service de soutien aux Départements d'Enseignement et aux Laboratoires de Recherche de l'Université Paul Sabatier, mais le service répond aussi à des sollicitations d'établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche extérieurs à l'UPS. Le SCEL s'attend dans l'avenir à être encore plus sollicité par le « fab lab » qui sera rattaché au bâtiment.

## ◆ Description

---

**Localisation :** Au 1<sup>o</sup> étage du Bât 3SC d'une surface de 150m<sup>2</sup>

### Missions générales du service :

L'objectif de ce service est de répondre aux besoins des enseignants et des chercheurs dans la réalisation de leur projet, à la fois en terme de conseil, de conception et de fabrication de cartes, prototypes ou maquettes électroniques, mais aussi à leur maintenance en phase d'exploitation :

- La fabrication de circuits imprimés, pouvant être développés par CAO au sein du service.
- La réalisation, la mise au point, le suivi et la maintenance de maquettes ou prototypes électroniques.
- La fabrication des maquettes inclus, si souhaité, la petite mécanique (boîtier, face avant, ...) associée.
- La réparation de cartes électroniques, y compris CMS.
- La maintenance des appareils pédagogiques.
- Le suivi de stagiaire et/ou de bureaux d'étude.
- La formation des techniciens et d'étudiants à des logiciels spécifiques (CAO).

### Equipements et matériels :

- Un atelier de montage électronique constitué de plusieurs postes.
- Un atelier de chimie conçu pour la fabrication de circuits imprimés.
- Un atelier de mécanique pour l'électronique.
- Un poste de CAO et un poste de FAO.

**Moyens humains :** Un Technicien , deux Adjoints Techniques.

**Clients en enseignement :** EEA, IUT ponsant et rangueil, département de physique et mécanique, laboratoire de chimie, tp biochimie, catalyseur ...

**Autres clients :** Laas, Laplace, Insa, Irap, Lncmi, Crca, Ecolab, Enseiht, Médecine...

Par « Autres clients », on entend les laboratoires de recherche de l'UPS ou établissements publics d'enseignement et/ou de recherche extérieurs. Ces prix sont donnés à titre indicatif et sont finalisés après analyse du besoin.

Le SCEL a été sollicité par de nombreux laboratoire qui y ont trouvé un savoir-faire très compétitif en terme de réalisation et de conseil.

### Partenariat :

La plateforme 3DPHI a besoin de fabriquer des cartes électroniques multicouches. Leur but est de trouver des alternatives aux circuits de puissance pour limiter l'espace, trouver des matériaux pour mieux évacuer la chaleur (téflon, céramique) ou pour améliorer le rendement et les coût d'un projet.

Notre service lui a besoin de financement pour des machines plus récente et plus performante.

Un accord a donc été trouvé depuis 2012, le 3dphi met à notre disposition du matériel en échange de prestation gratuite. Cela nous permet d'améliorer les techniques de fabrication (plus rapide et avec moins de perte) ainsi que de répondre à de nouvelles sollicitations dont profite également l'enseignement.

Cette mutualisation de moyens correspond à un total de 80615€ de matériels appartenant au 3DPHI est installés dans les locaux du SCEL et mis à disposition pour réaliser ses missions. Le SCEL a aussi accès aux matériels installés sur la plateforme 3DPHI au LAPLACE ; coût global 335 536 €.

### Historique :

- Le service a été fondé en 1984 pour la réparation et les montages de manip pour l'enseignement de l'UFR PCA, avec plus de 150 dépannages par an. En 1986, un deuxième technicien est affecté au service.

- En 2005, le service est fusionné avec celui des circuits imprimés.

- En 2006, l'UFR-PCA prête 30 000€ au SCEL à rembourser sur 10 ans pour investir dans des machines et ainsi s'ouvre aux laboratoires. Ce montant a été amorti en 2016.

Suivant les années, la demande varie comme le prouve le tableau ci-dessous.

Années	Circuits réalisés	Recettes enseignement	Recettes laboratoire
2006	156	809.91€	1436.09€
2007	296	1212.30€	2976.15€
2008	432	2464.08€	1881.47€
2009	407	2861.46€	5855.18€
-----			
2015	219	2956.60€	8044.52€
2016	341	3629.90€	4612.69€
2017	270	3072.87€	3231.85€
2018	465	7684.41€	2838.96€
2019	454	4839.51	4004.09€

(Les circuits fait pour 3DPHI ne sont pas comptabilisés)

- De par les connaissances et savoir-faire, le service permet aux différents départements d'enseignement de faire des économies substantielles sur l'achat ou la fabrication de maquettes et matériels spécifiques, ceci du L1 au Master. L'accompagnement et le conseil dans la réalisation des projets sont très appréciés, tant par les services d'enseignement que les laboratoires de recherche. Cet atout de proximité et

d'adaptation au besoin est le point fort du SCEL. Ce service serait beaucoup moins souple et beaucoup plus coûteux en faisant appel à des prestataires extérieurs.

### ◆ Tarifs de fabrication des Circuits imprimés (Format Europe)

Ces tarifs sont déclinés suivant 4 catégories. Par ordre croissant de prix et pour une carte de 100X160 soit le format « Europe » standard avec 18um de cuivre :

	Simple et double face	Double face avec trous métallisés	Double face avec trous métallisés et verni épargne	Double face avec trous métallisés, verni épargne et sérigraphie
Enseignement	33.3€	48.29€	53.42€	56.75€
Autres	37€	53.65€	59.35€	63.05€

*Ces prix peuvent varier en fonction de la nature ou des matériaux demandés, (Épaisseurs de cuivre, téflon, céramique ou époxy) possibilité de devis sur demande.*

### ◆ Tarifs des prestations "Etudes et réalisations de prototypes ou maquettes"

Ces tarifs sont déclinés suivant 2 catégories :

**Départements d'enseignement de l'UPS :** Lors de l'étude et de la réalisation de maquettes ou de prototypes, il sera demandé une participation financière pour la conception et la réalisation, ne représentant que 50% d'un tarif de société extérieure.

**Autres clients :** De 20.00€ à 40.00€ de l'heure, suivant la complexité de l'intervention. Ex : soudure CMS 40,00€/H (Fournitures et main d'œuvre), Maquettage et réparation de carte endommagée 20,00€/H (Fournitures et main d'œuvre).

Toulouse Le 26 septembre 2019.

Le Service Commun Electronique.

#### Pierre BIDAN

Professeur, Responsable administratif  
 Université Paul Sabatier  
 Laboratoire Plasma et Conversion  
 d'Energie (LAPLACE)  
 Bâtiment 3R3, 118, route de Narbonne  
 31062 Toulouse cedex 9  
 Tel. : 05 61 55 88 99  
 Port. : 06 67 76 39 62  
 E-mail : pierre.bidan@laplace.univ-tlse.fr

#### Guillaume MAFFRE

Adjoint Technique Principal  
 Responsable Technique  
 Université Paul Sabatier  
 Service Commun d'Électronique  
 118 Route de Narbonne  
 31062 TOULOUSE Cedex 9  
 Tél : 05 61 55 77 95  
 E-mail : guillaume.maffre@univ-tlse3.fr

**Adoption du tarif 2020 du TOEIC pour les étudiants de l'IUT de Toulouse.**

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-120

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Toulouse ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers fixent à 54 € TTC le tarif des tests du TOEIC en sessions privées pour les étudiants de l'UPS.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Adoption des tarifs 2020 des plateformes de l'OMP.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-121

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les tarifs 2020 des plateformes de l'Observatoire Midi-Pyrénées (documents joints).**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

# Tarifs OMP 2020

## TARIFICATION POUR MISE A DISPOSITION AU PIC DU MIDI

### TARIFS HEBERGEMENT :

Missionnaires scientifiques et entreprises extérieures : 39€ (au lieu de 37€).

Personnels OMP et assimilés : 25€ de 1 à 3 nuits (au lieu de 24€)  
22€ au-delà de 3 nuits (au lieu de 21€).

### TARIFS MISE A DISPOSITION ESPACES DE TRAVAIL, MATERIEL ET INSTRUMENTS

TARIFS ETE (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)

Tarif par 24 Heures	PARTENAIRE <small>(structure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche)</small>	ETABLISSEMENT PUBLIC	ETABLISSEMENT PRIVE
TERRASSE par m2*	100	100	100€
TERRASSE par 15m2*	400	450	500€
SALLE ANTARES*	80	80	100
AUTRE LOCAL*	80	80	100
MATERIEL VIDEO/VISIO* <i>Contenu et utilisé dans salle Antares</i>	20	20	20
T.B.L	<i>Voir tarifs européens en annexe</i>	<i>Voir tarifs européens en annexe</i>	<i>Voir tarifs européens en annexe</i>
Télescope Dimm/T60	1000	1000	1300

TARIFS HIVER (1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)

Tarif par 24 Heures	PARTENAIRE  (structure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche)	ETABLISSEMENT PUBLIC	ETABLISSEMENT PRIVE
TERASSE par m2*	150	150	150€
TERRASSE par 15m2*	500	550	600€
SALLE ANTARES*	80	80	100
AUTRE LOCAL *	80	80	100
MATERIEL VIDEO/VISIO  Contenu et utilisé dans salle Antares	20	20	20
T.B.L	<i>Voir tarifs européens en annexe</i>	<i>Voir tarifs européens en annexe</i>	<i>Voir tarifs européens en annexe</i>
Télescope Dimm/T60	1000	1000	1300

\* Bénéficie d'une alimentation électrique (sera facturé au cout réel, si celui-ci est > 10 kWh/24h). \*Bénéficie de l'accès à internet. (Accès simple).

Une dégressivité est calculée en fonction de la durée

1 à 3 jours	Taux plein
de 4 à 7 jours	-10% à -15%
De 8 à 30 jours	-20% à -30%
+ de 30 jours	-30% à -40%
Au delà de 6 mois	-70% à - 90%

**TARIFS D'ACCUEIL DE STAGES D'OBSERVATIONS MASTER EUROPEENS AU PIC DU MIDI :**

Coût d'accès à l'observatoire depuis la station de la Morille	36 C / personne
Coût d'hébergement pour un séjour de 4 nuit/5jours (chambre, 2 repas, petit déjeuner)	236 C / personne
Coût de l'encadrement pour un séjour de 4 nuleours pour un groupe de 5 étudiants ou moins (1 EC+ 0.25 tech)	1 550 €/ groupe (1350 €+ 200 C)
Coût de l'encadrement pour un séjour de 4 nuit/Sjours pour un groupe de 6 à 10 étudiants (2 EC + 0.25 tech)	2 900 C/ groupe (2 700 €+ 200 C)
<b>TOTAUX</b>	<b>2 910 € pour un groupe de 5 pers, 5 620 € pour un groupe de 10 pers.</b>

**TARIFICATION POUR PRESTATION AU PIC DU MIDI**

Prestation à L'Heure Par forfait de 3h	PARTENAIRE <small>(structure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche)</small>	ETABLISSEMENT PUBLIC	ETABLISSEMENT PRIVE
INGENIEUR	70	70	90€
TECHNICIEN Assistance	40	40	50€
TECHNICIEN Fabrication	45	45	65€
SCIENTIFIQUE	80	80	100€

## TARIFS ALUMINURES A TARDES ET PIC DU MIDI

- Miroirs de 0 à 20cm de diamètre :75€
- Miroirs de 21 à 50cm de diamètre :150€
- Miroirs de 51 à 75cm de diamètre :300€
- 

## TARIFS EUROPEENS POUR LE TBL (Réseau OPTICON)

Le paiement du forfait journalier d'utilisation du TBL est exigible même en cas de météo défavorable conformément aux usages du réseau OPTICON.

A. Estimated direct eligible costs of providing access within the project life-time excluding personnel costs	Describe the direct eligible costs for providing access to the installation over the project life-time (e.g. maintenance, utilities, consumable costs). All contributions to capital investments of the infrastructure are not eligible .			<b>Eligible Costs (€)CNRS</b>
	Maintenance contract (t° asserv dôme, lift, gas ,safety, cleaning, quality control, ...)			11700
	Maintenance consumables (oil, glycol, hardware , electronic components ,,,) and Maintenance opérations (repairs)			24250
	Computer consumables			7500
	Communications, gasoline and véhicule maintenance			3800
	Staff accomodation (at Pic du Midi)			32791
	Safety equipments			5500
	Training			2000
	Missions			7600
	<b>Total A</b>			<b>95 141</b>
<i>of which subcontracting (A')</i>				
B. Estimated personnel direct eligible costs needed to provide access within the project life-	<b>Category of staff (scientific and technical only)</b>	<b>Nr. of hours</b>	<b>Hourly rate</b>	<b>(3) = (1) x (2)</b>
	Conductors telescope (2x50%( night)	3 807	50	190 350
	Technical operations (2x50%*2/3 (day))	2324	50	116 200
	Maintenance/night assistants Staff (instrument, electronics, ...)( 2x80%)	954	50	47 700
	Software Engineer	734	90	66 060
	Software Assistant Engineer	582	90	52 380
	Opto mechanic Engineer	153	90	13 770
	Administration/Logistic	1200	40	48 000
	Technica/Logistic Director	583	90	52 470
	Scientific Director	350	100	35 000
	Support astronomers staff 6	1338	100	133 800
	Vacations			0
	<b>Total B</b>			<b>755 730</b>
C. Indirect eligible costs = 7% x ((A-A')+B)			59 561	
D. Total estimated access eligible costs = A+B+C			910 432	
E. Total estimated quantity of access provided to all normal users of the infrastructure (i.e. both internal and external) within the project life-time			245	
F. Fraction of the Unit cost to be charged to the proposal <sup>[1]</sup>			100%	
<b>G. Estimated Unit cost charged to the proposal = F x (D/E)</b>			<b>3716,05</b>	
H. Quantity of access offered under the proposal (over the whole duration of the project)			4,5	
<b>I. Access Cost <sup>[2]</sup> = G x H</b>			<b>16 722</b>	

### Tarifs service TIMS OMP

Montant € / HT	Analyses Sr	Analyses Nd / Li	Analyses Pb	Observations
GET / OMP	9.00	13.00	18.00	Tarif 1
Public	16.00	25.00	36.00	Tarif 2
Privé	40.00	60.00	85.00	Tarif 3

### Tarifs service LAFARA soutenu

Poste des charges	Montant en € HT
Véhicules OMP (30 déplacements/an) 8000kmx0,4€/km+ péages	2730
Frais de mission pour gestion et représentation	2800
Fluides (EDF et Orange)	6700
Contrats de maintenance (détecteurs et logiciels gamma, électricité, Traitement d'air, onduleurs, incendie...)	19000
Petits Matériels et consommables	3000
Audit qualité (ISO9001 et 17025) et intercomparaison IRSN	4000
Panne matériel et investissement	10000
<b>Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :</b>	
Détecteur gamma type coaxial 280 cm3 Mirion Canberra 2017 49300€/8ans (34300+15000=49300)	
Détecteur gamma type semi-planaire 183 cm3 ORTEC avec passeur automatique d'échantillons ORTEC/AMETEC 2011 135289€/8ans [90000 (valeur à 2011)+ 34300+5000 (2017)+5989 (passeur2017)=135289€/8ans]	
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	
Détecteur gamma SAGe Well 450cc, puits 32 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	
Passeur ATEA 1991 9994€/8ans (5000 (valeur à 1991) + 4994 (2017)= 9994€)	
Passeur 2EI et chateaux de plomb 2018 269898€/8ans	
Electronique et logiciel de spectrométrie gamma 2018 96k€/8ans	
Infrastructure 2017 Laboratoire/bureau 29m2 + local technique CTA 6m2 et équipement 321k€/20ans	
Soutien laboratoires et Instituts	-4000
Total des dépenses sans salaires	44230
Salaire personnel IR 100% (CDD)	53193
Total des dépenses avec salaires	97423
Nombre d'unités par an (développements non-inclus)	1200
Prix de revient complet unitaire	81.2
<b>Mesure standard</b> : prix facturé par 48h ou moins, puis 160€ au-delà	90
<b>Mesure prioritaire</b> : prix facturé par 48h ou moins (début des analyses sous 7 jours), puis 500€ au-delà	350

### Tarif LAFARA extérieur :

Poste des charges	Montant en € HT
Véhicules OMP (30 déplacements/an) 8000kmx0,4€/km+ péages	2730
Frais de mission pour gestion et représentation	2800
Fluides (EDF et Orange)	6700
Contrats de maintenance (détecteurs et logiciels gamma, électricité, Traitement d'air, onduleurs, incendie...)	19000
Petits Matériels et consommables	3000
Audit qualité (ISO9001 et 17025) et intercomparaison IRSN	4000
Panne matériel et investissement	10000
<b>Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :</b>	
Détecteur gamma type coaxial 280 cm3 Mirion Canberra 2017 49300€/8ans (34300+15000=49300)	6163
Détecteur gamma type semi-planaire 183 cm3 ORTEC avec passeur automatique d'échantillons ORTEC/AMETEC 2011 135289€/8ans [90000 (valeur à 2011)+ 34300+5000 (2017)+5989 (passeur2017)]=135289€/8ans]	16911
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	18750
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	18750
Détecteur gamma SAGe Well 450cc, puits 32 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	18750
Passeur ATEA 1991 9994€/8ans (5000 (valeur à 1991) + 4994 (2017)= 9994€)	1249
Passeur 2EI et chateaux de plomb 2018 269898€/8ans	33737
Electronique et logiciel de spectrométrie gamma 2018 96k€/8ans	12000
Infrastructure 2017 Laboratoire/bureau 29m2 + local technique CTA 6m2 et équipement 321k€/20ans	16050
Total des dépenses sans salaires	190590
Salaires personnels IR 100% (CDD) + IE 50% (permanent CNRS) + Pr 30% (permanent UPS)	109193
Total des dépenses avec salaires	299783
Nombre d'unités par an (développements non-inclus)	1200
Prix de revient complet unitaire	250
<b>Mesure standard : prix facturé par 48h ou moins, puis 500€ au-delà</b>	<b>250</b>
<b>Mesure prioritaire : prix facturé par 48h ou moins (début des analyses sous 7 jours), puis 1500€ au-delà</b>	<b>1000</b>

### Tableau résumé des tarifs du LAFARA :

Durée de mesure (h)	LAFARA soutenu		LAFARA extérieur	
	Tarif mesure standard (€)	Tarif mesure prioritaire (€)	Tarif mesure standard (€)	Tarif mesure prioritaire (€)
≤ 48	90	350	250	1000
> 48	160	500	500	1500



## Tarifs service ICPMS OMP

Tarifs Service ICPMS OMP : soutenu

Analyses multiélémentaires de traces et ultratracés

Les tarifs s'entendent HT et par heure d'analyse

<u>Poste des charges</u>	<u>Montant en € HT/an</u>
<u>Consommation de matières premières</u>	<u>20000</u>
<u>Petits Matériels et consommables</u>	<u>23000</u>
<u>Petits équipements (passeur, dessolvateur...)</u>	<u>20000</u>
<u>Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :</u>	<u>-</u>
<u>Contrats de maintenance</u>	<u>22000</u>
<u>Soutien de base laboratoires : LEGOS 2,5k€ + GET 8,5k€ + IRAP 1,5k€ + ECOLAB 2k€</u>	<u>-14500</u>
<u>Total des dépenses</u>	<u>70500</u>
<u>Nombre d'unités réalisées en heures (développements non-inclus)</u>	<u>1800</u>
<u>-</u>	<u>Montant en € HT/h</u>
<u>Prix de revient complet unitaire</u>	<u>39,2</u>
<u>Prix facturé par heure</u>	<u>40</u>

**Tarifs Service ICPMS OMP : non soutenu**  
**Analyses multiélémentaires de traces et ultratracés**  
**Les tarifs s'entendent HT et par heure d'analyse**

<b>Poste des charges</b>	<b>Montant en € HT/an</b>
Consommation de matières premières	20000
Petits Matériels et consommables	23000
Petits équipements (passeur, dessolvateur...)	20000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :	
Agilent 7500CE 180k€/12 ans	15000
Thermo Element XR 400k€/12 ans	33300
Contrats de maintenance	22000
Soutien de base laboratoires	
Total des dépenses	133300
Nombre d'unités réalisées en heures (développements non-inclus)	1800
	<b>Montant en € HT/h</b>
Prix de revient complet unitaire	74,1
<b>Prix facturé par heure</b>	<b>80</b>

**Tarifs Service ICPMS OMP : privé**  
**Analyses multiélémentaires de traces et ultratracés**  
**Les tarifs s'entendent HT et par heure d'analyse**

Poste des charges	Montant en € HT/an
Consommation de matières premières	20000
Petits Matériels et consommables	23000
Petits équipements (passeur, dessolvateur...)	20000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :	
Agilent 7500CE 180k€/12 ans	15000
Thermo Element XR 400k€/12 ans	33300
Fluides (chauffage, électricité)	12000
Contrats de maintenance	22000
<b>Total des dépenses</b>	<b>145300</b>
Nombre d'unités réalisées en heures (développements non-inclus)	1800
	<b>Montant en € HT/h</b>
Prix de revient complet unitaire hors salaire	80,72
Salaires personnels TCN : 25,6€/h	25,60
AI : 37,40€/h	37,40
Prix complet de revient	143,72
<b>Prix facturé par heure</b>	<b>150,00</b>

**Tarifs Service ICPMS OMP : soutenu**  
**Analyses isotopiques par MC-ICPMS**  
**Les tarifs s'entendent HT et par jour d'analyse**

<b>Poste des charges</b>	<b>Montant en € HT/an</b>
Consommation de matières premières	8000
Petits Matériels et consommables	15000
Petits équipements (passeur, dessolvateur...)	15000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :	
Contrats de maintenance	13000
Soutien de base laboratoires : LEGOS 1,5k€ + GET 4,5k€ + IRAP 0,5k€ + ECOLAB 1k€	-7500
<b>Total des dépenses</b>	<b>43500</b>
Nombre d'unités réalisées en jours (développements non-inclus)	125
	<b>Montant en € HT/j</b>
Prix de revient complet unitaire	348
<b>Prix facturé par jour</b>	<b>350</b>

**Tarifs Service ICPMS OMP : non soutenu (public)**  
**Analyses isotopiques par MC-ICPMS**  
**Les tarifs s'entendent HT et par jour d'analyse**

<b>Poste des charges</b>	<b>Montant en € HT/an</b>
Consommation de matières premières	8000
Petits Matériels et consommables	15000
Petits équipements (passeur, dessolvateur...)	15000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : Thermo Neptune 600k€/10 ans	60000
Contrats de maintenance	13000
Soutien de base laboratoires	
<b>Total des dépenses</b>	<b>111000</b>
Nombre d'unités réalisées en heures (développements non-inclus)	125
	<b>Montant en € HT/j</b>
Prix de revient complet unitaire	888
<b>Prix facturé par jour</b>	<b>900</b>

Tarifs Service ICPMS OMP : privé  
Analyses isotopiques par MC-ICPMS  
Les tarifs s'entendent HT et par jour d'analyse

Poste des charges	Montant en € HT/an
Consommation de matières premières	8000
Petits Matériels et consommables	15000
Petits équipements (passeur, dessolvateur...)	15000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :	
Thermo Neptune 600k€/10 ans	60000
Contrats de maintenance	13000
Fluides (chauffage, électricité)	6000
<b>Total des dépenses</b>	<b>117000</b>
Nombre d'unités réalisées en heures (développements non-inclus)	125
Prix de revient complet unitaire (j) hors salaire	936
Salaire IR1 : 310/j	310
	<b>Montant en € HT/j</b>
Prix de revient complet unitaire (j)	1246
<b>Prix facturé par jour</b>	<b>1500</b>

**Centre de Recherches Atmosphériques de Lannemezan**

Tarif mensuel de location villa n°10	150€
Tarif mensuel de location villa n°7 & 8	215€
Tarif mensuel de location villa n°3 & 4	280€
Location chambre à la nuitée / étudiant	6€
Location chambre à la nuitée / autres catégories	16€

Tarifs reconductibles sauf changement

## Rapport de présentation au Conseil d'Administration

DU 9 décembre 2019.

Validation des nouveaux tarifs appliqués au LAFARA pour des mesures de spectrométrie gamma.

### Exposé des motifs :

La plateforme LAFARA (LABoratoire de mesure des FAibles RAdioactivités) a été créée en 2007. Le LAFARA fait partie de l'Observatoire Midi Pyrénées (PANGEE) et est labellisé comme plate-forme par l'Université Paul Sabatier et la Région Midi-Pyrénées. En 2016, le LAFARA a bénéficié d'une opération de financement FEDER et Région nommée SELECT. Ce projet de développement comprenant des collaborations public / privé a permis une importante modernisation des installations. Nous souhaitons faire valider par le Conseil d'Administration les nouveaux tarifs des prestations (mesures par spectrométrie gamma) effectuées au LAFARA.

Après analyse des prix pour ce type de prestation, les tarifs ont été déterminés en prenant en compte les coûts moyens de fonctionnement des 2 dernières années avec la nouvelle structure et incluent également le coût de financement du CDD IR (demande de pérennisation en cours) de Thomas Zambardi qui a rejoint le LAFARA depuis l'opération SELECT. La valeur en amortissement de l'infrastructure et des équipements et les coûts de personnel titulaires ont été ajoutées pour déterminer le tarif extérieur.

Nous obtenons 2 tarifs qui se décomposent comme suit :

#### Tarif soutenu : Tarif appliqué aux établissements publics

- Mesure standard : → 90 euros / analyse de 48h ou moins, puis 160€ au-delà.
- Mesure prioritaire : (début des analyses sous 7 jours) : → 350 euros / analyse de 48h ou moins, puis 500€ au-delà.

#### Tarif extérieur : Tarif appliqué aux établissements hors du domaine public.

- Mesure standard : → 250 euros / analyse de 48h ou moins, puis 500€ au-delà.
- Mesure prioritaire : (début des analyses sous 7 jours) : → 1000 euros / analyse de 48h ou moins, puis 500€ au-delà, puis 1500€ au-delà.

NB : La motivation pour la création du tarif « prioritaire » est la possibilité de répondre à des demandes exceptionnelles à caractère urgent.

#### Tableau résumé des tarifs du LAFARA :

Durée de mesure (h)	LAFARA soutenu		LAFARA extérieur	
	Tarif mesure standard (€)	Tarif mesure prioritaire (€)	Tarif mesure standard (€)	Tarif mesure prioritaire (€)
≤ 48	90	350	250	1000
> 48	160	500	500	1500

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

## Laboratoire de mesure des FAibles Radioactivités (LAFARA) de l'Observatoire Midi-Pyrénées à Ferrières-sur-Ariège.

Créé en 2007, le LAFARA fait partie de l'Observatoire Midi Pyrénées (PANGEE) et est labellisé comme plate-forme par l'Université Paul Sabatier et la Région Midi-Pyrénées. Le LAFARA est situé à une heure (100 km) au sud de Toulouse à Ferrières-sur-Ariège, proche de Foix. Il est installé dans le tunnel de l'usine EDF de Ferrières (convention EDF-UPS) à 100 m de l'entrée de la galerie environ. En 2016, le LAFARA a bénéficié d'une opération de financement FEDER et Région nommée SELECT. Ce projet de développement comprenant des collaborations public / privé a permis une importante modernisation des installations. Il se compose désormais, d'un espace de 24 m<sup>2</sup> où sont implantés cinq spectromètres gamma, d'un sas-bureau de 5 m<sup>2</sup> et d'un local technique de 6 m<sup>2</sup>. Le site souterrain (sous 85 m de roche) protège les détecteurs gamma du rayonnement cosmique. Ces installations permettent de mesurer la très faible radioactivité d'échantillons environnementaux.

Les cinq spectromètres gamma du LAFARA sont composés d'un cristal de germanium et construits avec des matériaux bas bruit. Ils sont protégés de la radioactivité ambiante (sols et murs) par des châteaux de plomb. Ils sont équipés de passeurs automatiques d'échantillons. Ces 5 détecteurs sont désormais refroidis électriquement pour maintenir un vide poussé et diminuer le bruit de fond électronique des appareils. Le laboratoire est isolé (aucune personne sur place), il a été entièrement automatisé pour limiter les déplacements Toulouse-Ferrières-sur-Ariège. Il fonctionne en automatique avec une autonomie de 3 mois. La gestion des analyses et la surveillance des installations s'effectuent via une liaison VPN. L'électricité est secourut pour une durée de 5 heures par onduleurs. Les alarmes sont signalées par transmetteurs téléphoniques.

### LAFARA : dispositifs à l'intérieur du nouveau local de mesure





Tarif LAFARA soutenu :

Poste des charges	Montant en € HT
Véhicules OMP (30 déplacements/an) 8000kmx0,4€/km+ péages	2730
Frais de mission pour gestion et représentation	2800
Fluides (EDF et Orange)	6700
Contrats de maintenance (détecteurs et logiciels gamma, électricité, Traitement d'air, onduleurs, incendie...)	19000
Petits Matériels et consommables	3000
Audit qualité (ISO9001 et 17025) et intercomparaison IRSN	4000
Panne matériel et investissement	10000
<b>Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :</b>	
Détecteur gamma type coaxial 280 cm3 Mirion Canberra 2017 49300€/8ans (34300+15000=49300)	
Détecteur gamma type semi-planaire 183 cm3 ORTEC avec passeur automatique d'échantillons ORTEC/AMETEC 2011 135289€/8ans [90000 (valeur à 2011)+ 34300+5000 (2017)+5989 (passeur2017)=135289€/8ans]	
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	
Détecteur gamma SAGe Well 450cc, puits 32 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	
Passeur ATEA 1991 9994€/8ans (5000 (valeur à 1991) + 4994 (2017)= 9994€)	
Passeur 2EI et chateaux de plomb 2018 269898€/8ans	
Electronique et logiciel de spectrométrie gamma 2018 96k€/8ans	
Infrastructure 2017 Laboratoire/bureau 29m2 + local technique CTA 6m2 et équipement 321k€/20ans	
Soutien laboratoires et Instituts	-4000
Total des dépenses sans salaires	44230
Salaire personnel IR 100% (CDD)	53193
Total des dépenses avec salaires	97423
Nombre d'unités par an (développements non-inclus)	1200
Prix de revient complet unitaire	81.2
<b>Mesure standard :</b> prix facturé par 48h ou moins, puis 160€ au-delà	<b>90</b>
<b>Mesure prioritaire :</b> prix facturé par 48h ou moins (début des analyses sous 7 jours), puis 500€ au-delà	<b>350</b>

Tarif LAFARA extérieur :

Poste des charges	Montant en € HT
Véhicules OMP (30 déplacements/an) 8000kmx0,4€/km+ péages	2730
Frais de mission pour gestion et représentation	2800
Fluides (EDF et Orange)	6700
Contrats de maintenance (détecteurs et logiciels gamma, électricité, Traitement d'air, onduleurs, incendie...)	19000
Petits Matériels et consommables	3000
Audit qualité (ISO9001 et 17025) et intercomparaison IRSN	4000
Panne matériel et investissement	10000
<b>Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation :</b>	
Détecteur gamma type coaxial 280 cm3 Mirion Canberra 2017 49300€/8ans (34300+15000=49300)	6163
Détecteur gamma type semi-planaire 183 cm3 ORTEC avec passeur automatique d'échantillons ORTEC/AMETEC 2011 135289€/8ans [90000 (valeur à 2011)+ 34300+5000 (2017)+5989 (passeur2017)]=135289€/8ans]	16911
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	18750
Détecteur gamma SAGe Well 430cc, puits 21 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	18750
Détecteur gamma SAGe Well 450cc, puits 32 mm Mirion-Canberra 2018 150k€/8ans	18750
Passeur ATEA 1991 9994€/8ans (5000 (valeur à 1991) + 4994 (2017)= 9994€)	1249
Passeur 2EI et chateaux de plomb 2018 269898€/8ans	33737
Electronique et logiciel de spectrométrie gamma 2018 96k€/8ans	12000
Infrastructure 2017 Laboratoire/bureau 29m2 + local technique CTA 6m2 et équipement 321k€/20ans	16050
Total des dépenses sans salaires	190590
Salaires personnels IR 100% (CDD) + IE 50% (permanent CNRS) + Pr 30% (permanent UPS)	109193
Total des dépenses avec salaires	299783
Nombre d'unités par an (développements non-inclus)	1200
Prix de revient complet unitaire	250
<b>Mesure standard : prix facturé par 48h ou moins, puis 500€ au-delà</b>	<b>250</b>
<b>Mesure prioritaire : prix facturé par 48h ou moins (début des analyses sous 7 jours), puis 1500€ au-delà</b>	<b>1000</b>

**Adoption du budget rectificatif 2019 n° 2.**

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-122

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers**

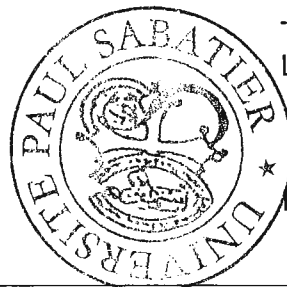
#### **Article 1 : Votent les autorisations budgétaires suivantes :**

- Plafond d'emplois 4 559 ETPT dont 3 921 ETPT sous plafond Etat et 638 ETPT sur ressources propres ;
- 389 631 556 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 295 232 043 € personnel
  - 58 324 497 € fonctionnement
  - 36 075 016 € investissement
- 397 673 481 € de crédits de paiement
  - 295 232 043 € personnel
  - 58 621 666 € fonctionnement
  - 43 819 772 € investissement
- 403 300 405 € de prévisions de recettes
- 5 626 924 € de solde budgétaire.

#### **Article 2 : Votent les prévisions comptables suivantes :**

- 6 925 142 € de variation de trésorerie
- 5 115 514 € de résultat patrimonial
- 12 115 514 € de capacité d'autofinancement
- - 2 238 403 € de variation de fonds de roulement

**Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.**



Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,

  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 23  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0

## Annexe 5b : Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BR 2 2019

		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés sur ressources propres		Global
Catégories d'emplois		En ETPT		En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 877,00 (1)			1 877,00
		CDI	0,00		3,00	3,00
	Non permanents	CDD	601,00		40,00	641,00
		<b>S/total EC</b>	<b>2 478,00</b>		<b>43,00</b>	<b>2 521,00</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>						<b>0,00</b>
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1 443,00 (2)			1 443,00
		CDI	0,00		162,00	162,00
	Non permanents	CDD	0,00		433,00	433,00
		<b>S/total Biatoss</b>	<b>1 443,00</b>		<b>595,00</b>	<b>2 038,00</b>
<b>Totaux</b>		<b>3 921,00 (3)</b>		<b>638,00</b>	<b>4 559,00 (4)</b>	
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>3 921 (5)</b>			<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en  
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)



Tableau 2 DPGECP 2019 Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE

Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP :

Masse salariale votée au B (ou soumise au vote du CA) : 294 036 096,00 €

Masse salariale globale votée après dernier BR n°2 : 295 032 043,00 €  
N° BR à renseigner par l'établissement

en euros et AE = CP

			Exercice 2018			Cumul au 30 avril 2019	Cumul au 30 septembre 2019	Cumul (annuel) au 31 décembre 2019			écart BI 2019 - BI 2018	écart BI 2019 - exécution 2018	écart réévaluation 2019 - exécution 2018	écart exécution 2019 - exécution 2018
			Budget initial	Dernière prévision d'exécution (1)	Exécution (5)	Exécution	Exécution	Budget initial	nouvelle prévision d'exécution	Exécution				
Emplois sous plafond 1 (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)	237 600 922		173 686 765	56 687 688	128 653 123	238 288 878	238 931 998	0	687 956	2 070 409	2 713 529	-173 686 765
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)			62 531 704	21 120 331	47 153 970							-62 531 704
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)												5 234 015
	sous total titulaires		237 600 922	0	236 218 469	77 808 019	175 807 093	238 288 878	238 931 998	0	687 956	2 070 409	2 713 529	-236 218 469
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	24 017 883		18 958 776	6 820 557	15 128 745	23 136 423	24 062 662	0	-881 460	1 349 575	2 275 814	-18 958 776
		dont ATER et doctorants contractuels			12 943 048	4 696 123	10 368 978							-12 943 048
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			2 828 072	1 108 032	2 329 167							-2 828 072
		dont CDI			414 891	150 442	352 752							-414 891
	sous total non titulaires		24 017 883	0	21 786 848	7 928 589	17 457 911	23 136 423	24 062 662	0	-881 460	1 349 575	2 275 814	-21 786 848
	Total titulaires et non titulaires (plafond 1)		261 618 805	0	258 005 317	85 736 608	193 265 004	261 425 301	262 994 660	0	-193 804	3 419 984	4 989 343	-258 005 317
Emplois sous plafond 2 (1bis)	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	23 229 123		2 646 473	1 114 456	2 505 387	26 541 658	23 468 246	0	3 312 535	6 943 545	3 870 133	-2 646 473
		dont CDI			389 015	164 514	395 696							-389 015
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			16 951 640	5 142 488	11 373 738							-16 951 640
	dont CDI		3 834 521	1 264 278	2 807 580	-3 834 521								
Total non titulaires (plafond 2)		23 229 123	0	19 598 113	6 256 944	13 879 105	26 541 658	23 468 246	0	3 312 535	6 943 545	3 870 133	-19 598 113	
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs	237 600 922	0	173 686 765	56 687 688	128 653 123	238 288 878	238 931 998	0	687 956	2 070 409	2 713 529	-173 686 765
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires			62 531 704	21 120 331	47 153 970							-62 531 704
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs	47 247 006	0	21 805 249	7 935 013	17 634 111	49 678 081	47 530 908	0	2 431 075	8 293 120	8 145 947	-21 605 249
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			19 779 712	6 250 520	13 702 905							-19 779 712
	sous total non titulaires		47 247 006	0	41 384 961	14 185 533	31 337 016	49 678 081	47 530 908	0	2 431 075	8 293 120	8 145 947	-41 384 961
Total général		284 847 928	0	277 603 430	91 993 551	207 144 109	287 966 959	286 462 906	0	3 119 031	10 363 529	8 859 476	-277 603 430	
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)			3 841 925		9 336 876	2 736 109	6 318 258	6 069 137	8 769 137		2 227 212	-3 267 739	-567 739	-9 336 876
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données paie OREMS en exécution)			288 689 853	0	286 940 306	94 729 660	213 482 368	294 036 096	295 232 043	0	5 346 243	7 065 790	8 291 737	-286 940 306
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)					107 341					0	-107 341	-107 341	-107 341	
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS			288 689 853	0	287 047 647			294 036 096	295 232 043	0	5 346 243	6 988 449	8 184 396	-287 047 647
dont fonctionnaires stagiaires ENS										0	0	0	0	
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)					10 924 230	2 793 383		13 564 986			13 564 986	2 640 756	-10 924 230	-10 924 230

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE = CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs), et personnels titulaires sur emplois gagés

(1bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" pour les EPA)

(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnaires, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :

- aux dépenses de personnels ne décomptant pas de plafond d'emploi (ex : vacataires),

- aux éventuelles dépenses résiduelles ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emplois.

Les heures complémentaires effectuées par les agents décomptant les plafonds d'emplois doivent être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (quelle que soit l'origine du financement de cette rémunération complémentaire : subvention Etat ou ressources propres), les heures complémentaires des agents ne décomptant pas les plafonds doivent être renseignées sur la ligne "autres dépenses non ventilables"

(4) dépenses éventuelles hors PSOP notamment

(5) s'agissant des données d'exécution de 2018 il convient de renseigner en phase 1 (BI 2019) la colonne "dernière prévision d'exécution" et en phase 2 (mai 2018) la colonne "exécution"

(6) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (fascicule n°6, opérations pluriannuelles)



**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
BUDGET ETABLISSEMENT**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes										
	Exécution N-1		Budget initial (a)		BR 1		BR 2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)		TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					Montants	Montants			Montants
<b>Personnel</b>	297 131 948	297 131 948	294 038 086	294 038 086	480 487	480 487	718 480	718 480	1 198 947	1 198 947	295 232 043	295 232 043	343 004 277	363 983 854	3 948 132	- 1 904 621	2 044 611	2 044 611	368 038 166	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS	85 956 366	85 956 366	85 956 366	85 956 366									291 948 898	1 865 497	728 342	2 581 829	294 530 727	294 530 727	368 038 166	Subvention pour charges de service public	
													874 203	2 089 445			2 089 445	2 089 445	368 038 166	Autres financements de l'Etat	
<b>Fonctionnement</b>	48 481 373	4 202 818	66 998 109	67 048 999	1 689 258	1 984 956	- 287 870	- 392 288	1 328 388	1 672 667	68 324 497	68 621 668	14 317 167	38 181 206	2 041 586	- 634 020	1 107 576	29 298 671	1 964 578	Recettes affectées	
													35 815 167	41 800 016	42 048	- 3 661 461	- 3 619 412	38 181 604	1 964 578	Autres financements publics	
													16 718 337	47 428 182	- 9 883 888	- 181 988	- 10 188 822	37 287 240	1 964 578	Recettes fléchées **	
														220 000	50 000	- 46 700	3 300	223 300	1 964 578	Financements de l'Etat fléchés	
<b>Investissement</b>	11 436 073	4 108 218	48 827 200	64 070 133	- 8 060 885	- 8 880 337	- 4 691 189	- 11 270 024	- 12 752 194	- 20 350 381	38 075 016	43 818 772	16 228 685	47 038 042	- 10 033 895	- 139 288	- 10 169 223	36 885 825	36 885 825	Autres financements publics fléchés	
													16 351	173 120				173 120	173 120	Recettes propres fléchées	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	307 568 021	305 340 812	399 859 405	415 155 228	- 5 994 240	- 6 534 695	- 4 233 600	- 10 946 852	- 10 227 840	- 17 481 747	389 631 558	397 673 481	360 747 554	411 421 816	- 6 034 834	- 2 088 577	- 8 121 411	403 300 405	403 300 405	TOTAL DES RECETTES	
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		2 806 741		-		500 061		8 960 275		9 360 336		5 626 924		3 733 412					-	-	Solde budgétaire (déficit)



**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
BUDGET AGREGE = GLOBAL - SIE - CFA**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses														Recettes						
Exécution N-1	Budget Initial (a)				BR 1		BR 2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (b) + (d)		Exécution N-1	Budget Initial (d)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)		
	HL	UL	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		Montants						Montants
Personnel	294 038 098	294 038 098	480 487	480 487	716 480	716 480	1 196 947	1 196 947	294 232 043	294 232 043	294 232 043	294 232 043	317 590 239	369 532 898	3 812 747	- 1 499 894	2 492 143	381 164 241	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension	85 956 366	85 956 366											291 946 888	1 895 487	738 342	2 591 829	294 538 727	294 538 727	Subvention pour charges de service public	
Fonctionnement	52 924 782	52 924 782	1 588 258	1 984 955	- 122 829	- 287 047	1 463 829	1 707 908	64 388 391	64 388 391	64 388 391	64 388 391	2 055 445				1 984 518	1 984 518	Recettes affectées	
Investissement	48 387 200	48 387 200	- 8 080 885	- 8 880 337	- 4 891 188	- 11 270 824	- 12 762 184	- 20 260 381	38 846 918	43 388 772	43 388 772	43 388 772	14 071 205	27 332 896	7 041 596	- 934 020	1 107 576	28 440 472	Autres financements publics	
TOTAL DES DÉPENSES	392 761 333	392 761 333	385 358 058	410 633 881	- 9 994 240	- 6 234 885	- 4 088 348	- 10 811 611	- 10 092 408	- 17 346 508	385 285 450	393 307 375	317 590 239	369 532 898	3 812 747	- 1 499 894	2 492 143	381 164 241	Recettes propres	
													16 743 537	47 428 182	- 8 883 986	- 181 868	- 10 185 922	37 262 240	Recettes rattachées **	
													270 000	30 000	- 46 700	3 300	223 300	223 300	Financements de l'état fédéral	
													10 224 888	47 035 042	- 10 033 380	- 133 256	- 10 188 222	36 865 620	Autres financements publics rattachés	
													10 411	173 120				173 120	Recettes propres rattachées	
Solde budgétaire (excédent)		2 450 050			463 676		9 139 051		9 602 727		5 909 108		394 723 676	406 960 280	- 6 071 219	- 1 672 960	- 7 743 779	399 216 481	TOTAL DES RECETTES	
																				Solde budgétaire (déficit)

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes rattachées" (tableau 8)

**Tableau Z -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
BUDGET PRINCIPAL = GLOBAL - FONDATION - SIE - CFA**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Exécution N-1	Dépenses											
	Budget initial (a)		BR 1		BR 2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Personnel	283 846 096	85 956 366	480 487	480 487	716 460	716 460	1 196 947	1 196 947	285 142 043	85 956 366		
dont contributions employeur au CAS Personel	85 956 366	85 956 366										
Fonctionnement	62 774 762	52 627 652	1 688 268	1 984 955	-122 629	-267 047	1 483 629	1 707 808	64 238 391	64 636 640		
Investissement	48 397 200	63 640 133	-8 060 886	-8 980 337	-4 681 189	-11 270 024	-12 762 184	-20 260 381	36 846 018	43 388 772		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>342 587 521</b>	<b>392 066 930</b>	<b>395 118 058</b>	<b>410 413 881</b>	<b>-5 994 240</b>	<b>-6 534 895</b>	<b>-4 098 368</b>	<b>-10 811 611</b>	<b>-10 092 608</b>	<b>-17 346 506</b>	<b>385 025 450</b>	<b>393 067 375</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		2 431 845			463 676		9 139 051		9 602 727		5 909 106	

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes  
\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Exécution N-1	Recettes					
	Budget initial (d)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
Recettes globales	389 282 098	3 912 747	-1 480 604	2 422 143	387 714 241	Recettes globalisées
Subvention pour charges de service public	291 306 898	1 865 487	726 342	2 591 829	294 538 727	Subvention pour charges de service public
Autres financements du FSE	2 055 445			2 055 445	2 055 445	Autres financements du FSE
Fiscalité affectée			1 964 518	1 964 518	1 964 518	Fiscalité affectée
Autres financements publics	27 332 886	2 041 596	-934 020	1 107 576	28 440 472	Autres financements publics
Recettes propres	37 888 869	3 664	-3 247 444	3 241 780	34 715 079	Recettes propres
Recettes fléchées **	47 428 182	-9 883 988	-181 868	-10 165 922	37 282 240	Recettes fléchées **
Financements de l'Etat fléchés	225 000	50 000	-48 700	3 300	223 300	Financements de l'Etat fléchés
Autres financements publics fléchés	47 035 042	-10 035 988	-135 256	-10 169 222	36 859 820	Autres financements publics fléchés
Recettes propres fléchées	173 120				173 120	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>354 498 775</b>	<b>406 720 260</b>	<b>-6 071 219</b>	<b>-1 672 560</b>	<b>398 976 481</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (déficit)</b>	<b>3 693 621</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
SIE : SIREMIP + SIUAPS\* + SIMPPS\*\***

\* en 2018 dissolution du SIUAPS, création du Pôle Sports UB 113

\*\* en 2019 le SIMPPS est transféré à la COMUE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses												
	Exécution N-1		Budget initial (a)		BR 1		BR2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	711 610	632 717	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont contributions employeur au CAS</i>												
<b>Fonctionnement</b>	518 296	423 052	289 157	289 157	-	-	-	-	-	-	289 157	289 157
<b>Investissement</b>	250 417	209 665	430 000	430 000	-	-	-	-	-	-	430 000	430 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	1 340 313	1 318 084	719 157	719 157	-	-	-	-	-	-	719 157	719 157
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		437 076		-								-

Recettes						
Exécution N-1	Budget Initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
					Montants	Montants
1 755 160	703 157	-	-	-	703 157	Recettes globalisées
157 736	-	-	-	-	-	Subvention pour charges de service public
-	-	-	-	-	-	Autres financements de l'Etat
-	-	-	-	-	-	Fiscalité affectée
376 300	-	-	-	-	-	Autres financements publics
1 224 104	703 157	-	-	-	703 157	Recettes propres
-	-	-	-	-	-	Recettes fléchées **
-	-	-	-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
-	-	-	-	-	-	Autres financements publics fléchés
-	-	-	-	-	-	Recettes propres fléchées
<b>1 755 160</b>	<b>703 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>703 157</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>-</b>	<b>16 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 000</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
SIE : SIREMIP**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses												
	Exécution N-1		Budget Initial (a)		BR 1		BR2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel											-	-
<i>dont contributions employeur au CAS</i>											-	-
Fonctionnement	289 157	289 157	289 157	289 157							289 157	289 157
Investissement	430 000	430 000	430 000	430 000							430 000	430 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>719 157</b>	<b>719 157</b>	<b>719 157</b>	<b>719 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>719 157</b>	<b>719 157</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		238 059		-		-				-		-

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.  
\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Recettes						
Exécution N-1	Budget Initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
786 429	703 157	-	-	-	703 157	Recettes globalisées
						- Subvention pour charges de service public
						- Autres financements de l'Etat
						- Fiscalité affectée
						- Autres financements publics
786 429	703 157				703 157	Recettes propres
						- Recettes fléchées **
						- Financements de l'Etat fléchés
						- Autres financements publics fléchés
						- Recettes propres fléchées
<b>786 429</b>	<b>703 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>703 157</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>-</b>	<b>16 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 000</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
SIE : SIUAPS \***

**\*en 2018 dissolution du SIUAPS, création du Pôle Sports UB 113**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Dépenses												
	Exécution N-1		Budget initial (a)		BR 1		BR2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>												
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>												
<b>Fonctionnement</b>												
<b>Investissement</b>												
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	-	- 6 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		#####		-		-				-		-

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Recettes						
Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
Microsites						
5 525	-	-	-	-	-	Recettes globalisées
						Subvention pour charges de service public
						Autres financements de l'Etat
						Fiscalité affectée
0 025						Autres financements publics
						Recettes propres
						Recettes fléchées **
						Financements de l'Etat fléchés
						Autres financements publics fléchés
						Recettes propres fléchées
<b>5 525</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
						<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_M\* 2  
SIE : SIMPPS\***

\* en 2019 le SIMPPS est transféré à la COMUE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses												
	Exécution N-1		Budget initial (a)		BR 1		BR2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 630	639 520										
<i>dont contributions employeur au CAS</i>												
Fonctionnement et intervention	169 220	1 000 980										
Investissement												
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>870 833</b>	<b>776 523</b>										
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>186 683</b>										

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Recettes						
Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
					Montants	Recettes
Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
983 206	-	-	-	-	-	Recettes globalisées
137 456						Subvention pour charges de service public
						Autres financements de l'Etat
						Fiscalité affectée
375 300						Autres financements publics
430 150						Recettes propres
						Recettes fléchées **
						Financements de l'Etat fléchés
						Autres financements publics fléchés
						Recettes propres fléchées
<b>983 206</b>						<b>TOTAL DES RECETTES</b>
						<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
BUDGET FONDATION**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Dépenses												
	Exécution N 1		Budget Initial (a)		BR 1		BR2		Somme des BR (y compris nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>	26 000	26 000	90 000	90 000							90 000	90 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>												
<b>Fonctionnement</b>	150 000	150 000	150 000	150 000							150 000	150 000
<b>Investissement</b>												
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	216 000	216 000	240 000	240 000	-	-	-	-	-	-	240 000	240 000
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		7 185		-		-				-		-

Recettes										
Exécution N°1	Budget Initial (d)		BR 1		BR2		Somme des BR (y compris nouveau BR) (e)		TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
224 800	240 000								240 000	Recettes globalisées
										- Subvention pour charges de service public
										- Autres financements de l'Etat
										- Fiscalité affectée
3 120										- Autres financements publics
221 680	240 000								240 000	Recettes propres
										- Recettes flechées **
										- Financements de l'Etat flechés
										- Autres financements publics flechés
										- Recettes propres flechées
<b>224 800</b>	<b>240 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>240 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes flechées" (tableau 8)

**Tableau 2 -  
Autorisations budgétaires - Budget consolidé rectificatif 2019\_ N° 2  
BUDGET CFA**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

<b>Dépenses</b>												
	<i>Exécution N-1</i>		<b>Budget initial (a)</b>		<b>BR 1</b>		<b>BR2</b>		<b>Somme des BR (yc nouveau BR) (b)</b>		<b>TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)</b>	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Personnel</b>												
<i>dont contributions employeur au CAS</i>												
<b>Fonctionnement</b>	3 339 182	3 339 182	<b>3 782 190</b>	<b>3 782 190</b>	-	-	<b>- 135 241</b>	<b>- 135 241</b>	<b>- 135 241</b>	<b>- 135 241</b>	<b>3 646 949</b>	<b>3 646 949</b>
<b>Investissement</b>												
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 339 182</b>	<b>3 339 182</b>	<b>3 782 190</b>	<b>3 782 190</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 135 241</b>	<b>- 135 241</b>	<b>- 135 241</b>	<b>- 135 241</b>	<b>3 646 949</b>	<b>3 646 949</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>							36 385					-

<b>Recettes</b>						
Exécution N-1	Budget Initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
3 268 819	<b>3 758 399</b>	<b>36 385</b>	<b>- 414 017</b>	<b>- 377 632</b>	<b>3 380 767</b>	<b>Recettes globalisées</b>
						- Subvention pour charges de service public
						- Autres financements de l'Etat
						- Fiscalité affectée
435 654	858 399				858 399	Autres financements publics
2 803 165	2 900 000	<b>36 385</b>	<b>- 414 017</b>	<b>- 377 632</b>	<b>2 522 368</b>	Recettes propres
						- <b>Recettes fléchées **</b>
						- Financements de l'Etat fléchés
						- Autres financements publics fléchés
						- Recettes propres fléchées
<b>3 268 819</b>	<b>3 758 399</b>	<b>36 385</b>	<b>- 414 017</b>	<b>- 377 632</b>	<b>3 380 767</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
70 363	23 791	-	278 776	242 391	266 182	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>



**Tableau 4 -  
EQUILIBRE FINANCIER - BR2 2019**

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Besoins (utilisation des financements)						
	Exécution N-1	Budget Initial (a)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)		3 733 412	- 500 061		- 500 061	
dont solde budgétaire budget principal		3 693 621	- 463 676		- 463 676	
dont solde budgétaire budget du CFA	72 363	23 791	- 36 385		- 36 385	
dont solde budgétaire FU (Fondation Catalyses)		-			-	
dont solde budgétaire SIE		16 000				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)						
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	4 677 240	10 612 371	- 2 063 379	- 1 915 621	- 3 979 000	6 633 371
Autres décaissements en comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	16 971	-	120 362	1 403 935	1 524 297	1 524 297
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>4 694 211</b>	<b>14 345 783</b>	<b>- 2 443 078</b>	<b>- 511 687</b>	<b>- 2 954 765</b>	<b>8 157 667</b>
Variation de trésorerie (l)	8 061 187	-	404 630		11 215 065	8 425 142
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)	1 984 253			9 757 734	8 425 039	3 763 253
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	6 066 934	871 925	1 827 353	462 611	2 289 964	3 161 889
<b>TOTAL DES BESOINS (1 + l)</b>	<b>12 745 398</b>	<b>14 345 783</b>	<b>- 1 948 419</b>		<b>8 260 300</b>	<b>15 082 809</b>

Financements (couverture des besoins)						
	Exécution N-1	Budget Initial (d)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	2 885 741			8 860 275	9 360 336	5 626 924
dont solde budgétaire budget principal	2 341 895			9 139 051	9 139 051	5 909 106
dont solde budgétaire budget du CFA	-			- 278 776	- 278 776	- 266 182
dont solde budgétaire FU (Fondations Catalyses)	7 184			-	-	-
dont solde budgétaire SIE	437 072			-	-	-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)						
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	4 194 547	10 555 921	- 1 667 280	- 2 515 009	- 4 182 299	6 373 623
Autres encaissements en comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	5 745 109	-	- 281 129	3 363 392	3 082 263	3 082 263
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2= D1+b2+c2+e2)</b>	<b>12 745 398</b>	<b>10 555 921</b>	<b>- 1 948 419</b>		<b>8 260 300</b>	<b>15 082 809</b>
Variation de trésorerie (l)		3 789 862			-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)		4 661 786	1 332 695			
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)						
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + l)</b>	<b>12 745 398</b>	<b>14 345 783</b>	<b>- 1 948 419</b>		<b>8 260 300</b>	<b>15 082 809</b>

\* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

\*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N° 2  
BUDGET ETABLISSEMENT**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel <i>dont charges de pensions civiles*</i>	262 867 867	294 036 096	480 487	715 460	1 195 947	295 232 043	Subventions de l'Etat	287 553 390	291 946 898	1 865 487	726 342	2 591 829	294 538 727
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	74 082 973	78 048 999	1 964 955	- 392 288	1 572 667	79 621 666	Autres financements de l'Etat		2 055 445				2 055 445
							Autres subventions	34 119 605	25 893 523	994 712	- 729 087	265 625	26 159 148
							Autres produits	39 920 757	56 409 336	42 049	764 518	806 567	57 215 903
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>356 970 840</b>	<b>372 085 095</b>	<b>2 445 442</b>	<b>323 172</b>	<b>2 768 614</b>	<b>374 853 709</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>361 693 751</b>	<b>376 305 202</b>	<b>2 902 248</b>	<b>761 773</b>	<b>3 664 021</b>	<b>379 969 223</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 622 911	4 220 107	456 806	438 601	895 407	5 115 514	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)						
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>361 593 751</b>	<b>376 305 202</b>	<b>2 902 248</b>	<b>761 773</b>	<b>3 664 021</b>	<b>379 969 223</b>							<b>379 969 223</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget initial (g)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>4 622 911</b>	<b>4 220 107</b>	<b>456 806</b>	<b>438 601</b>	<b>895 407</b>	<b>5 115 514</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 241 917	21 000 000			-	21 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 244 727	- 14 000 000			-	- 14 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	20 100				-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-	-
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>9 640 201</b>	<b>11 220 107</b>	<b>456 806</b>	<b>438 601</b>	<b>895 407</b>	<b>12 115 514</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constat**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	BR 1	Nouveau BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	BR 1	Nouveau BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>					-	-	<b>Capacité d'autofinancement*</b>	<b>9 640 201</b>	<b>11 220 107</b>	<b>456 806</b>	<b>438 601</b>	<b>895 407</b>	<b>12 115 514</b>
Investissements	22 076 627	64 070 133	- 8 980 337	- 11 270 024	- 20 250 361	43 819 772	- Variation Financement de l'actif par l'Etat	- 1 717 712					
							- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	14 817 459	4 840 274				4 840 274
							- Variation Autres ressources	- 321 603			- 11 848 350	- 11 848 350	- 11 848 350
Remboursement des dettes financières							- Variation Recettes fléchées		45 411 013	- 8 937 082		- 8 937 082	36 473 931
<b>TOTAL DES EMPLOIS (6)</b>	<b>22 076 627</b>	<b>64 070 133</b>	<b>- 8 980 337</b>	<b>- 11 270 024</b>	<b>- 20 250 361</b>	<b>43 819 772</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>22 418 345</b>	<b>61 471 394</b>	<b>- 8 480 276</b>	<b>- 11 409 749</b>	<b>- 19 890 025</b>	<b>41 581 369</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-5)</b>	<b>341 718</b>	<b>-</b>	<b>500 061</b>	<b>-</b>	<b>360 336</b>	<b>-</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(8)</b>	<b>-</b>	<b>- 2 598 739</b>	<b>-</b>	<b>- 139 725</b>	<b>-</b>	<b>- 2 238 403</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	341 718	- 2 598 739	500 061	- 139 725	360 336	- 2 238 403
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 7 709 488	1 191 122	5 403	- 10 360 071	- 10 354 668	- 9 163 546
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11) *	8 051 187	- 3 789 861	494 658	10 220 348	10 715 004	8 925 143
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	17 983 856				14 988 497	15 745 453
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 6 582 542	1 086 287				- 15 746 088
Niveau de la TRESORERIE	24 566 399	13 902 210				31 491 542

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N°2  
BUDGET AGREGÉ**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	1 153 879	294 036 096	480 487	715 460	1 195 947	295 232 043	Subventions de l'Etat	287 395 634	291 946 898	1 865 487	726 342	2 591 829	294 538 727
<i>dont charges de pensions civiles*</i>							Autres financements de l'Etat						
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	73 899 591	73 977 652	1 984 955	- 257 047	1 707 908	75 885 560	Autres subventions	30 721 546	25 073 420	994 712	- 729 087	265 625	25 339 045
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 227 778</b>	<b>368 013 748</b>	<b>2 465 442</b>	<b>458 413</b>	<b>2 903 855</b>	<b>370 917 603</b>	Autres produits	42 031 039	54 823 328	5 684	1 178 535	1 184 199	56 007 527
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 048 668	3 829 898	420 421	717 377	1 137 798	4 967 696	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>360 148 219</b>	<b>371 843 646</b>	<b>2 865 863</b>	<b>1 176 790</b>	<b>4 041 653</b>	<b>375 885 299</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>360 148 219</b>	<b>371 843 646</b>	<b>2 865 863</b>	<b>1 176 790</b>	<b>4 041 653</b>	<b>375 885 299</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>360 148 219</b>					<b>375 885 299</b>

\* Il s'agit des sous catégories du compte présentant les contributeurs employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget Initial (g)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>4 048 668</b>	<b>3 829 898</b>	<b>420 421</b>	<b>717 377</b>	<b>1 137 798</b>	<b>4 967 696</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 159 272	21 000 000				21 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 15 244 727	- 14 000 000				- 14 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	20 100					
- produits de cession d'éléments d'actifs						
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice						
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>8 983 312</b>	<b>10 829 898</b>	<b>420 421</b>	<b>717 377</b>	<b>1 137 798</b>	<b>11 967 696</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget Initial (j)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget Initial (m)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-				-	Capacité d'autofinancement*	8 983 312	10 829 898	420 421	717 377	1 137 798	11 967 696
Investissements	21 881 243	63 640 133	- 8 980 337	- 11 270 024	- 20 250 361	43 389 772	- Variation Financement de l'actif par l'Etat	- 1 717 712					
Remboursement des dettes financières							- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	14 789 519	4 840 274				4 840 274
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>21 881 243</b>	<b>63 640 133</b>	<b>- 8 980 337</b>	<b>- 11 270 024</b>	<b>- 20 250 361</b>	<b>43 389 772</b>	- Variation Autres ressources	- 394 672			- 11 848 350	- 10 348 350	- 10 348 350
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (5)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	- Variation Recettes fléchées		45 411 013	- 8 937 082		- 8 937 082	36 473 931
							<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>21 810 447</b>	<b>61 081 185</b>	<b>- 8 516 661</b>	<b>- 11 130 973</b>	<b>- 19 647 634</b>	<b>41 433 551</b>
							<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(6)</b>	<b>70 795</b>	<b>- 2 558 948</b>	<b>463 676</b>	<b>139 051</b>	<b>602 727</b>	<b>- 1 956 221</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget Initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (n) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 70 795	- 2 558 948	463 676	139 051	602 727	- 1 956 221
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT						
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	15 220 426	12 661 478				13 264 205
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						
Niveau de la TRESORERIE						

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N° 2  
BUDGET PRINCIPAL**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget Initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget Initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	292 719 603	293 946 096	480 487	715 460	1 195 947	295 142 043	Subventions de l'Etat	287 350 634	291 946 898	1 865 487	726 342	2 591 829	294 538 727
<i>dont charges de pensions civiles*</i>							Autres financements de l'Etat						
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	73 719 183	73 827 652	1 964 955	- 257 047	1 707 908	75 535 560	Autres subventions	30 535 346	25 073 420	994 712	- 729 087	265 625	25 339 045
							Autres produits	41 899 318	54 583 328	5 664	1 178 535	1 184 199	55 767 527
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>366 438 786</b>	<b>367 773 748</b>	<b>2 445 442</b>	<b>458 413</b>	<b>2 903 855</b>	<b>370 677 603</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>359 921 096</b>	<b>371 603 646</b>	<b>2 865 863</b>	<b>1 175 790</b>	<b>4 041 653</b>	<b>375 645 299</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- 4 030 370	- 3 829 898	- 717 377	- 496 999	- 1 195 947	- 4 967 696	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 967 696	4 967 696	4 967 696	4 967 696	4 967 696	4 967 696
<b>TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>359 921 096</b>	<b>371 603 646</b>	<b>2 445 442</b>	<b>1 175 790</b>	<b>2 903 855</b>	<b>375 645 299</b>	<b>TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>359 921 096</b>	<b>371 603 646</b>	<b>2 865 863</b>	<b>1 175 790</b>	<b>4 041 653</b>	<b>375 645 299</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget Initial (g)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>4 030 370</b>	<b>3 829 898</b>	<b>420 421</b>	<b>717 377</b>	<b>1 137 798</b>	<b>4 967 696</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 099 712	21 000 000				21 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 15 266 121	- 14 000 000				- 14 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	20 100					
- produits de cession d'éléments d'actifs						
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice						
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>8 965 014</b>	<b>10 829 898</b>	<b>420 421</b>	<b>717 377</b>	<b>1 137 798</b>	<b>11 967 696</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget Initial (j)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget Initial (m)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	-				-	Capacité d'autofinancement*	8 965 014	10 829 898	420 421	717 377	1 137 798	11 967 696
Investissements	21 881 243	63 640 133	- 8 980 337	- 11 270 024	- 20 250 361	43 389 772	- Variation Financement de facilité par l'Etat	- 1 717 712					-
							- Variation Financement de facilité par des tiers autres que l'Etat	14 799 519	4 840 274				4 840 274
Remboursement des dettes financières							- Variation Autres ressources	- 254 672			- 11 848 350	- 11 848 350	- 11 848 350
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>21 881 243</b>	<b>63 640 133</b>	<b>- 8 980 337</b>	<b>- 11 270 024</b>	<b>- 20 250 361</b>	<b>43 389 772</b>	- Variation Recettes fêchées	45 411 013	- 8 937 082			- 8 937 082	36 473 931
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>21 792 149</b>	<b>61 081 185</b>	<b>- 8 516 661</b>	<b>- 11 130 973</b>	<b>- 19 647 634</b>	<b>41 433 551</b>
							<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>- 89 094</b>	<b>- 2 558 948</b>	<b>463 676</b>	<b>139 051</b>	<b>602 727</b>	<b>- 1 956 221</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget Initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 89 094	- 2 558 948	463 676	139 051	602 727	- 1 956 221
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT						
Variation de la TRESORERIE - APPORTEMENT (7) ou PRELEVEMENT (8)						
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 323 891	11 764 943				12 367 670
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						
Niveau de la TRESORERIE						

\* : montant issu du tableau "Équilibre financier"

**Tableau 6**  
**Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N° 2**  
**SIE : SIREMIP + SIUAPS + SIMPPS**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget Initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS					TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
							Exécution N-1	Budget Initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	
Personnel	057 306	-	-	-	-	-	Subventions de l'Etat	07 756	-	-	-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>							Autres financements de l'Etat	-	-	-	-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	804 283	289 157	-	-	-	289 157	Autres subventions	493 300	-	-	-	-
							Autres produits	1 532 393	703 157	-	-	703 157
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 492 191</b>	<b>289 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>289 157</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>2 015 359</b>	<b>703 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>703 157</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	523 168	-	-	-	-	414 000	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>2 015 359</b>	<b>289 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>414 000</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>2 015 359</b>	<b>703 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>703 157</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget Initial (g)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	523 168	-	-	-	-	414 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	02 076	-	-	-	-	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-	-	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-
<b>= CAF ou IAF*</b>	605 814	-	-	-	-	414 000

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget Initial (j)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES					TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)	
							Exécution N-1	Budget Initial (m)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)		
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	605 814	414 000	-	-	-	414 000
Investissements	195 384	430 000	-	-	-	430 000	- Variation Financement de l'actif par l'Etat	-	-	-	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-	-	- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-	-	-	-	-
							- Variation Autres ressources	65 931	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>195 384</b>	<b>430 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>430 000</b>	- Variation Recettes fléchées	-	-	-	-	-	-
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>343 499</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>538 883</b>	<b>414 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>414 000</b>
							<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>-</b>	<b>-16 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-16 000</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget Initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	343 499	16 000	-	-	-	16 000
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	-	-	-	-	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11) *	-	-	-	-	-	-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 434 291	1 372 968	-	-	-	1 372 968
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-	-	-	-	-	-
Niveau de la TRESORERIE	-	-	-	-	-	-

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 6**  
**Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N°2**  
**SIE : SIREMIP**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS					TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
							Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)		
Personnel					-	-	Subventions de l'Etat					-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					-	-	Autres financements de l'Etat					-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et Intervention	431 973	289 157			-	289 157	Autres subventions					-	-
							Autres produits	797 934	703 157			-	703 157
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	431 973	289 157	-	-	-	289 157	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	797 934	703 157	-	-	-	703 157
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	365 961	414 000				414 000	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)						
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	797 934	703 157	-	-	-	703 157	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	797 934	703 157	-	-	-	703 157

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget initial (g)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	365 961	414 000	-	-	-	414 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	62 315					-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés						-
- produits de cession d'éléments d'actifs						-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						-
<b>= CAF ou IAF*</b>	428 776	414 000	-	-	-	414 000

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (l)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES					TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)	
							Exécution N-1	Budget initial (m)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)		
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-			-	Capacité d'autofinancement*	428 776	414 000	-	-	-	414 000
Investissements	195 384	430 000				430 000	- Variation Financement de l'actif par l'Etat					-	-
							- Variation Financement de l'actif par des tiers					-	-
							- Variation Autres ressources	-66 931				-	-
Remboursement des dettes financières							- Variation Recettes fléchées					-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	195 384	430 000	-	-	-	430 000	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	361 845	414 000	-	-	-	414 000
<b>APPORT aux FONDS DE ROULEMENT (7) = (5)-(6)</b>	166 461	-	-	-	-	-	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	-	-16 000	-	-	-	-16 000

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	166 461	16 000	-			16 000
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT						-
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (l) ou PRÉLEVEMENT (ll) *						-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 358 968	1 372 968				1 372 968
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						-
Niveau de la TRÉSORERIE						-

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 6**  
**Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N° 2**  
**SIE : SIUAPS**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT:**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget Initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel					-	-	Subventions de l'Etat					-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					-	-	Autres financements de l'Etat					-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	493				-	-	Autres subventions					-	-
					-	-	Autres produits					-	-
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	493	-	-	-	-	-	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	-	-	-	-	-	-
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	493	-	-	-	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	493	-	-	-	-	-	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	493	-	-	-	-	-

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget Initial (g)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	- 493	-	-	-	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					-	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-	-
<b>= CAF ou IAF*</b>	- 493	-	-	-	-	-

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget Initial (j)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget Initial (m)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	493	-	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	-	-	-
Investissements					-	-	- Variation Financement de l'actif par l'Etat					-	-
Remboursement des dettes financières					-	-	- Variation Financement de l'actif par des tiers					-	-
					-	-	- Variation Autres ressources					-	-
					-	-	- Variation Recettes fléchées					-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	493	-	-	-	-	-	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	-	-	-	-	-	-	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT</b>	493	-	-	-	-	-

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT:**

	Exécution N-1 (p)	Budget Initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 493				-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT					-	-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *					-	-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	278 944				-	-
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-	-
Niveau de la TRESORERIE					-	-

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 6**  
**Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N° 2**  
**SIE : SIMPPS**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel	108 404				-	-	Subventions de l'Etat	157 796				-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					-	-	Autres financements de l'Etat					-	-
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	371 816				-	-	Autres subventions	325 300				-	-
					-	-	Autres produits	734 398				-	-
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 059 125</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>1 217 424</b>					
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	157 700						Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)						
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 217 424</b>						<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 217 424</b>					

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget initial (g)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	157 700	-	-	-	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 631					
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés						
- produits de cession d'éléments d'actifs						
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>177 531</b>					

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*							Capacité d'autofinancement*	177 531					
Investissements							- Variation Financement de l'actif par l'Etat						
Remboursement des dettes financières							- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat						
							- Variation Autres ressources						
							- Variation Recettes fléchées						
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>							<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	177 531					
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>177 531</b>						<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT</b>						

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget Initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	177 531	-			-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT						-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (i) ou PRELEVEMENT (ii) *						-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	798 379					-
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						-
Niveau de la TRESORERIE						-

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"



**Tableau 6**  
**Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N° 2**  
**BUDGET FONDATION**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS					TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
							Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)		
Personnel	185 690	90 000			-	90 000	Subventions de l'Etat					-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>							Autres financements de l'Etat						
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	180 408	150 000			-	150 000	Autres subventions	185 690				-	-
							Autres produits	41 523	240 000			-	240 000
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>208 926</b>	<b>240 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>240 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>227 123</b>	<b>240 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>240 000</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	18 298						Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)						
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>227 123</b>	<b>240 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>240 000</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>227 123</b>	<b>240 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>240 000</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributeurs employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget initial (a)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (a) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	18 298	-	-	-	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés						-
- produits de cession d'éléments d'actifs						-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice						-
<b>= CAF ou IAF*</b>	18 298	-	-	-	-	-

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES					TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)		
							Exécution N-1	Budget initial (m)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)			
Insuffisance d'autofinancement*		-	-			-	Capacité d'autofinancement*	18 298	-	-			-	-
							- Variation Financement de l'actif par l'Etat						-	-
Investissements							- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat						-	-
							- Variation Autres ressources						-	-
Remboursement des dettes financières							- Variation Recettes fléchées						-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>		-	-	-	-	-	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	18 298	-	-	-	-	-	-
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	18 298	-	-	-	-	-	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>		-	-	-	-	-	-

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget initial (q)	BR 1	BR 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	18 298	-			-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT						-
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11) *						-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	896 535					896 535
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						-
Niveau de la TRESORERIE						-

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

**Tableau 6**  
**Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2019\_ N°2**  
**BUDGET CFA**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Exécution N-1	Budget initial (a)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Exécution N-1	Budget initial (d)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Personnel					-	-	Subventions de l'Etat					-	-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>							Autres financements de l'Etat						
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	3 364 411	3 782 190	-	- 135 241	- 135 241	3 646 949	Autres subventions	3 072 759	858 399			-	858 399
							Autres produits	342 727	2 900 000	36 385	- 414 017	- 377 632	2 522 368
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>3 364 411</b>	<b>3 782 190</b>	<b>-</b>	<b>- 135 241</b>	<b>- 135 241</b>	<b>3 646 949</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>3 415 486</b>	<b>3 788 399</b>	<b>36 385</b>	<b>- 414 017</b>	<b>- 377 632</b>	<b>3 380 767</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	51 075		36 385			36 385	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		23 791		- 278 776	278 776	302 567
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 415 486</b>	<b>3 782 190</b>	<b>36 385</b>		<b>36 385</b>	<b>3 818 575</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 415 486</b>	<b>3 782 190</b>				<b>3 818 575</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Exécution N-1	Budget initial (g)	BR1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (h)	TOTAL : dernier budget modifié (i) = (g) + (h)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	51 075	- 23 791	36 385	- 278 776	- 242 391	- 266 182
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					-	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs					-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice					-	-
<b>= CAF ou IAF*</b>	51 075	- 23 791	36 385	- 278 776	- 242 391	- 266 182

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Exécution N-1	Budget initial (j)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Exécution N-1	Budget initial (m)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	23 791		278 776	278 776	302 567	Capacité d'autofinancement*	51 075		36 385		36 385	36 385
Investissements							- Variation Financement de l'actif par l'Etat						-
							- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	17 940					-
Remboursement des dettes financières							- Variation Autres ressources						-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (8)</b>	<b>-</b>	<b>23 791</b>	<b>-</b>	<b>278 776</b>	<b>278 776</b>	<b>302 567</b>	- Variation Recettes fléchées						-
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(8)</b>	<b>69 015</b>	<b>-</b>					<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>69 015</b>	<b>-</b>	<b>36 385</b>	<b>-</b>	<b>36 385</b>	<b>36 385</b>
							<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>-</b>	<b>23 791</b>	<b>36 385</b>	<b>- 278 776</b>		<b>266 182</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Exécution N-1 (p)	Budget initial (q)	BR 1	BR2	Somme des BR (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	69 015	- 23 791	36 385	- 278 776	- 242 391	- 266 182
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT						
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *						
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	329 139	305 348				62 957
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						
Niveau de la TRESORERIE						

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Adoption du budget 2020 et du Plan actions achat.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-123

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le budget initial 2020 :**

#### **Article 1 : Autorisations budgétaires :**

- Plafond d'emplois 4 541 ETPT dont 3 903 ETPT sous plafond Etat et 638 ETPT sur ressources propres ;
- 410 053 992 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 293 989 999 € personnel
  - 66 466 356 € fonctionnement
  - 49 597 637 € investissement
- 411 599 546 € de crédits de paiement
  - 293 989 999 € personnel
  - 66 962 561 € fonctionnement
  - 50 646 986 € investissement
- 402 809 431 € de prévisions de recettes
- - 8 790 115 € de solde budgétaire.

#### **Article 2 : Prévisions comptables :**

- - 8 484 529 € de variation de trésorerie
- 7 740 537 € de résultat patrimonial
- 13 740 537 € de capacité d'autofinancement
- 745 551 € de variation de fonds de roulement

***Les tableaux des emplois et document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnels (DPG), des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.***

#### **Article 3 : Le Plan d'action achat 2020 est adopté.**

Toulouse, le 9 décembre 2019

La Présidente,

  
Régine ANDRÉ-OBRECHT



Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0

Annexe 5b : Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BI 2020

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global	
			En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois					
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 877,00 (1)		1 877,00
			CDI	0,00	11,00	11,00
		Non permanents	CDD	601,00	82,00	683,00
<b>S/total EC</b>			<b>2 478,00</b>	<b>93,00</b>	<b>2 571,00</b>	
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>					<b>0,00</b>	
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1 425,00 (2)		1 425,00	
		CDI	0,00	100,00	100,00	
	Non permanents	CDD	0,00	355,00	355,00	
	<b>S/total Biatoss</b>			<b>1 425,00</b>	<b>455,00</b>	<b>1 880,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>3 903,00 (3)</b>	<b>548,00</b>	<b>4 451,00 (4)</b>	
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>3 903 (5)</b>		<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>	

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en  
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)





Tableau 2 DPGCEP 2020 Suivi des dépenses de personnel des EPSCP et EPA RCE

Masse salariale Etat notifiée par la DGESIP : 267 744 244

Masse salariale votée au BI (ou soumise au vote du C1) : 293 989 999

Masse salariale globale votée après dernier BR n°x :

N° BR à renseigner par l'établissement

en euros et AE = CP

			Exercice 2019			Cumul au 30 avril 2020	Cumul au 30 septembre 2020	Cumul (annuel) au 31 décembre 2020			écart BI 2020 - BI 2019	écart BI 2020 - exécution 2019	écart réprévision 2020 - exécution 2019	écart exécution 2020 - exécution 2019
			Budget initial	Dernière prévision d'exécution (5)	Exécution (5)	Exécution	Exécution	Budget initial	nouvelle prévision d'exécution	Exécution				
Emplois sous plafond 1 (1)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS stagiaires uniquement)		237 663 133				237 707 198			237 707 198	237 707 198	0	0
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires (2)												0
		dont cours complémentaires (notamment ceux financés sur ressources propres)							5 877 726			5 877 726	5 877 726	0
	sous total titulaires		0	237 663 133	0	0	0	237 707 198	0	0	237 707 198	237 707 198	0	0
	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont ATER et doctorants contractuels												0
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires		22 489 546					22 621 241			22 621 241	22 621 241	0
dont CDI													0	
sous total non titulaires		0	22 489 546	0	0	0	22 621 241	0	0	22 621 241	22 621 241	0	0	
Total titulaires et non titulaires (plafond 1)			0	260 152 679	0	0	0	260 328 439	0	0	260 328 439	260 328 439	0	0
Emplois sous plafond 2 (1bis)	Non titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs dont CDI (uniquement pour les EPSCP)											0	
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires		18 812 704					25 151 101			25 151 101	25 151 101	0
		dont CDI (uniquement pour les EPSCP)												0
Total non titulaires (plafond 2)		0	18 812 704	0	0	0	25 151 101	0	0	25 151 101	25 151 101	0	0	
Total général (emplois rémunérés par l'opérateur)	Titulaires	Enseignants et enseignants chercheurs			0	0	0			0			0	
		Personnels BIATSS et autres personnels titulaires		237 663 133	0	0	0	237 707 198	0	0	237 707 198	237 707 198	0	0
	Non titulaires (plafonds 1 et 2)	Enseignants et enseignants chercheurs		41 302 250	0	0	0	47 772 342	0	0	47 772 342	47 772 342	0	0
		Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires			0	0	0			0				0
	sous total non titulaires		0	41 302 250	0	0	0	47 772 342	0	0	47 772 342	47 772 342	0	0
Total général			0	278 965 363	0	0	0	285 479 540	0	0	285 479 540	285 479 540	0	0
Autres dépenses non ventilables par catégories d'emplois (3)				8 315 808				8 510 459			8 510 459	8 510 459	0	0
Total des dépenses de personnel suivies dans OREMS (données pale OREMS en exécution)			0	287 281 191	0	0	0	293 989 999	0	0	293 989 999	293 989 999	0	0
Autres dépenses non suivies dans OREMS (4)											0	0	0	0
Total des dépenses de personnel y compris celles non comptabilisées dans OREMS			0	287 281 191	0			293 989 999	0	0	293 989 999	293 989 999	0	0
dont fonctionnaires stagiaires ENS											0	0	0	0
dont dépenses de personnels sur contrats de recherche (6)				11 500 000				10 598 753			10 598 753	10 598 753	0	0

La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE = CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)

(1) personnels financés en tout ou partie sur la subvention Etat (y compris les mises à disposition sortantes ou délégations sortantes pour les enseignants chercheurs), et personnels titulaires sur emplois gagés

(1bis) personnels financés exclusivement sur ressources propres ("hors plafond" pour les EPA)

(2) "autres personnels titulaires" comprend notamment les personnels d'encadrement sur emplois fonctionnaires, les personnels d'inspection, les conservateurs

(3) les "autres dépenses non ventilables" correspondent strictement :

- aux dépenses de personnels ne décomptant pas de plafond d'emploi (ex : vacataires),

- aux éventuelles dépenses résiduelles ne pouvant faire l'objet d'une ventilation par catégories de personnel ou plafond d'emplois.

Les heures complémentaires effectuées par les agents décomptant les plafonds d'emplois doivent être rattachées au plafond d'emplois de ces agents (quelle que soit l'origine du financement de cette rémunération complémentaire : subvention Etat ou ressources propres), les heures complémentaires des agents ne décomptant pas les plafonds doivent être renseignées sur la ligne "autres dépenses non ventilables"

(4) dépenses éventuelles hors PSOP notamment

(5) s'agissant des données d'exécution de 2019 il convient de renseigner en phase 1 (BI 2020) la colonne "dernière prévision d'exécution" et en phase 2 (mai 2020) la colonne "exécution"

(6) contrat de recherche selon la délimitation apportée par le document de prescription générale (fascicule n°8, opérations pluriannuelles)

Tableau 3 DPGECP 2020 : Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2019 et 2020 (en € et en flux, modèle RCE)

Crédits de Masse salariale globale = Montant limitatif en AE = CP	Prévision d'exécution ou d'exécution 2019 (I)	Correction de l'exécution (événements exceptionnels non reconductibles) (Ibis)	Extension en Année Pleine des mesures 2019 (2)					Mesures entrant en vigueur en 2020													Total des flux 2020	Total prévision 2020 (XVII=I+XIV)	Phase 1 : dernier budget voté en 2020	Phase 2,3,4 : dernier budget voté en 2019 (XVIII-XX)	Ecart prévision 2019 - dernier budget voté (2019 pour la phase I/ 2020 phases 2,3,4) (XVIII-XX)
			Obligatoires					Discretionnaires																	
			Mesures catégorielles (titulaires exclusivement) (PCCR)	Schéma d'emplois hors contrats de recherche	Evolution de la structure des emplois (dont restructuration, changements de corps et dépassement Sauvadet) (5)	Mesures générales (titulaires et non titulaires) et EAP basées de la valeur du point sur 2017	SMG	CAS Pensions (et AT)	Autres cotisations	Mesures catégorielles (titulaires exclusivement) PCCR	Indemnitaire obligatoire (6)	GVT (Glissement, vieillesse, technicité)			Schéma d'emplois hors contrats de recherche	Evolution de la structure des emplois (dont restructuration, changements de corps et dépassement Sauvadet) (5)	Indemnitaire à l'initiative de l'établissement (6)	Variation des heures complémentaires	Variations sur les contrats de recherche	Autres à déduire (PASSU)					
III	IV	V	VI	VII	VIII	VIII bis	IX	X	XI	XI bis	XI ter	XII	XIII	XIV	XV	XV bis	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX				
Rémunérations principales	144 565 017	0	0	0	0	0	0	0	0	1 231 686	0	0	584 746	555 729	0	-	-	652 593	0	2 225 673	149 790 690	0	146 790 690		
sous total titulaires (calcul automatique)	114 650 059	-	-	-	-	-	-	-	-	496 105	-	-	584 746	555 729	-	-	-	-	-	2 878 266	117 538 324	0	117 538 324		
sous total non titulaires et autres personnels (calcul automatique)	29 906 959	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	652 593	29 254 966	-	29 254 966		
Titulaires Enseignants et enseignants chercheurs (dont fonctionnaires stagiaires pour les ENS uniquement)	85 001 474	-	-	-	-	-	-	-	-	720 536	-	-	175 424	269 668	-	-	-	-	-	1 165 628	86 767 102	0	86 767 102		
Personnels BIATSS et autres personnels titulaires	29 056 564	-	-	-	-	-	-	-	-	496 105	-	-	409 322	296 061	-	-	-	-	-	1 712 638	30 769 222	0	30 769 222		
Non titulaires Enseignants et enseignants chercheurs	16 431 483	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 431 483	0	16 431 483		
Personnels BIATSS et autres personnels non titulaires	13 475 476	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	652 593	12 822 883	0	12 822 883		
Autres : stagiaires, apprentis... (dont CDI dont personnels financés sur contrats de recherche (9))	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0		
Rémunérations accessoires	19 878 438	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	528 939	610 678	-	-	1 153 500	2 493 115	22 469 551	0	22 469 551		
sous total titulaires (base obligatoire)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0		
sous total non titulaires et autres personnels (base obligatoire)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0		
Cours complémentaires et vacations d'enseignement	8 134 240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	610 678	-	-	-	810 678	6 944 916	0	6 944 916		
Autres rémunérations accessoires (dont versements au titre des comptes épargne temps)	3 000 808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 153 500	1 153 500	4 154 308	0	4 154 308		
Primes et indemnités des enseignants et enseig chercheurs	4 614 720	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 614 720	0	4 614 720		
Primes et indemnités des BIATSS et autres personnels	6 026 668	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	528 939	-	-	-	-	629 939	6 555 607	0	6 555 607		
Cotisations et contributions sociales	117 424 738	-	-	-	-	-	-	-	-	465 338	-	-	548 481	530 644	496 136	-	-	-	-	2 990 020	120 414 758	0	120 414 758		
sous total titulaires (calcul automatique)	106 029 447	-	-	-	-	-	-	-	-	465 338	-	-	548 481	530 644	496 136	-	-	-	-	3 195 901	109 225 348	0	109 225 348		
sous total non titulaires et autres (calcul automatique)	11 395 291	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	205 681	11 189 410	0	11 189 410		
Titulaires Cas pensions - AT	79 094 117	-	-	-	-	-	-	-	-	369 944	-	-	436 043	421 862	394 428	-	-	-	-	2 540 742	81 634 659	0	81 634 659		
Autres cotisations titulaires	26 935 330	-	-	-	-	-	-	-	-	95 394	-	-	112 438	106 782	101 708	-	-	-	-	655 159	27 590 489	0	27 590 489		
Non titulaires Cotisations Asedic	1 336 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 773	1 379 440	0	1 379 440		
Autres cotisations non titulaires	10 058 624	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	248 654	9 809 970	0	9 809 970		
Prestations sociales (à salair)	5 315 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000	4 315 000	0	4 315 000		
<b>TOTAL</b>	<b>287 281 191</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>961 443</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 133 227</b>	<b>1 096 373</b>	<b>1 025 075</b>	<b>810 678</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>858 474</b>	<b>163 900</b>	<b>6 708 808</b>	<b>293 969 968</b>	<b>-</b>	<b>289 674 939</b>	
TOTAL hors prestations (calcul automatique)	261 889 755	-	-	-	-	-	-	-	-	961 443	-	-	1 133 227	1 096 373	496 136	-	-	-	-	521 693	267 205 448	0	267 205 448		
dont titulaires hors prestations (calcul automatique)	220 687 505	-	-	-	-	-	-	-	-	961 443	-	-	1 133 227	1 096 373	496 136	-	-	-	-	8 074 167	226 761 672	0	226 761 672		
dont non titulaires et autres personnels hors prestations (calcul automatique)	41 302 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	858 474	40 443 776	0	40 443 776		

Incidence sur 2020																					
dont incidence rémunération principale																					
dont incidence rémunérations accessoires																					
dont incidence cotisations et contributions sociales																					

- La masse salariale globale correspond aux dépenses de personnel prévues au tableau 2 des autorisations budgétaires en AE = CP de l'ensemble du budget de l'établissement (budget principal, éventuels budgets annexes)
- (1) l'élaboration du budget est fondée sur une prévision d'exécution 2018, réajustée après la fin de l'exercice
  - (2) Ibis) jours de grève, versement d'un capital décès ou d'une indemnité exceptionnelle non reconductible
  - (3) Les colonnes "EAP" couvrent les mesures discrétionnaires (schéma d'emploi et évolution de la structure des emplois) ou obligatoires de l'exercice précédent (2018).
  - (4) la colonne X comprend les mesures indemnitaires imposées par la réglementation sans marge de manœuvre possible pour l'établissement
  - (5) la colonne XI "GVT solde" comprend le GVT négatif et positif. S'agissant du GVT positif, elle ne comprend que les avancements d'échelon et de grade. Les changements de corps sont traités dans la colonne XIII "évolution de la structure des emplois". S'agissant du GVT négatif, elle traite le remplacement d'un titulaire par un titulaire au sein d'un même corps.
  - (6) ces colonnes intègrent :  
 XII : les variations du volume d'emplois (schéma d'emplois hors variations liées aux contrats de recherche, voir colonne XV bis),  
 XIII : les variations de coût induites par les transformations de corps (dont celles issues des promotions sur listes d'aptitudes), les restructurations et les titularisations liées au dispositif Sauvadet
  - (7) cette colonne intègre les variations du régime indemnitaire décidées par l'établissement
  - (8) contrat de recherche selon la définition apportée par le document de prescription générale (feuille n°8, opérations pluriannuelles) : acte juridique conclu entre l'établissement d'enseignement supérieur et un ou plusieurs partenaires (privés ou publics) offrant un soutien financier à un chercheur ou une équipe de chercheurs pour effectuer des études scientifiques ou des prestations de recherche dans un domaine déterminé



Tableau 2

**Autorisations budgétaires du Budget de l'Etablissement**

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>293 989 999,00</b>	<b>293 989 999,00</b>	<b>380 587 909,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>87 759 185,00</i>	<i>87 759 185,00</i>	297 216 894,00	Subvention pour charges de service public
			184 756,00	Autres financements de l'Etat
			1 900 000,00	Fiscalité affectée
			34 763 466,00	Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	<b>66 466 356,00</b>	<b>66 962 561,00</b>	46 522 793,00	Recettes propres
<b>Investissement</b>	<b>49 597 637,00</b>	<b>50 646 986,00</b>	<b>22 221 522,00</b>	<b>Recettes fléchées</b>
			350 000,00	Financements de l'Etat fléchés
			21 333 485,00	Autres financements publics fléchés
			538 037,00	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>410 053 992,00</b>	<b>411 599 546,00</b>	<b>402 809 431,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>0,00</b>	<b>8 790 115,00</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

**Tableau 2**  
**Autorisations budgétaires du Budget Agrégé**

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>293 989 999,00</b>	<b>293 989 999,00</b>	<b>371 196 584,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>87 759 185,00</i>	<i>87 759 185,00</i>	297 216 894,00	Subvention pour charges de service public
			184 756,00	Autres financements de l'Etat
			1 900 000,00	Fiscalité affectée
			34 763 466,00	Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	<b>59 233 627,00</b>	<b>59 729 832,00</b>	37 131 468,00	Recettes propres
<b>Investissement</b>	<b>49 203 637,00</b>	<b>50 252 986,00</b>	<b>22 221 522,00</b>	<b>Recettes fléchées</b>
			350 000,00	Financements de l'Etat fléchés
			21 333 485,00	Autres financements publics fléchés
			538 037,00	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>402 427 263,00</b>	<b>403 972 817,00</b>	<b>393 418 106,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>0,00</b>	<b>10 554 711,00</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

Tableau 2

**Autorisations budgétaires du Budget Principal**

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>293 907 999,00</b>	<b>293 907 999,00</b>	<b>370 874 584,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>87 759 185,00</i>	<i>87 759 185,00</i>	297 216 894,00	Subvention pour charges de service public
			184 756,00	Autres financements de l'Etat
			1 900 000,00	Fiscalité affectée
			34 763 466,00	Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	<b>58 993 627,00</b>	<b>59 489 832,00</b>	36 809 468,00	Recettes propres
<b>Investissement</b>	<b>49 203 637,00</b>	<b>50 252 986,00</b>	<b>22 221 522,00</b>	<b>Recettes fléchées</b>
			350 000,00	Financements de l'Etat fléchés
			21 333 485,00	Autres financements publics fléchés
			538 037,00	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>402 105 263,00</b>	<b>403 650 817,00</b>	<b>393 096 106,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>0,00</b>	<b>10 554 711,00</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

Tableau 2

**Autorisations budgétaires Budget SIE : N1\_904 SIRemIP**

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>703 639,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	0,00	Subvention pour charges de service public
			0,00	Autres financements de l'Etat
			0,00	Fiscalité affectée
			0,00	Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	<b>346 639,00</b>	<b>346 639,00</b>	703 639,00	Recettes propres
<b>Investissement</b>	<b>394 000,00</b>	<b>394 000,00</b>		<b>0,00 Recettes fléchées</b>
				0,00 Financements de l'Etat fléchés
				0,00 Autres financements publics fléchés
				0,00 Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>740 639,00</b>	<b>740 639,00</b>	<b>703 639,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>0,00</b>	<b>37 000,00</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

Tableau 2

**Autorisations budgétaires Budget SIE : N1\_909 CFA**

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 687 686,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	0,00	Subvention pour charges de service public
			0,00	Autres financements de l'Etat
			0,00	Fiscalité affectée
			0,00	Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	<b>6 886 090,00</b>	<b>6 886 090,00</b>	8 687 686,00	Recettes propres
			<b>0,00</b>	<b>Recettes fléchées</b>
			0,00	Financements de l'Etat fléchés
<b>Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	Autres financements publics fléchés
			0,00	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>6 886 090,00</b>	<b>6 886 090,00</b>	<b>8 687 686,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>1 801 596,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

Tableau 2

**Autorisations budgétaires du Budget Annexe : N1\_CATALYS : FONDATION CATALYSES**

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>322 000,00</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	0,00	Subvention pour charges de service public
			0,00	Autres financements de l'Etat
			0,00	Fiscalité affectée
			0,00	Autres financements publics
<b>Fonctionnement</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	322 000,00	Recettes propres
			<b>0,00</b>	<b>Recettes fléchées</b>
			0,00	Financements de l'Etat fléchés
<b>Investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	0,00	Autres financements publics fléchés
			0,00	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>322 000,00</b>	<b>322 000,00</b>	<b>322 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

**Tableau 4  
ÉQUILIBRE FINANCIER**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

<b>Besoins (utilisation des financements)</b>			<b>Financements (couverture des besoins)</b>	
	Solde budgétaire (déficit) *	8 790 115		Solde budgétaire (excédent) *
	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	10 554 711		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
	<i>dont solde budgétaire budget du CFA</i>		1 801 596	<i>dont solde budgétaire budget du CFA</i>
	<i>dont solde budgétaire Fondation Catalyses</i>			<i>dont solde budgétaire Fondation Catalyses</i>
	<i>dont solde budgétaire SIE</i>	37 000		<i>dont solde budgétaire SIE</i>
	Remboursements d'emprunts		0	Nouveaux emprunts
	Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	5 234 382	5 539 968	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
	Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)			Autres encaissements (non budgétaires)
	<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	14 024 497	5 539 968	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>
	<b>Variation de trésorerie</b>	-	8 484 529	<b>Variation de trésorerie</b>
	<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>		14 256 335	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
	<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	5 771 806		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
	<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>14 024 497</b>	<b>14 024 497</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

\* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement  
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

\*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - BI 2020  
BUDGET AGREGE**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

<b>CHARGES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (a)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (d)</b>
Personnel	294 036 096	293 989 999	Subventions de l'Etat	291 946 898	297 216 894
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Autres financements de l'Etat	2 055 445	184 756
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	57 048 999	66 962 561	Autres subventions - RG PUBL	25 893 523	30 763 466
			Fiscalités - RG FISC (CVEC)		1 900 000
Amortissement	21 000 000	21 000 000	Autres produits	42 409 336	44 627 981
			Reprises/amortissement	14 000 000	15 000 000
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>372 085 095</b>	<b>381 952 560</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>376 305 202</b>	<b>389 693 097</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	4 220 107	7 740 537	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>376 305 202</b>	<b>389 693 097</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>376 305 202</b>	<b>389 693 097</b>

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (g)</b>
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>4 220 107</b>	<b>7 740 537</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 000 000	21 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 14 000 000	- 15 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>11 220 107</b>	<b>13 740 537</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

<b>EMPLOIS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (j)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (m)</b>
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>	<b>-</b>		<b>Capacité d'autofinancement*</b>	<b>11 220 107</b>	<b>13 740 537</b>
Investissements	64 070 133	50 646 986	- Variation Financement de l'actif par l'Etat		
			- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 840 274	8 000 000
			- Variation Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			-Variation Recettes fléchées	45 411 013	29 652 000
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>64 070 133</b>	<b>50 646 986</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>61 471 394</b>	<b>51 392 537</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (5)-(5)</b>		<b>745 551</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>- 2 598 739</b>	

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	<b>Réalisé N-1</b>	<b>Après BR2 2019</b>	<b>BI 2020</b>
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	341 718	- 2 238 403	745 551
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 7 709 468	- 9 163 545	- 9 230 080
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (i) ou PRELEVEMENT (ii)*	8 051 187	6 925 142	- 8 484 529
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	17 983 856	15 745 453	16 491 004
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 6 582 543	- 15 746 088	- 6 516 008
Niveau de la TRESORERIE	24 566 399	31 491 541	23 007 012



**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - BI 2020  
BUDGET AGREGE**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

<b>CHARGES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (a)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (d)</b>
Personnel	294 036 096	293 989 999	Subventions de l'Etat	291 946 898	297 216 894
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Autres financements de l'Etat		184 756
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	52 977 652	59 729 832	Autres subventions - RG PUBL	25 073 420	30 763 466
			Fiscalités - RG FISC (CVEC)		1 900 000
Amortissement	21 000 000	21 000 000	Autres produits -	40 823 328	35 236 656
			Reprises/amortissement	14 000 000	15 000 000
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>368 013 748</b>	<b>374 719 831</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>371 843 646</b>	<b>380 301 772</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 829 898	5 581 941	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>371 843 646</b>	<b>380 301 772</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>371 843 646</b>	<b>380 301 772</b>

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (g)</b>
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>3 829 898</b>	<b>5 581 941</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 000 000	21 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 14 000 000	- 15 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
= quote-part des subventions d'investissement viree au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>10 829 898</b>	<b>11 581 941</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

<b>EMPLOIS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (l)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget Initial (m)</b>
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>	<b>-</b>		<b>Capacité d'autofinancement*</b>	<b>10 829 898</b>	<b>11 581 941</b>
Investissements	63 640 133	50 252 986	- Variation Financement de l'actif par l'Etat	-	
			- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 840 274	8 000 000
			- Variation Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			- Variation Recettes fléchées	45 411 013	29 652 000
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>63 640 133</b>	<b>50 252 986</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>61 081 185</b>	<b>49 233 941</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>			<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>- 2 558 948</b>	<b>- 1 019 045</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	<b>Realisé N-1</b>	<b>Après BR2 2019</b>	<b>BI 2020</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)</b>	<b>- 70 795</b>	<b>- 1 956 221</b>	<b>- 1 019 045</b>
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	-	
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-	-	
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	15 220 245	13 264 204	12 245 159
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-	-	
Niveau de la TRESORERIE	-	-	

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - BI 2020  
BUDGET AGREGE**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

<b>CHARGES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (a)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (d)</b>
Personnel	293 946 096	293 907 999	Subventions de l'Etat	291 946 898	297 216 894
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Autres financements de l'Etat		184 756
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	52 827 652	59 489 832	Autres subventions - RG PUBL	25 073 420	30 763 466
			Fiscalités - RG FISC (CVEC)		1 900 000
Amortissement	21 000 000	21 000 000	Autres produits -	40 583 328	34 914 656
			Reprises/amortissement	14 000 000	15 000 000
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>367 773 748</b>	<b>374 397 831</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>371 603 646</b>	<b>379 979 772</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 829 898	5 581 941	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>371 603 646</b>	<b>379 979 772</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>371 603 646</b>	<b>379 979 772</b>

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (g)</b>
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>3 829 898</b>	<b>5 581 941</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 000 000	21 000 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 14 000 000	- 15 000 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>10 829 898</b>	<b>11 581 941</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

<b>EMPLOIS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (l)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (m)</b>
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>	<b>-</b>		<b>Capacité d'autofinancement*</b>	<b>10 829 898</b>	<b>11 581 941</b>
Investissements	63 640 133	50 252 986	- Variation Financement de l'actif par l'Etat		
			- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 840 274	8 000 000
			- Variation Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			- Variation Recettes fléchées	45 411 013	29 652 000
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>63 640 133</b>	<b>50 252 986</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>61 081 185</b>	<b>49 233 941</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>			<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>- 2 558 948</b>	<b>- 1 019 045</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	<b>Réalisé N-1</b>	<b>Après BR2 2019</b>	<b>BI 2020</b>
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 89 094	- 1 956 221	- 1 019 045
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (l) ou PRELEVEMENT (ll) *			
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 323 890	12 367 669	11 348 624
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau de la TRESORERIE			

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - BI 2020  
BUDGET AGREGE**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	BI N-1	Budget initial (a)	PRODUITS	BI N-1	Budget initial (d)
Personnel			Subventions de l'Etat		
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Autres financements de l'Etat		
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	289 157	346 639	Autres subventions - RG PUBL		
			Fiscalités - RG FISC (CVEC)		
Amortissement			Autres produits -	703 157	703 639
			Reprises/amortissement		
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>289 157</b>	<b>346 639</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>703 157</b>	<b>703 639</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	414 000	357 000	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>703 157</b>	<b>703 639</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>703 157</b>	<b>703 639</b>

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	BI N-1	Budget initial (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>414 000</b>	<b>357 000</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>414 000</b>	<b>357 000</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	BI N-1	Budget initial (l)	RESSOURCES	BI N-1	Budget initial (m)
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>	<b>-</b>		<b>Capacité d'autofinancement*</b>	<b>414 000</b>	<b>357 000</b>
Investissements	430 000	394 000	- Variation Financement de l'actif par l'Etat		
			- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
			- Variation Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			- Variation Recettes fléchées		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>430 000</b>	<b>394 000</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>414 000</b>	<b>357 000</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>			<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>- 16 000</b>	<b>- 37 000</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	Réalisé N-1	Après BR2 2019	BI 2020
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	166 461	- 16 000	- 37 000
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *			
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 356 968	1 340 968	1 303 968
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			1 340 968
Niveau de la TRESORERIE			-

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - BI 2020  
BUDGET AGREGE**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

<b>CHARGES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (a)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (d)</b>
Personnel			Subventions de l'Etat		
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Autres financements de l'Etat		
Fonctionnement (autre que les charges de personnel et intervention)	3 782 190	6 886 090	Autres subventions - RG PUBL	858 399	
			Fiscalités - RG FISC (CVEC)		
			Autres produits -	2 900 000	8 687 686
Amortissement			Reprises/amortissement		
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>3 782 190</b>	<b>6 886 090</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>3 758 399</b>	<b>8 687 686</b>
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>		<b>1 801 596</b>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	<b>- 23 791</b>	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 782 190</b>	<b>8 687 686</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>3 734 608</b>	<b>8 687 686</b>

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (g)</b>
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>- 23 791</b>	<b>1 801 596</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>- 23 791</b>	<b>1 801 596</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

<b>EMPLOIS</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (l)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>BI N-1</b>	<b>Budget initial (m)</b>
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>	<b>23 791</b>		<b>Capacité d'autofinancement*</b>		<b>1 801 596</b>
Investissements			- Variation Financement de l'actif par l'Etat		
			- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
			- Variation Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			-Variation Recettes fléchées		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>23 791</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>-</b>	<b>1 801 596</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>		<b>1 801 596</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>	<b>- 23 791</b>	

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

	<b>Réalisé N-1</b>	<b>Après BR2 2019</b>	<b>BI 2020</b>
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	69 015	- 266 182	1 801 596
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (l) ou PRELEVEMENT (l) *			
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	329 139	62 957	1 864 553
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau de la TRESORERIE			-

**Tableau 6 -  
Situation patrimoniale - BI 2020  
BUDGET AGREGÉ**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	BI N-1	Budget Initial (a)	PRODUITS	BI N-1	Budget Initial (d)
Personnel	90 000	82 000	Subventions de l'Etat		
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Autres financements de l'Etat		
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	150 000	240 000	Autres subventions - RG PUBL		
			Fiscalités - RG FISC (CVEC)		
			Autres produits -	240 000	322 000
Amortissement			Reprises/amortissement		
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>240 000</b>	<b>322 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>240 000</b>	<b>322 000</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>240 000</b>	<b>322 000</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>240 000</b>	<b>322 000</b>

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	BI N-1	Budget Initial (g)
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>		
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>		

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	BI N-1	Budget Initial (l)	RESSOURCES	BI N-1	Budget Initial (m)
<b>Insuffisance d'autofinancement*</b>	-		<b>Capacité d'autofinancement*</b>		
Investissements			- Variation Financement de l'actif par l'État		
			- Variation Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat		
			- Variation Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			-Variation Recettes fléchées		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>			<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)</b>		

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Réalisé N-1	Après BR2 2019	BI 2020
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)			-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *			
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	896 535	896 535	896 535
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau de la TRESORERIE			-

**Tableau 9 -  
Tableau des opérations pluriannuelles - Budget consolidé 2020**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**A - Dépenses**

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
111 - CTS DSL - CATALYSEUR - UPEE	129 696 519	79 465 328	78 625 953		11 865 173	11 865 173	79 038 104	78 200 921		11 814 373	11 814 373	39 205 393	475 832
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>129 696 519</b>	<b>79 465 328</b>	<b>78 625 953</b>	<b>-</b>	<b>11 865 173</b>	<b>11 865 173</b>	<b>79 038 104</b>	<b>78 200 921</b>	<b>-</b>	<b>11 814 373</b>	<b>11 814 373</b>	<b>39 205 393</b>	<b>475 832</b>
100 - PATRIMOINE - GER	35 102 004	5 405 311	5 206 701	-	13 182 821	13 182 821	3 539 678	3 036 177	-	8 984 672	8 984 672	16 712 481	6 368 675
100 - PATRIMOINE - CPER	21 510 119	11 476 729	11 098 459	-	4 480 000	4 480 000	10 894 543	10 480 913	-	2 849 546	2 849 546	5 931 660	2 248 000
100 - PATRIMOINE - OPTC	131 282 031	73 854 838	66 842 359	-	20 682 932	20 682 932	45 930 620	41 730 896	-	29 607 889	29 607 889	43 756 740	16 186 506
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>187 894 154</b>	<b>90 736 878</b>	<b>83 147 519</b>	<b>-</b>	<b>38 345 753</b>	<b>38 345 753</b>	<b>60 364 841</b>	<b>55 247 986</b>	<b>-</b>	<b>41 442 107</b>	<b>41 442 107</b>	<b>66 400 881</b>	<b>24 803 181</b>
013 - IUT A	4 800 488	1 480 150	1 480 150	-	2 820 938	2 820 938	1 480 150	1 480 150	-	1 320 938	1 320 938	499 400	1 500 000
016 - IUT TARBES	3 202 868	2 019 807	2 019 807	-	1 183 061	1 183 061	2 019 807	2 019 807	-	1 183 061	1 183 061	-	-
101 - CEVEC	789 518	-	-	-	494 518	494 518	-	-	-	494 518	494 518	295 000	-
101 - DREIC	6 507 654	4 002 870	3 703 270	48 100	1 221 301	1 269 401	4 057 352	3 703 270	48 100	1 221 301	1 269 401	1 534 983	-
105 - SCUJO	550 000	-	-	-	55 000	55 000	-	-	-	55 000	55 000	495 000	-
<b>Total contrats d'enseignement</b>	<b>15 850 528</b>	<b>7 502 827</b>	<b>7 203 227</b>	<b>48 100</b>	<b>5 774 818</b>	<b>5 822 918</b>	<b>7 557 309</b>	<b>7 203 227</b>	<b>48 100</b>	<b>4 274 818</b>	<b>4 322 918</b>	<b>2 824 383</b>	<b>1 500 000</b>
195 - MFCA -	49 474 041	23 676 163	23 676 163	-	9 063 495	9 063 495	23 575 516	23 571 016	-	9 168 642	9 168 642	16 734 383	-
<b>total contrats de formation continue</b>	<b>49 474 041</b>	<b>23 676 163</b>	<b>23 676 163</b>	<b>-</b>	<b>9 063 495</b>	<b>9 063 495</b>	<b>23 575 516</b>	<b>23 571 016</b>	<b>-</b>	<b>9 168 642</b>	<b>9 168 642</b>	<b>16 734 383</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>382 915 241</b>	<b>201 381 196</b>	<b>192 652 862</b>	<b>48 100</b>	<b>65 049 239</b>	<b>65 097 339</b>	<b>170 535 770</b>	<b>164 223 150</b>	<b>48 100</b>	<b>66 699 940</b>	<b>66 748 040</b>	<b>125 165 040</b>	<b>26 779 013</b>

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel	72 363 584	53 495 505	53 021 147	-	10 539 731	10 539 731	53 442 144	52 969 385	-	10 539 731	10 539 731	8 802 706	51 812
Ss total fonctionnement et intervention	101 532 712	44 623 941	44 261 211	48 100,00	11 104 982	11 153 082	43 714 755	43 266 578	48 100	11 706 334	11 754 434	46 118 419	393 282
Ss total investissement	209 018 945	103 261 749	95 370 503	-	43 404 526	43 404 526	73 378 870	67 987 237	-	44 453 875	44 453 875	70 243 915	26 333 919

**B - Recettes**

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financement extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
111 - CTS DSL - CATALYSEUR - UPEE	129 696 519	10 975 662	118 720 856	61 199 648	16 272 119	41 249 090
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>129 696 519</b>	<b>10 975 662</b>	<b>118 720 856</b>	<b>61 199 648</b>	<b>16 272 119</b>	<b>41 249 090</b>
100 - PATRIMOINE - GER	35 102 004	28 871 826	6 230 178	3 875 000	2 355 178	-
100 - PATRIMOINE - CPER	21 510 119	1 318 264	20 191 855	10 020 717	1 100 000	9 071 138
100 - PATRIMOINE - OPTC	131 282 030	130 000	131 152 030	54 382 000	18 610 000	58 160 030
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>187 894 153</b>	<b>30 320 090</b>	<b>157 574 063</b>	<b>68 277 717</b>	<b>22 065 178</b>	<b>67 231 168</b>
013 - IUT A	4 800 488	1 457 444	3 343 044	262 000	554 644	2 526 400
016 - IUT TARBES	3 202 868	621 794	2 581 074	600 168	862 942	1 117 964
101 - CEVEC	789 518	-	789 518	394 518	395 000	-
101 - DREIC	6 507 654	165 000	6 342 654	2 184 563	2 484 462	1 673 629
105 - SCUJO	550 000	-	550 000	-	55 000	495 000
<b>Total contrats d'enseignement</b>	<b>15 850 528</b>	<b>2 244 238</b>	<b>13 606 290</b>	<b>3 441 249</b>	<b>4 352 048</b>	<b>5 812 993</b>
195 - MFCA -	66 727 334	-	66 727 334	36 335 215	15 519 024	14 873 095
<b>total contrats de formation continue</b>	<b>66 727 334</b>	<b>-</b>	<b>66 727 334</b>	<b>36 335 215</b>	<b>15 519 024</b>	<b>14 873 095</b>
<b>Total</b>	<b>400 168 534</b>	<b>43 539 990</b>	<b>356 628 543</b>	<b>169 253 829</b>	<b>58 208 369</b>	<b>129 166 346</b>

**Subventions au Tutorat Associatif  
Toulousain – Budget 2020 de la Faculté des  
Sciences Pharmaceutiques.**

## **Conseil d'administration du 9 décembre 2019**

### **Délibération 2019/12/CA-124**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de de la faculté des Sciences Pharmaceutiques du 14 octobre 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions suivantes au TAT (Tutorat Associatif Toulousain) sur le budget 2020 de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques :**

- **500 € pour l'action « les Ateliers bien-être et gestion du stress en PACES » ;**
- **100 € pour l'organisation du concours blanc PACES.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

**Adhésions et subventions sur le budget  
2020 de l'IUT de Toulouse.**

**Conseil d'administration du 9 décembre 2018**

**Délibération 2019/12/CA-125**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Toulouse du 28 novembre 2020 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent les adhésions et subventions présentées par l'IUT de Toulouse sur son budget 2020 (document joint).**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



**ANNEE 2020**Adhésions sur le budget de l'IUT

	<b>2019</b> Réalisé	<b>2020</b> prévisionnel
<b>Adhésions :</b>		
ASSODIUT - Subvention Fonctionnement IUT En ligne Campagne Communication	18 270,00	18 500,00
ARIUT - Association Régionale des IUT	4 340,00	5 000,00
UNPIUT - Union Nationale des Présidents d'IUT	5 220,00	5 500,00
RANACLES - Rassemblement National des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur	300,00	300,00
ANSTA - Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels	0,00	350,00
CSIESR - Comité des Services Informatiques de l'Enseignement Supérieur	250,00	300,00
CUME- Club des Utilisateurs de Micro-ordinateurs	250,00	300,00
CRI-IUT - Centre de Ressources Informatiques des IUT	150,00	200,00
ABIUT - Association des Bibliothèques des IUT	150,00	200,00
ACSADIUT - Association des Chefs de Services Administratifs des IUT	100,00	150,00
CREA IUT - Création et développement d'entreprises avec les IUT	400,00	450,00
ADHIS - Association pour le Développement de l'HYgiène et de la Sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur	25,00	25,00
AFF - Association Française de Fundraising	0,00	250,00
GIPI - Groupement d'innovation pour l'industrie	0,00	500,00
CLUB COM - Adhésion annuelle	120,00	120,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 575,00</b>	<b>32 145,00</b>

Subventions sur le budget de l'IUT

<b>Subventions:</b>	
<b>ASSODIUT:</b> Versement d'une subvention à l'association des Directeurs d'IUT (ASSODIUT) d'un montant de 25 000€, au titre de la compensation d'un emploi administratif de catégorie B délégué à l'origine à l'IUT pour le fonctionnement de l'ADIUT	25 000,00
<b>Nuit de l'Informatique:</b> versement d'une subvention à l'établissement universitaire organisateur de la « nuit de l'informatique ».	1 000,00
<b>AGAR'ART</b>	1 000,00

Adhésions sur le budget 2020 des  
départements de l'IUT de Toulouse.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-126

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*


*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Toulouse du 28 novembre 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent les adhésions et subventions présentées par les départements de l'IUT de Toulouse sur leur budget 2020 (document joint).**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

TOULOUSE				
Département	Organisme bénéficiaire (Nom)	Objet de l'adhésion	Montant de l'adhésion	Date vote Conseil de Département
GCGP	Association des chefs de département	Adhésion 2020	300,00 €	08/10/2019
GCGP	APLIUT (Association des Professeurs de Langues IUT)	Accès à des revues et au congrès annuel pour deux enseignants	52,50 €	08/10/2019
GCGP	ASSEDEP (Association des Secrétaires de Départements)	Forum des secrétaires de départements d'IUT	60,00 €	08/10/2019
GCGP	Association des techniciens de laboratoires	Adhésion 2020. Développer des partenariats et échanger sur des méthodes d'analyses	170,00 €	08/10/2019
GEA Ponsan	ASSEDEP (Association des Secrétaires de Départements)	Adhésion et appel à cotisation 2020 à l'ASSEDEP	90,00 €	03/10/2019
GEA Ponsan	CFMP (Centrale de Formation et Médias Pédagogiques des IUT)	Adhésion annuelle 2020 - mutualisation de cas pédagogiques, participation à des séminaires pédagogiques	700,00 €	03/10/2019
GEA Ponsan	ACD GEA (Assemblée des chefs de dpts)	Cotisation 2020. 3 réunions annuelles prévues	180,00 €	03/10/2019
GEA Rangueil	Assemblée des chefs de département	Adhésion 2020	180,00 €	26/09/2019
GEA Rangueil	La Centrale des IUT	Adhésion 2020	700,00 €	26/09/2019
GEII	GeSI (Association des départements GEII)	Adhésion 2020	700,00 €	prévu le 12/12/19
GCCD	A.F.G.C. (Association Française de Génie Civil)	Adhésion 2020 (documentation et dossiers techniques)	380,00 €	18/10/2019
GCCD	APLIUT (Association des Professeurs de Langues IUT)	Adhésion 2020	35,00 €	18/10/2019
GCCD	Association des départements Génie Civil d'IUT	Adhésion 2020	500,00 €	18/10/2019
GCCD	Campus des métiers du BTP et usages numériques	S'inscrire dans une démarche de développement et de montée en compétences pour accompagner le projet en lien avec la transition énergétique pour la croissance verte et le développement durable, ainsi qu'avec le plan transition numérique dans le bâtiment. PIA déposé en octobre 2019. <a href="https://cache.media.education.gouv.fr/file/Campus_new/45/6/2018_usages_numeriques_Occitanie_895456.pdf">https://cache.media.education.gouv.fr/file/Campus_new/45/6/2018_usages_numeriques_Occitanie_895456.pdf</a>	300,00 €	18/10/2019
GCCD	AICVF- Association des ingénieurs et techniciens en climatique, ventilation et froid	Adhésion 2020 -conférences, abonnements magazines pour les enseignants et étudiants	320,00 €	18/10/2019
GCCD	A.P.K. (Association pour la Promotion de l'Enseignement de Construction Métallique)	Adhésion 2020 (documentation et dossiers techniques)	300,00 €	18/10/2019
GMP	Association nationale des chefs de départements GMP (ANCD GMP)	Adhésion 2020	330,00 €	26/09/2019
GMP	AFDET (Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique)	Adhésion. (Promotion enseignement technique et professionnel auprès des collèges et des lycées.)	132,00 €	26/09/2019
GMP	MECANIC VALLEE	Regrouper des entreprises sur trois départements (Corrèze, Lot, Aveyron) qui travaillent sur l'aéronautique ou l'automobile dans le but de favoriser les commandes et l'échange d'information	120,00 €	26/09/2019
GMP	ASSEDEP (Association des Secrétaires de Départements)	Adhésion. Favoriser les échanges et optimiser les pratiques et méthodes de travail en organisant une rencontre annuelle des secrétaires de département.	60,00 €	26/09/2019

INFOCOM	Club de la Communication Midi-Pyrénées	Adhésion. Réseau de relations professionnelles par la participation à des manifestations, par l'accès à l'annuaire de professionnels, par un Intranet avec offres de stage et d'emplois. Connaissance du marché de la com locale	300,00 €	07/11/2019
INFOCOM	Association des chefs de département	Adhésions 2020	250,00 €	07/11/2019
INFOCOM	Cap'Com	Adhésion . Echanges et partenariats avec mise à dispo documentation, accueil étudiants aux évènements CAP, et intervention de professionnels adhérents	600,00 €	07/11/2019
Informatique	ASSEDEP (Association des Secrétaires de Départements)	Cotisation. Favoriser les échanges et optimiser les pratiques et méthodes de travail en organisant une rencontre annuelle des secrétaires de département.	90,00 €	07/10/2019
Informatique	PRODIG Association des chefs de département informatique	Adhésion 2020	250,00 €	07/10/2019
Informatique	SIF (Société Informatique de France)	Adhésion 2020. Rassembler ceux pour qui faire progresser l'informatique est un métier ou une passion. le terme « informatique » s'entendant ici au sens large des sciences et technologies au cœur du numérique	250,00 €	07/10/2019
Informatique	GERAS (Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité)	Adhésion 2020. Le GERAS a pour but de promouvoir, développer l'amélioration de l'enseignement de l'anglais de spécialité.	60,00 €	07/10/2019
Informatique	SAES ( société de saes de l'enseignement supérieur)	Adhésion 2020. Le SAES organise des rencontres professionnelles entre les saes français. Congrès annuel en juin et deux journées de travail en septembre.	105,00 €	07/10/2019
Informatique	APLIUT (Association des Professeurs de Langues IUT)	Adhésion 2020	105,00 €	07/10/2019
Mesures Physiques	AECIUT (Association de Enseignants de Communication d'IUT)	Adhésion permet d'accéder à un ensemble de ressources pédagogiques concernant les enseignements d'expression-communication de nombreux IUT de France.	20,00 €	18/11/2019
Mesures Physiques	APLIUT (Association des Professeurs de Langues IUT)	Adhésion plus participation congrès 2020 (à confirmer)	165,00 €	18/11/2019
Mesures Physiques	Assemblée des chefs de département	Adhésion 2020	540,00 €	18/11/2019
Tech de Co	Assemblée des chefs de département	Adhésion 2020	400,00 €	10/09/2019
Tech de Co	AFM (Association française du marketing)	Adhésion 2020. Accès aux services, contenus et ressources	700,00 €	10/09/2019
Tech de Co	Centrale des CAS et de médias pédagogiques	Adhésion 2020. Séminaire de formation pour les enseignants T.C.	700,00 €	10/09/2019
Tech de Co	DCF (Dirigeants Commerciaux de France)	Adhesion 2020. Reunions mensuelles sur les métiers commerciaux. Participation des étudiants aux conférences et concours régionaux des DCF	400,00 €	10/09/2019
Tech de Co	AMRAE (Association de Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise)	Adhésion. Association de référence des métiers du risque (participation au réseau, accès aux publications,...)	750,00 €	10/09/2019

11 294,50 €

AUCH				
Département	Organisme bénéficiaire	Objet de l'adhésion	Montant	Vote du conseil de Département
GEA AUCH	Assemblée des chefs de département	Adhésion 2020	200,00 €	26/09/2019
GEA AUCH	Centrale IUT	Adhésion. Formations pédagogiques et séminaires pour les enseignants des IUT	750,00 €	26/09/2019
GEA AUCH	ASSEDEP (Association des Secrétaires de Départements)	Cotisation. Favoriser les échanges et optimiser les pratiques et méthodes de travail en organisant une rencontre annuelle des secrétaires de département.	40,00 €	26/09/2019
Génie Biologique	Assemblée des chefs de département	Adhésion 2020	100,00 €	13/11/2019
Génie Biologique	AFIGEO (Association Française pour l'Information Géographique)	Adhésion. Licence pro GGAT	210,00 €	13/11/2019
HSE	Association bilan carbone	Adhésion. Permet d'accéder à des données utilisées dans le cadre des enseignements avec les étudiants HSE sur la confection d'un bilan carbone	360,00 €	10/10/2019
HSE	Assemblée des IUT HSE	Adhésion. Mutualisation des pratiques notamment avec le colloque annuel	200,00 €	10/10/2019
HSE	Assemblée des chefs de départements	Adhésion 2020	200,00 €	10/10/2019
HSE	ASSEDEP (Association des Secrétaires de Départements)	Cotisation. Favoriser les échanges et optimiser les pratiques et méthodes de travail en organisant une rencontre annuelle des secrétaires de département	30,00 €	10/10/2019

2 090,00 €

CASTRES				
Département	Organisme bénéficiaire (Nom)	Objet de l'adhésion	Montant de l'adhésion	Date vote Conseil de Département
Chimie	ASSEDEP (Assemblée des secrétaires de département des IUT de France)	Adhésion 2020	30,00 €	16/10/2019
Chimie	ADCHIMIUT	Promotion et défense des départements de chimie	215,00 €	16/10/2019
MMI Castres	Association MMI	Association mmi regroupe les département MMI de France dans le but de mettre en œuvre une politique de communication nationale commune comme le site web national	230,00 €	22/10/2019
Tech de Co	Association des dirigeants commerciaux de France Tarn	Ce réseau regroupe des professionnels et de chefs d'entreprises qui exercent dans la fonction commerciale. Le département peut proposer des stages, participer au concours national DCF Challenge, recruter des intervenants professionnels	370,00 €	03/10/2018
Tech de Co	APLIUT (Association des Professeurs de Langues IUT)	Deux adhésions 2020 pour deux enseignantes pour ouvrir droit à participation aux assemblées annuelles.	70,00 €	03/10/2019
Tech de Co	ACD TC (Assemblée des chefs de dpts)	Adhésion 2020	400,00 €	03/10/2018

1 315,00 €

**TOTAL GENERAL****14 699,50 €**

**Adhésions et subventions sur le budget  
2020 de l'IUT de Tarbes.**

**Conseil d'administration du 9 décembre 2019**

**Délibération 2019/12/CA-127**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*


*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Tarbes du 2 octobre 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent les adhésions et les subventions présentées par l'IUT de Tarbes sur son budget 2020 (document joint).**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

Libellés	Adhésions 2019	SOMME COMMANDES 2019	Prévision Adhésions 2020	Département concerné	Département impacté	Domaine fonctionnel
ATEE (GCCD)	286,00 €	4500392656	Renouvellement	STEER	GCCD	D115
UNTEC	175,00 €	4500392018	Renouvellement	GCCD	GCCD	D115
ASSEMBLEE GEA	180,00 €	4500392647	Renouvellement	GEA	GEA	D115
CENTRALE DES CAS ET FORMATIONS	700,00 €	4500392014	Renouvellement	GEA	GEA	D115
GESI	420,00 €	4500392727	Renouvellement	GEI	GEI	D115
ANCD	350,00 €	4500392728	Renouvellement	GMP	GMP	D115
ABIUT	150,00 €	4500392771	Renouvellement	Biblio	SG	D115
ACSADIUT	100,00 €	4500392672	Renouvellement	SG	SG	D115
CR IUT	150,00 €	4500392669	Renouvellement	Info	SG	D115
Association MMI	219,00 €	4500392758	Renouvellement	MMI	MMI	D115
ADIUT Cotisations	5 099,50 €	4500392733	Renouvellement	SG	SG	D115
UNPIUT	1 457,00 €	4500392679	Renouvellement	SG	SG	D115
ARIUT	1 210,40 €	4500392749	Renouvellement	SG	SG	D115
CLER	180,00 €	4500392683	Renouvellement	STER	GEI	D115
CEMATER	116,00 €	4500392730	Renouvellement	STER	GEI	D115
ASSEMBLEE TC	400,00 €	4500392751	Renouvellement	TC	TC	D115
CENTRALE DES CAS ET FORMATIONS	700,00 €	4500392022	Renouvellement	TC	TC	D115
CREHad	250,00 €	4500392629	Renouvellement	GCCD	GCCD	D115
FRENCHTECH/CRESCENDO La Mèlée Adour	480,00 €	4500392662	Renouvellement	SG	SG	D115
CUTP	600,00 €	4500392745	Renouvellement	SG	SG	D115
Association CAMPUS TRANSITION	80,00 €	4500392674	Renouvellement	SG	SG	D115
Profession Sport Animation	20,00 €	4500392666	Renouvellement	Sport	SG	D203
AMICALE du Personnel de FIUT	1 000,00 €	4500392653	Renouvellement	SG	SG	D115
Association des départements GCCD	200,00 €	4500396591	Renouvellement	GCCD	GCCD	D115
<b>total</b>	<b>14 524,90 €</b>					

Adhésion aux associations « Elles bougent » et « Femmes & Sciences ».

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-128

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

#### Après en avoir délibéré, les conseillers décident

- de renouveler en 2020 l'adhésion à l'association « Elles bougent » pour un montant de 1 000 €
- d'adhérer à l'association « Femmes et Sciences » en 2020 avec effet rétroactif en 2019 pour un montant annuel de 400 €.

**Ces deux adhésions sont financées sur le budget Développement durable et responsabilité sociale.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Subvention à l'Association Sportive de  
l'UPS – Budget 2020.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-129


*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention à l'Association Sportive de l'UPS d'un montant de 58 000 € - Budget 2020 du Pôle Sport.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 4  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prennent pas part au vote : 0

Approbation des conventions pour la  
période du 14/10/2019 au 15/11/2019.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

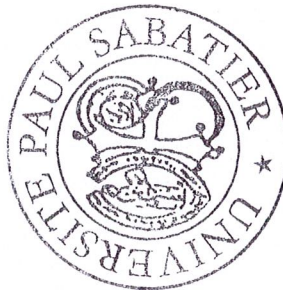
### Délibération 2019/12/CA-130

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les conventions signées dans la période du 14 octobre 2019 au 15 novembre 2019.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

## BILAN RECAPITULATIF DES CONVENTIONS GERÉES PAR LA DAJI ET SIGNÉES DU 14/10/2019 AU 15/11/2019



Type : Tous les types    Etat : CA - Soumise CA				vendredi 15 novembre 2019	
Identifiant	Titre	Structure Créatrice	Date de création	Type	Etat
2019/0525/00	Convention d'utilisation par l'IFSI Hautes-Pyrénées des locaux du CReLaM de l'IUT de Tarbes - 2019-2020	IUT de Tarbes	09/07/2019	Autorisation d'occupation temporaire DP	ActiVe
2019/0583/00	TUC VACANCES ET FORMATION ETE 2019 5 GRANDE RUE ST MICHEL	Pôle Sport	04/09/2019	Autorisation d'occupation temporaire DP	ActiVe
2019/0591/00	TUC VACANCES ET FORMATION SALLE ESCALADE 28 AU 31 OCTOBRE TOUSSAINT 2019	Pôle Sport	13/09/2019	Autorisation d'occupation temporaire DP	ActiVe
2019/0730/00	COURSE D'ORIENTATION SUR LA BASE DE LOISIRS DES QUINZE SOLS JEUDI 14 NOV 2019	F2SMH	13/11/2019	Autorisation d'occupation temporaire DP	ActiVe
2019/0733/00	Convention de collaboration en vue de la cession d'un équipement scientifique de l'UMS Castaing à Helios Lab	FSI	13/11/2019	Cession de Matériel	ActiVe
2019/0622/00	Université Lyon 1 - UPS / SCD Groupement commandes ACS	S.C.D.	30/09/2019	Convention d'ADhésion	ActiVe
2019/0623/00	UFT - UT3 / SCD Convention application IOP 2019 N°UFTMIP 2019-275-CIF-R-SICD	S.C.D.	30/09/2019	Convention d'ADhésion	ActiVe
2019/0625/00	Editions TI - UT3 / SCD Contrat de Licence Couperin Techniques de l'Ingénieur	S.C.D.	30/09/2019	Convention d'ADhésion	ActiVe
2019/0463/00	Convention Dispositif FORPROSUP - Formation Professionnelle dans l'Enseignement Supérieur - Subvention REGION - 2019-2020	M.F.C.A.	29/05/2019	Convention Financière	ActiVe
2019/0491/00	CHU de Toulouse - UT3 / SCD Convention financière partenariat abonnements 2019	S.C.D.	24/06/2019	Convention Financière	ActiVe
2017/0326/03	TONIC- UT3 INSERM - Avenant 3 (2019) - Convention pluriannuelle de reversement des dotations CRCT CPTP UDEAR IRSD ToNIC 2017-255	DSL_PPV	16/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2017/0469/01	LEGOS IPEV AV2 Convention n° 2017-R41 NIVMER 2018-588 géré CNRS Tranche 2018-2019 du programme n° 688	DSL_PPV	04/03/2019	Convention Recherche	ActiVe
2017/0522/01	LGCh INRA et autres GIS 3BCAR AV1 Nomination du Directeur et du Président PPV2018-559	DGS	01/07/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0136/01	AV1 PHARMA-DEV CNRS Alpes et autres Accorc de consortium Projet ANR 2015 DIALMIB 2017-620	DSL_PPV	05/07/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0233/01	GET IPEV AV1 Convention n° 2018-R07 Collaboration Programme n° 1207 MESSI Tranche 2019	DGS	03/07/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0332/01	LRSV COMUE Accord de consortium Labex TULIP ANR-10-LABX-41 AV1	DSL_PPV	30/11/2018	Convention Recherche	ActiVe
2018/0332/02	LRSV COMUE Accord de consortium Labex TULIP ANR-10-LABX-41 AV2	DGS	01/07/2019	Convention Recherche	ActiVe

2018/0333/01	EDB COMUE Accord de consortium Labex TULIP ANR-10-LABX-41 AV1	DSL_PPV	30/11/2018	Convention Recherche	ActiVe
2018/0333/02	EDB COMUE Accord de consortium Labex TULIP ANR-10-LABX-41 AV2	DGS	01/07/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0358/01	AMIS AFM-Téléthon financement post-doc Margit HEISKE 2018-156 AV1 de prolongation	DGS	28/08/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0371/01	IMT-Avenant 1 - convention financement Projet N°2017-0092H - PGMO-PRMO (PPV2019-394)	DSL_PPV	16/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0372/02	UDEAR TTT AV2 Accord de maturation "Peptides polyarthrite rhumatoïde" 2018-202(DV06001) PPV2019-354	DGS	23/08/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0432/02	ITAV CNRS DR14_Avenant 2_Convention pluriannuelle de reversement UPS-CNRS de la dotation de fonctionnement de l'ITAV PPV2017-349	DSL_PPV	15/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0435/03	SETE - AVENANT 3 - 2019 (PPV2019-388) - Convention de reversement entre l'UPS et le CNRS PPV2017-350	DSL_PPV	16/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0470/02	AIB - Avenant 2 - CNRS DR14 Convention pluriannuelle de reversement Dotation de fonctionnement PPV2017-348	DSL_PPV	15/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0505/01	LERASS EC DUBLIN CITY UNIVERSITY et autres GA number 765140 JOLT AV1 Financement complémentaire PPV2019-285	DGS	18/07/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0592/02	LAPLACE BOEING Company Project agreement High voltage engineering activities for aerospace applications AV2	DGS	28/08/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/0656/01	PHARMA-DEV PILEJE Devis valant contrat Prestation " Impact de 2 probiotiques seuls en en association..." AV1	DGS	29/08/2019	Convention Recherche	ActiVe
2018/1146/02	LAPLACE BPI France Subvention pour financement projet IA FILSIC - AV2	DGS	12/12/2018	Convention Recherche	ActiVe
2018/1153/02	LBAE_TTT_LESAFFRE_Avenant 3_Contrat transfert matériel biologiques_PPV2019-236	DSL_PPV	23/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0056/01	CRESCO - AVENANT N° 1 - Université de Corse Pasquale Paoli et autres - Convention de reversement subvention FDF 16-X3-44	DSL_PPV	15/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0184/02	LGC - Avenant N°1(PPV 2018-478) - prolongation de durée - Université de Montpellier et autres Accord de consortium CELECTRON	DSL_PPV	15/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0579/00	IMT_UWINLOC_Accord de non divlgtion et de confidentialité bilateral_PPV2019-346	DGS	04/09/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0633/00	MSHST - Convention de reversement 2018 entre UT3 et CNRS pour l'USR 3414 MSHST	DSL_PPV	09/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0634/00	I2MC - Convention de reversement 2019 - dotation IUF de l'UT3 vers l'Inserm - UMR 1048	DSL_PPV	09/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0635/00	MSHST - Convention de reversement 2019 entre UT3 et CNRS pour l'USR 3414 MSHST	DSL_PPV	09/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0646/00	ICT / LHFA - Convention de reversement 2019 entre UT3 et CNRS pour achat d'une sonde multi-noyaux	DSL_PPV	15/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0647/00	CEMES - convention reversement 2019 de UT3 au CNRS pour le CEMES	DSL_PPV	15/10/2019	Convention Recherche	ActiVe

2019/0648/00	Accord de consortium PROJET SMART - Systèmes Maisicoles Agroécologiques Rentables et Techniques - AO FUI22 (PPV2017-454)	DSL_PPV	16/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0649/00	IRIT - Contrat de cession de droits d'auteur Kristell Aguilar 2018 (PPV2018-771)	DSL_PPV	16/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0650/00	LCAR-LCPQ-LPT - Accord consortium pour la réalisation du projet EUR NanoX_PPV2019-383	DSL_PPV	17/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0655/00	UFTMIP - convention partenariat - Nuit de l'agro écologie 2017 - PPV2017-852	DSL_PPV	22/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0656/00	LA - Arrêté de subvention d'investissement MOGPA - Région Occitanie - Projet EUROACE - PPV2019-221	DSL_PPV	22/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0657/00	EDB - Ministère transition écologique - récépissé déclaration d'APA - Vigilife - PPV2019-298	DSL_PPV	22/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0658/00	CHU - REINA Nicolas - 2016 - Convention de gestion des crédits - Allocation recherche Jeunes Chercheurs	DSL_PPV	22/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0659/00	2016_UFTMIP_Convention_Financière_Formation transversales Doctorants_Ecole des Docteurs	DSL_PPV	22/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0662/00	2015_UFTMIP_Programme APR 2014_Convention versement de fonds (DRD)	DSL_PPV	22/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0664/00	SPCMIB_U.Bourgogne_Accord transfert de PRODUITS de la CHIMOTHEQUE ESSENTIELLE_PPV2019-270	DSL_PPV	23/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0665/00	ICA_IRT_Accord de confidentialité_Projet FREEzing_PPV2019-55	DSL_PPV	23/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0666/00	LRSV-BASF-Accord de confidentialité MIPEP-PPV2019-131	DSL_PPV	23/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0667/00	CIRIMAT_THALES (TRT)_Accord de confidentialité -PPV2019-219	DSL_PPV	23/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0668/00	CEMES REGION SUBVENTION ALLOCATION DOCTORALE 2019 PROJET FRAGTAL PPV 2019-405	DSL	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0669/00	CLLE-LERASS REGION SUBVENTION ALLOCATION DOCTORALE 2019 PROJET MAREC PPV 2019-407	DSL	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0670/00	STROMALAB REGION SUBVENTION ALLOCATION DOCTORALE 2019 PROJET PRODIRE PPV 2019-404	DSL	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0671/00	LCAR REGION SUBVENTION ALLOCATION DOCTORALE 2019 PROJET TEA PPV 2019-406	DSL	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0672/00	LAIRDIL_ELLERO Alexandre_Contrat cession droits d'auteur_PPV2019-293	DSL_PPV	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0673/00	ITAV REGION SUBVENTION ALLOCATION DOCTORALE 2019 PROJET ICI PPV 2019-409	DSL	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0674/00	LAIRDIL_DEMERY Cyril_Contrat cession droits d'auteur_PPV2019-319	DSL_PPV	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0675/00	LAIRDIL_BROCHERIEUX Claire_Contrat cession droits d'auteur_PPV2019-294	DSL_PPV	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0676/00	LRSV REGION SUBVENTION ALLOCATION DOCTORALE 2019 PROJET MYCBLE PPV 2019-408	DSL	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0677/00	GET REGION SUBVENTION ALLOCATION DOCTORALE 2019 PROJET REVAC PPV 2019-412	DSL	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe

2019/0678/00	PHARMA-DEV_EMD_accord de confidentialité_PPV2019-418	DSL_PPV	24/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0680/00	IMT_Airbus_Accord de thèse CIFRE n°2017/4390_DSL2018-099	DSL_PPV	29/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0681/00	IMT/IRIT_Fondation STAE_IRT_convention de soutien au Tremplin DAAVVE_DSL2018-633	DSL_PPV	29/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0682/00	CIRIMAT_CNES_Marchée n°5700003359/DIA094 du 20-05-2019_Réalisation films resistifs à la demande_DSL2019-004	DSL_PPV	29/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0687/00	IRIT_SGE_Contrat de partenariat pour de la mise à disposition de données_2019-235	DSL_PPV	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0688/00	IPBS/AMIS_CNRS_convention d'accueil de Catherine MOLLEREAU-MANAUTE_décembre 2014	DSL_PPV	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0689/00	MIAT_INRA_Convention d'accueil / convention particulière_MAQROT Sara_octobre 2015	DSL_PPV	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0692/00	CIRIMAT NORIMAT CNRS UPS Prestation de service PPV2019-082	DGS	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0693/00	IPBS_LMGM_convention d'accueil_Estelle BRENDON_et_Philippe ROUSSEAU_Florant FOURNES_JUILLET 2014	DSL_PPV	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0694/00	IPBS_LAAS_convention d'accueil temporaire_TAMRA Amar_octobre 2013	DSL_PPV	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0695/00	IPBS_CBD_convention d'accueil temporaire_TAMRA Amar_octobre 2013	DSL_PPV	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0696/00	IPBS_TRAGDENE (I2MC)_convention d'accueil temporaire_Edith RENAUD_Fransky HANTELYS_septembre 2013	DSL_PPV	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0697/00	CIRIMAT TEKNIMED CNRS UPS Accord de confidentialité PPV2019-147 (J. ROQUET)	DGS	30/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0698/00	LGCh TTT Accord de pré-maturation Pigments PPV2019-318	DGS	31/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0699/00	LGCh TTT Accord de pré-maturation "passeurs d'échantillons" PPV2019-317	DGS	31/10/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0703/00	SDU2E_METEO FRANCE_convention reversement_module sensibilisation_M2R OASC_octobre 2014	DSL_PPV	05/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0704/00	IMRCP/IMFT_INPT_convention reversement_1/2 contrat doctoral_SpontaPart_octobre 2015	DSL_PPV	05/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0705/00	LMGM/LISBP_INSAT_convention reversement_1/2 contrat doctoral_DNA-HIC_et crédits scientifiques associés_juin 2015	DSL_PPV	05/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0706/00	UPS_Ecole des Mines Carmaux_convention reversement_1/2 contrat doctoral_AO du PRES_novembre 2013	DSL_PPV	05/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0707/00	ECOLAB_CNRS_convention reversement_Financement doctorant_Joey Allen_UPS2013/0267/00	DSL_PPV	05/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0708/00	CESBIO_UT2J_convention-Codirection de thèse_Marti Renaud_décembre 2012	DSL_PPV	05/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0709/00	CERTOP_IRSTEA__convention-Codirection de thèse_Anja MARTIN SCHOLZ_janvier 2014	DSL_PPV	05/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0710/00	IRIT_Ecole normale supérieure Lyon__convention-Codirection de thèse_Violaine VILLEBONNET_octobre 2013	DSL_PPV	06/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0713/00	Mbre CAP ANR_Convention création du CONSORTIUM_Conseil et Appui au montage de Projets ANR_UT3:2018-037	DSL_PPV	06/11/2019	Convention Recherche	ActiVe

2019/0714/00	ED MIAT_INRA_convention particulière d'accueil_Etienne AUCLAIR_novembre 2015	DSL_PPV	06/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0715/00	LAPLACE_EPSILON_contrat collaboration recherche et encadrement CIFRE_Marion BEAUMALE_UPS2019-141	DSL_PPV	06/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0716/00	LRSV_AGRONUTRITION_Accord de transfert de matériel_échantillons microbiologiques_projet SMART_UPS2018-599	DSL_PPV	06/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0722/00	UDEAR_L'OREAL_Inserm transfert_contrat de collaboration avec option_UPS2019-500	DSL_PPV	06/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0723/00	CIRIMAT_Institut Max von Laue_convention-Codirection de thèse_Thomas LORNE_juillet 2015	DSL_PPV	07/11/2019	Convention Recherche	ActiVe
2019/0521/01	Avenant convention de service INU vers IUT 2018-2019 - 2019-0521	IUT 'A'	05/11/2019	Echange de Service	ActiVe
2019/0521/02	CONVENTION DE SERVICES - ENS INU VERS IUT- ANNEE 2018-2019	IUT 'A' Toulouse	05/11/2019	Echange de Service d'enseignement	ActiVe
2019/0628/00	CONVENTION F2SMH - UPS VERS CHAMPOLLION RODEZ 2018-2019 Additif GRANIER PASCALE MCF	F2SMH	02/10/2019	Echange de Service d'enseignement	ActiVe
2017/0149/03	Avenant 2018-19 à la convention cadre LP Gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux	FSI	20/03/2019	Partenariat culturel, scientifique, pédagogique	ActiVe
2017/0259/02	AVENANT à la Convention D 17 CFA 002 006 - CFA academique-IUT 2017-2022	IUT de Tarbes	05/07/2019	Partenariat culturel, scientifique, pédagogique	ActiVe
2019/0572/00	Convention de partenariat Lycée Victor Duruy et IUT de Tarbes - Licence M3ER	IUT de Tarbes	27/08/2019	Partenariat culturel, scientifique, pédagogique	ActiVe
2019/0621/00	Convention de partenariat 2018-2019 pour la préparation Agrégation interne	FSI	26/09/2019	Partenariat culturel, scientifique, pédagogique	ActiVe
2019/0357/00	Prestation pour l'organisation du spectacle du Cirque de Noël	S.C.A.S.	17/04/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0517/00	DSI_IRT_Institut_de_Recherche_Saint_Exupéry_2019_01	DGS	04/07/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0518/00	DSI_DRRT_Delegation_régionale_Recherche_et_Technologie_Occitanie_2019_01	DGS	04/07/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0557/00	Prestation de service intervention ARACT : lot 3 Etude sur 4 fonctions supplémentaires et activités communes	DGS	24/07/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0608/00	DSI_EBSAT_Ecole nationale supérieure architecture Toulouse_2019_01	DGS	23/09/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0643/00	Prestation d'encadrement et d'animation de la section SOPHROLOGIE	S.C.A.S.	15/10/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0652/00	Prestation de service et avantage sur les coffrets Alternative Box	S.C.A.S.	17/10/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0653/00	Convention de partenariat avec l'Association Française de Reflexo combinée	S.C.A.S.	17/10/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0660/00	Prestation d'encadrement et d'animation de la Section Cardio Mix	S.C.A.S.	22/10/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0661/00	Prestation d'encadrement et d'animation de la section PILATES (Allée Jules Guesdes)	S.C.A.S.	22/10/2019	Prestation de Services	ActiVe
2019/0732/00	Prestation d'encadrement et d'animation de l'activité Mei Hua Zhang	S.C.A.S.	13/11/2019	Prestation de Services	ActiVe
Application CONVENTIONS : Université Paul SABATIER - DSI					

**Adoption des conditions générales de  
vente de produits et services de l'UPS.**

**Conseil d'administration du 9 décembre 2019**

**Délibération 2019/12/CA-131**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3, D.714-20 et D.714-24 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré,**


**Article 1 :**

**Les conseillers adoptent les conditions générales de vente de produits et services de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier (document joint).**

**Article 2 :**

**Les présentes conditions abrogent et remplacent celles qui avaient été adoptées par délibération n° 2018/03/CA-017 du 15 mars 2018.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,

Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



#### Article 1 : Dispositions Générales

- 1.1 L'acceptation des présentes Conditions Générales de vente exclut l'application de toutes conditions contrares émanant du Client figurant sur ses bons de commande ou autres documents commerciaux.
- 1.2 Définition : par « Prestation », on entend toute action définie par le cahier des charges réalisé par l'UT3 à la demande du Client, dans l'optique de fournir un produit ou un service moyennant une somme d'argent.  
Par l'« UT3 » : on entend l'Université Toulouse III Paul Sabatier  
Par « Accord » : on entend l'ensemble des documents stipulés en 1.3  
Par « Client » : on entend le bénéficiaire de la prestation dans le cadre de l'exécution de l'Accord.  
Par Parties : on entend l'UT3 et le Client
- 1.3 Intégralité de l'Accord :  
En fonction de leur présence en l'espèce, les documents ci-dessous énoncés constituent l'Accord liant le Client et l'UT3 :
  - Les présentes conditions générales,
  - Le devis émanant de l'UT3,
  - Le cahier des charges rassemblant les conditions particulières de réalisation et les spécifications techniques validées par les Parties,L'ordre ci-dessus constitue l'ordre de primauté des documents entre eux.  
Le délai de rétractation est de sept jours à compter de la signature du devis afférent aux présentes conditions générales de ventes. Toutefois le Client peut demander l'annulation totale ou partielle de la prestation sur sa propre initiative au-delà de ce délai et après accord exprès de l'UT3. Dans ce cas, le Client est tenu d'indemniser l'UT3 pour la totalité des frais engagés. Par ailleurs, l'acompte perçu par l'UT3 au titre de l'Accord résilié lui restera acquis en toute circonstance et ne sera susceptible d'aucun remboursement.

#### Article 2 : Correspondants

- 2.1 Pour faciliter les relations contractuelles, le Client désigne sur le devis l'un de ses collaborateurs investi du pouvoir de décision et de réception des travaux relatifs à la Prestation. Ce collaborateur sera le correspondant unique de l'UT3.
- 2.2 L'UT3 désigne sur son devis un responsable Client qui assume l'encadrement et le contrôle des collaborateurs et le suivi des travaux relatifs à la Prestation.

#### Article 3 : Limites de la Prestation

L'UT3 établit son offre sur la base du cahier des charges défini par le Client. Le cahier des charges doit contenir toutes les données nécessaires à la détermination des caractéristiques de la Prestation et/ou produits à fournir. Le Client est réputé avoir l'obligation d'énoncer dans le cahier des charges les réglementations, y compris de normalisation, en vigueur. Il fera diligence pour informer l'UT3 de toutes modifications portées à sa connaissance, intervenues ou à intervenir, concernant ces réglementations.  
Le Client assume seul la responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans le cahier des charges.  
Le cahier des charges pourra préciser s'il s'agit d'une obligation de moyen ou de résultat.

#### Article 4 : Prix et Conditions de paiement

- 4.1 Les prix s'entendent hors TVA en France et hors tous impôts, droits, taxes et autres contributions hors de France. Ils sont établis sur la base des conditions économiques existantes à la date de l'offre de Prestation. Toutefois, ils peuvent être révisibles par application d'une formule de révision adaptée à la nature des produits ou services objet de l'Accord.
- 4.2 Les prix sont établis en Euros pour la facturation et le paiement, toute indexation sur une devise étrangère étant exclue.
- 4.3 Les termes de paiement précisés dans l'accord doivent être strictement respectés. Ils ne peuvent être ni retardés, ni modifiés en cas de litige.
- 4.4 Les factures correspondant à chaque versement seront adressées par l'UT3 au Client à l'adresse de son siège. Les versements du Client seront effectués dans les 60 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture au nom de : l'Agent Comptable de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne - 31062 Toulouse Cedex 9 sur le compte suivant : Domiciliation : TP - TOULOUSE, TRESORERIE-GENERALE - Code Banque : 10071 - Code Guichet : 31000 - Compte N°00001001327 - Clé RIB : 88.
- 4.5 Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans formalité l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui appliqué par la banque centrale européenne majoré de 10 points.  
En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En aucun cas, les sommes dues à l'UT3 ne pourront être réduites ou compensées sans son accord écrit et préalable.
- 4.6 L'inexécution par le Client des conditions de paiement prévues par le présent Accord suffit à justifier la suspension ou la résiliation de celui-ci sans formalité aucune.
- 4.7 L'UT3 se réserve la propriété intellectuelle et/ou matérielle sur les résultats et/ou produit livrés jusqu'à complet paiement du prix. Pendant la durée de la réserve de propriété, le Client ne peut utiliser et/ou exploiter les produits et/ou les résultats livrés par l'UT3 pour lui-même ou au bénéfice d'un tiers, ni les divulguer de quelque manière que ce soit.

#### Article 5 : Conditions de vente

- 5.1 Les délais de réalisation figurent expressément sur le devis et ne commencent à courir qu'à compter de la date de signature dudit devis assorti du paiement de l'éventuel acompte.
- 5.2 Sauf demande contraire du Client, l'expédition des produits pour le compte du Client sera réalisée selon les moyens jugés les plus opportuns par l'UT3 et conformément à la réglementation en vigueur en matière de chargement, de transport, de type de transport, d'assurance et de livraison.
- 5.3 Dans le cas où le Client se charge du transport, les risques sont transférés dès l'enlèvement des produits dans les locaux de l'UT3.
- 5.4 En cas de retard de livraison, et dans la mesure où cela aura été expressément convenu entre les Parties, le Client sera en droit de réclamer des pénalités de retard à l'exclusion de toute astreinte, et ce pour chaque semaine entière de retard à partir de la 4<sup>ème</sup> semaine, à 0,1% par semaine avec un plafonnement de la pénalité à cumul maximum de 5% du prix total de la Prestation. En outre, cette pénalité cumulée ne pourra, en aucun cas, être supérieure au préjudice subi de façon certaine par le Client.  
Les retards de livraison dus à une cause extérieure ne peuvent donner lieu ni au versement, ni à la réclamation d'indemnités à l'UT3.

#### Article 6 : Modifications

- 6.1 Sur proposition du Client :  
En cours d'exécution de l'Accord, le Client pourra éventuellement souhaiter apporter des modifications à la Prestation. Ces modifications devront faire l'objet d'un avenant préalable écrit en fixant les conséquences techniques et financières.
- 6.2 Sur proposition de l'UT3 :  
Les prestations supplémentaires ne peuvent être engagées par l'UT3 que suite à l'accord écrit du Client stipulant son assentiment sur les conséquences techniques et financières.

#### Article 7 : Responsabilités

- 7.1 Les Parties conviennent que la responsabilité de l'UT3 ne peut être engagée que pour des dommages directs consécutifs à une faute prouvée.  
En aucun cas, la responsabilité de l'UT3 ne pourra être engagée, sauf convention expresse entre les Parties, pour des dommages indirects tels que préjudices commerciaux, pertes d'exploitation ou manque à gagner.
- 7.2 En aucun cas, la responsabilité de l'UT3, si elle venait à être déterminée, ne saurait excéder les sommes payées par le Client pour la Prestation ayant motivé la responsabilité de l'UT3, et dans la

- limite de 5% du montant hors taxe des sommes réglées par le Client à la date de détermination de ladite responsabilité.
- 7.3 En aucun cas, la responsabilité de l'UT3 ne saurait être mise en cause pour un événement constitutif de force majeure.
  - 7.4 Si la durée de l'événement constitutif de force majeure (ou autre motif) est supérieure à trois mois, l'une ou l'autre Partie peut résilier l'Accord. Le Client s'engage à rembourser à l'UT3 les frais engagés pour l'exécution de l'Accord.
  - 7.5 Le Client garantit l'UT3 contre toutes revendications de tiers en matière de propriété intellectuelle et/ou de confidentialité relatives à des éléments que le Client a confié à l'UT3 ou que l'UT3 utilise à la demande du Client dans le cadre de l'Accord. Il s'engage à prendre en charge les conséquences financières qui pourraient en résulter.
  - 7.6 L'UT3 est tenue des défauts de conformité du bien vendu dans les conditions des articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés du bien dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.
  - 7.7 Le Client agissant en garantie légale de conformité a 2 ans pour faire valoir ses droits à compter de l'achat de la Prestation. Il peut faire réparer l'objet de la Prestation ou demander son remplacement sans rapporter la preuve du défaut de conformité pendant les 24 premiers mois suivant l'Accord. La garantie légale de conformité s'applique séparément de la garantie commerciale éventuellement offerte par le vendeur.

#### Article 8 : Confidentialité-Publication

- 8.1 Chaque Partie s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit des informations scientifiques ou techniques appartenant à l'autre Partie ou relatives à la Prestation dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de l'Accord et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public sauf accord de l'autre Partie.
- 8.2 Toutefois, les dispositions du présent article ne pourront faire obstacle :
  - ni à l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant à la Prestation de produire un rapport d'activité à l'organisme dont elle relève, cette communication ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle ;
  - ni à la soutenance de thèse, cette soutenance étant organisée chaque fois que nécessaire de façon à garantir, tout en respectant la réglementation universitaire en vigueur, la confidentialité de certains résultats.

#### Article 9 : Propriété Intellectuelle et exploitation des résultats

- 9.1 Résultats antérieurs à la Prestation  
L'Accord n'affecte en aucune manière les droits de propriété intellectuelle, y compris les savoir-faire, dont l'UT3 est titulaire et qui seront mis en œuvre pour les besoins de l'Accord. Ces éléments et moyens ne seront en aucun cas transférés au Client et demeureront la propriété exclusive de l'UT3.
- 9.2 Résultats non issus de la Prestation  
Les résultats, même portant sur l'objet de la Prestation, mais non issus directement des travaux exécutés dans le cadre de l'Accord, appartiennent à la Partie qui les a obtenus. L'autre Partie ne reçoit sur les brevets et les savoir-faire correspondants aucun droit du fait du présent accord.  
Les améliorations du savoir-faire mis en œuvre par l'UT3 pour réaliser la Prestation restent la propriété de l'UT3.
- 9.3 Résultats issus des prestations  
Sauf mention contraire dans l'un des éléments constitutifs de l'Accord, les résultats issus de la Prestation et l'exploitation de ces résultats appartiennent au Client. Chaque Partie peut utiliser les résultats de la Prestation pour ses besoins propres de recherche.
- 9.4 L'UT3 ne pourra être tenue pour responsable de l'exploitation de quelque nature que ce soit qui pourrait être faite des résultats de la Prestation.

#### Article 10 : Résiliation

- 10.1 L'Accord est résilié de plein droit en cas de cession, totale ou partielle, ou de liquidation judiciaire du Client, prononcée par le Tribunal en application de la loi du 25 janvier 1985 modifiée, ainsi qu'en cas de cession d'activité, dissolution, ou liquidation amiable du Client.
- 10.2 Il pourra être résilié de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution, par l'autre, d'une ou de plusieurs des obligations contenues dans ses clauses.
- 10.3 Cette résiliation ne deviendra effective que trois mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.
- 10.4 L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de l'accord.  
Cependant, les dispositions de l'article 8 et 9 resteront en vigueur nonobstant la résiliation de l'Accord.
- 10.5 Si une ou plusieurs stipulations de l'Accord étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les Parties procéderont alors sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature du devis par les Parties.

#### Article 11 : Protection des données personnelles

- 11.1 La réalisation d'une Prestation peut amener l'UT3 à collecter des données personnelles concernant le Client. Cette collecte est réalisée à des fins prédéterminées et légitimes. L'UT3 est seule destinataire des informations nominatives collectées. Les données personnelles collectées permettent d'effectuer les opérations relatives à la gestion des clients ; l'élaboration de statistiques commerciales ; la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition ; la gestion des impayés et du contentieux ; l'envoi d'informations sur l'UT3.
- 11.2 L'UT3 s'engage à conserver les données de manière sécurisée en application de procédures internes strictes.
- 11.3 Les données personnelles pourront être divulguées aux seules personnes qui, du fait de leurs fonctions, ont un intérêt légitime à y accéder pour le compte de l'UT3. Ils sont rigoureusement sélectionnés et agissent conformément aux instructions de l'UT3 : Autorités financières, judiciaires ou agences d'État, organismes publics sur demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation ; certaines professions réglementées telles qu'avocats, notaires, commissaires aux comptes.
- 11.4 En aucun cas, l'UT3 ne vendra ou partagera les données de ses Clients à des partenaires tiers.
- 11.5 Les données sont conservées pour une durée maximale de 10 ans à compter de la fin de la prestation. Au terme de cette durée, l'UT3 peut procéder à l'archivage des données, notamment pour répondre aux délais de prescriptions des actions en justice.
- 11.6 Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à celles du Règlement Général sur la Protection des Données, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles le concernant.
- 11.7 Le Client peut également demander la limitation du traitement de données le concernant. Le Client peut exercer ses droits en adressant une demande accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité par courrier postal à l'adresse suivante : Université Toulouse III - Paul Sabatier - Direction des affaires juridiques et institutionnelles - 118 route de Narbonne - 31062 Toulouse Cedex 9 ou par mail à l'adresse dédiée suivante : [delegue-protection-des-donnees@univ-tlse3.fr](mailto:delegue-protection-des-donnees@univ-tlse3.fr)
- 11.8 L'UT3 s'engage à prendre les mesures à la suite de la demande du Client dans les meilleurs délais à compter de la réception de celle-ci. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment lorsque les traitements de données personnelles mis en œuvre se fondent sur celui-ci.
- 11.9 Le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle compétentes en matière de protection de données personnelles.

#### Article 12 : Force majeure

La responsabilité des Parties ne pourra en aucun cas être engagée, les obligations essentielles du contrat étant suspendues, dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure empêchant les Parties d'exécuter leurs obligations réciproques. Sont considérés comme cas de force majeure les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne peuvent raisonnablement prévoir, éviter ou surmonter et qui empêchent l'exécution de leurs obligations respectives. Il en sera ainsi notamment, sans que cette liste soit limitative, des cas de guerre, catastrophe naturelle et tout événement de nature à entraver la bonne marche d'UT3, tels que les grèves, les situations de lock-out, toute décision du gouvernement, toute interruption de fourniture d'énergie, tout accident ou tout événement entraînant une impossibilité totale pour UT3 de pouvoir livrer ses Clients.

#### Article 13 : Litiges

- 13.1 La loi applicable entre les Parties est la loi française, nonobstant l'existence d'un élément d'extranéité quelconque.
- 13.2 En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de l'Accord, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.
- 13.3 En cas de désaccord persistant, l'affaire sera portée devant les Tribunaux compétents de Toulouse.

Approbation du contrat d'objectifs et de  
moyens de la FSI.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-132

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3, D.714-20 et D.714-22 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le contrat d'objectifs et de moyens de la  
Faculté des Sciences et Ingénierie.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

# Contrat d'Objectifs et de Moyens 2019-2021

ENTRE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III-PAUL SABATIER ET  
LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE



## Table des matières

<b><u>I - CONTEXTE POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE A L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER (UPS) .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>II – ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA FSI .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>III – OBJECTIFS ET MOYENS .....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>1) FORMATION.....</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>2) RECHERCHE.....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>3) PILOTAGE .....</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b><u>4) RESSOURCES HUMAINES.....</u></b>	<b><u>16</u></b>
<b><u>5) FINANCES .....</u></b>	<b><u>21</u></b>
<b><u>6) PATRIMOINE.....</u></b>	<b><u>23</u></b>
<b><u>7) RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES .....</u></b>	<b><u>27</u></b>
<b><u>8) RELATIONS INTERNATIONALES .....</u></b>	<b><u>31</u></b>

Annexe 1 – Moyens associés au COM de la FSI

Annexe 2 – Déclinaison des indicateurs du contrat quinquennal au niveau de la  
composante

Annexe 3 – Caractérisation de la composante – constat partagé

## **I - Contexte politique, administratif et budgétaire à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier (UPS)**

Le présent Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de la Faculté des Sciences et Ingénierie (FSI) est proposé dans le cadre de la loi ESR du 22 juillet 2013. Le Code de l'éducation (article L713-1) prévoit que « le président (...) conduit un dialogue de gestion avec les composantes, afin que soient arrêtés leurs objectifs et leurs moyens. Ce dialogue de gestion peut prendre la forme d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'université et ses composantes. » Il s'inscrit dans le paysage politique, administratif et budgétaire de notre université. À compter de 2016 et de la mise en place de la nouvelle équipe du Président Jean-Pierre Vinel, plusieurs éléments majeurs sont venus bouleverser ce dernier.

Le volet UPS du Contrat Quinquennal 2016-2020 entre l'Université de Toulouse et l'État fixe les grands objectifs de notre établissement, tant sur le projet de formation et de vie étudiante, que sur la politique recherche, les relations avec le monde extérieur (relations aux entreprises, aux milieux sociaux et relations internationales) et la question des moyens et des missions transversales. Ce texte a été complété par un Pacte de développement parallèlement adopté par le Conseil d'administration de l'UT3 en septembre 2016 qui précise la feuille de route financière de l'établissement sur la durée du Contrat Quinquennal, l'objectif principal étant un retour à l'équilibre financier dès 2018, et pérenne au-delà. Ces deux textes ont été rédigés avec une volonté de dialogue et d'échange avec l'ensemble des composantes de l'établissement. Ils font état d'un nécessaire contrôle de notre masse salariale et de l'augmentation programmée de nos moyens par de nouvelles ressources propres.

Ils ont par la suite été déclinés en feuilles de routes « Horizon 2020 » de l'équipe présidentielle, présentées au Conseil d'Administration de l'UPS en juillet 2017. Elles sont structurées en 10 domaines couvrant l'ensemble de nos champs d'actions : les trois missions fondamentales (formation, recherche, pilotage et gouvernance), les trois missions transversales (relations avec les entreprises, responsabilités sociales et sociétales des universités, et relations internationales) et les moyens (ressources humaines, finances, patrimoine, et numérique), domaines que l'on retrouve dans le présent COM. Ces feuilles de route identifient les actions prioritaires de l'équipe présidentielle sur la durée du contrat. Certaines d'entre elles font l'objet de suivi par indicateurs ou jalons (eux-mêmes issus du contrat quinquennal), qui permettent d'apprécier la dynamique au cours des exercices budgétaires successifs. Certains de ces indicateurs, lorsque c'est pertinent, sont déclinés ici à l'échelle de la FSI.

Au-delà du redressement financier, notre établissement s'est engagé dans une nécessaire réflexion sur son organisation interne. Nos constats ont été confortés par la mission de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) au cours de l'année 2016 d'une part, et le Contrôle des comptes et de la gestion de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier (période 2011-2015) effectué par la Cour des Comptes en 2017, d'autre part. Faisant suite à la

mission de l'IGAENR, une cartographie économique des activités de l'UT3 a été réalisée, qui met en lumière la façon dont la dotation d'État abonde les grands domaines formation, recherche et patrimoine. Les rapports de ces deux institutions font état d'un certain nombre de dysfonctionnements concernant notre organisation administrative.

Il est donc apparu nécessaire de clarifier notre fonctionnement interne, dans une logique maintenue de subsidiarité, afin notamment de rationaliser les circuits de décision et d'exécution entre les différentes couches administratives. Notre université s'est ainsi engagée dans un projet de réorganisation des fonctions support et soutien dans un schéma de subsidiarité revu (Projet de réorganisation des supports et soutiens aux missions de l'établissement, ou PRIS<sup>2</sup>ME). Ce projet, associant les composantes de l'université, a connu une étape importante avec son adoption par le Conseil d'administration de l'UPS du 3 juin 2019. Il vise à mettre en place une organisation du travail attractive, avec une meilleure définition des rôles de chacun, de meilleures conditions de travail et de perspectives d'évolutions.

Enfin, à l'occasion de la préparation du Rapport d'auto-évaluation pour le HCERES, notre établissement s'est récemment doté d'une « Stratégie Horizon 2030 » qui pose de grands objectifs stratégiques cohérents avec les orientations précédentes.

## II – Orientations stratégiques de la FSI

La FSI a adopté en mai 2018 ses orientations stratégiques et un plan d'action :

« La Faculté des Science et Ingénierie est **le lieu naturel d'élaboration et de transmission de la connaissance scientifique** vivante que sont la **recherche** et la **formation académique**.

Notre objectif est de **fédérer les forces et compétences de plusieurs structures d'enseignement et de recherche** largement reconnues aux niveaux local, national et international, pour **devenir une faculté, de dimension internationale, aisément repérable grâce à un sentiment d'appartenance unique**.

Cette Faculté, s'appuyant sur des personnels compétents et impliqués, ne pourra s'épanouir complètement et être **reconnue dans son rôle central, qu'en améliorant sa cohésion interne, en rénovant son cadre de vie et en travaillant avec les autres composantes du site**.

Notre Faculté, grâce aux compétences de ses enseignants-chercheurs, enseignants et personnels techniques et administratifs, devra :

- (1) **assurer le meilleur encadrement des étudiants** dans des formations plus performantes afin d'améliorer leur employabilité ;
- (2) **soutenir et promouvoir les travaux de ses laboratoires** de recherche afin d'accroître leur visibilité ;
- (3) **mettre en œuvre toutes les actions et outils nécessaires pour assurer un environnement de travail de qualité** pour ses membres et pour accroître le sentiment d'appartenance à « notre » Faculté.

Pour ces raisons, la direction de la Faculté impulsera la construction d'un projet commun qui s'inscrira dans un cadre d'objectifs déterminé en collaboration avec l'Université Toulouse 3-Paul Sabatier. »

Plus précisément la FSI a défini les priorités stratégiques suivantes :

**Offrir aux étudiants une formation de qualité :**

1. Construire une offre de formation pour favoriser la réussite des étudiants
2. Maîtriser l'offre de formation

**Renforcer la place de la recherche :**

1. Améliorer la visibilité de la recherche académique
2. Développer le dialogue avec les laboratoires, comités de pôles, écoles doctorales et organismes externes de recherche partenaires
3. Accroître la synergie recherche et formation pour valoriser la recherche

**Adapter la gouvernance pour répondre aux nouveaux besoins :**

1. Développer et optimiser les ressources
2. Maîtriser et optimiser les dépenses
3. Simplifier et rendre opérationnelles les procédures

**Asseoir la position de la FSI dans son environnement :**

1. Améliorer la communication interne et externe
2. Promouvoir les formations de la FSI
3. Nouer des partenariats nationaux et internationaux
4. Forger une meilleure articulation avec les services centraux de l'université et les autres organismes partenaires

**Offrir un cadre d'études et de travail attractif et valorisant pour les personnels et les étudiants :**

1. Permettre à tous (administratifs et enseignants) de pouvoir travailler dans de bonnes conditions
2. Offrir un cadre de travail attractif à nos étudiants
3. Valoriser les actions des membres de la FSI
4. Améliorer et entretenir les locaux

»



### III – Objectifs et Moyens

Les objectifs déclinés ici sont le résultat d'une mise en regard des orientations stratégiques de l'établissement et de celles de la composante, qui contribue ainsi à la politique de l'établissement. Les moyens affectés à la composante par l'établissement et la trajectoire envisagée dans leur évolution y sont abordés, dans la mesure des limites inhérentes à la visibilité financière réduite que la politique nationale permet à moyen terme.

#### 1) Formation

La formation est une activité fondamentale de la FSI. En conséquence la FSI consacre une grande partie de ses moyens humains et matériels à assurer une offre de formation aussi performante que possible.

Pour cela, il est essentiel de s'assurer que la gestion de cette activité soit rigoureuse. La préparation tous les 5 ans de la nouvelle accréditation doit permettre le meilleur accueil des étudiants, la possibilité de leur offrir un parcours de formation adapté et l'adéquation de ces parcours aux besoins des employeurs pour leur garantir une insertion professionnelle en rapport avec leur qualification.

Mais même si cette définition est ainsi rythmée, il reste nécessaire de pouvoir proposer une évolution maîtrisée de l'offre de formation tout au long de l'accréditation. En particulier, la non ouverture d'une formation doit être envisagée chaque fois qu'elle se trouve de manière récurrente avec un effectif trop faible (voir Indicateur spécifique IFSI1) ou qu'il manque d'enseignants pour la mettre en œuvre ou pour la piloter.

#### **La gestion de l'offre de formation passe par un temps fort : la préparation de la nouvelle accréditation 2021-2025.**

Les points principaux concernent, d'une part, la place de l'ingénierie, à savoir celle de l'école UPSSITECH qui disposera de son propre COM ultérieurement (mi-2020) et celle des parcours dits CMI, et d'autre part la mise en place de parcours adaptés aux différents publics qui rejoignent la Faculté. Pour cela, l'évolution des parcours à exigence renforcée (UPSSITECH, parcours spéciaux, CUPGE, CMI) doit répondre aux attentes des étudiants les plus motivés alors que d'autre part les étudiants en situation plus fragile doivent se voir proposer des parcours « adaptés » (3LA, 4L) sans oublier la prise en compte des différents profils d'étudiants (Sportifs de Haut Niveau, situations de Handicap, Artistes de Haut Niveau,...) ; l'unique objectif est l'amélioration des chances de réussite de chacun.

Les Conseils de Perfectionnement permettent aux formations de prendre en compte le point de vue des professionnels des domaines d'emploi que ce soit lors de la définition de la nouvelle accréditation que de son évolution tout au long de sa période de mise en œuvre.

Les formations délivrées dans des sites de proximité seront considérées avec soin vu la fragilité plus importante due à leur situation. Un dialogue avec les acteurs locaux, autour des besoins et débouchés de proximité, doit s'établir pour traiter spécifiquement l'avenir de la licence de « gestion » à Tarbes et de certaines licences professionnelles. La réflexion devra avoir abouti pour la finalisation de la nouvelle accréditation. Le contexte de l'e-formation sera à considérer avec attention dans ce cas précis.

La définition de la nouvelle offre de formation inclut la soutenabilité des formations en termes financiers (voir Indicateur spécifique IFSI2) et de salles d'enseignement. Elle doit être étudiée en fonction des spécificités nombreuses de chaque formation et des étudiants accueillis (formations en alternance, des co-accréditations, des conventions, des contrats type Erasmus Mundus ou avec l'Université chinoise Northeastern University).

Afin de sécuriser la soutenabilité, le coût de chaque formation doit être clairement établi. Les outils mobilisés sont divers (SGCE, APOGEE, CELCAT), mais ne communiquent en général pas entre eux. Leur exploitation conjointe doit cependant aider à établir les coûts le plus justement possible.

L'accréditation sera bâtie à l'aide d'un outil tel que « SGCE accréditation » afin d'en connaître le coût induit total du point de vue charges d'enseignement, l'outil APOGEE restant le logiciel métier de référence pour la gestion de la scolarité. Le volet formation du Projet de réorganisation interne des fonctions support et soutien aux missions de l'établissement (PRISSME), porté par la Direction générale des services et associant les composantes d'enseignement, répondra à terme à ces préoccupations.

Le modèle économique de la formation, mais surtout sa capacité à amener les étudiants à plus de réussite, doit tirer parti de transformations pédagogiques permettant, après numérisation des formations, de proposer de nouvelles formes d'enseignement plus en accord avec l'évolution de la population étudiante actuelle et à venir.

Il sera nécessaire pour avancer en ce sens de traiter la question sous-jacente de la reconnaissance de ces activités et de leur rémunération pour les enseignants. La préparation de ces enseignements sera reconnue dans le Référentiel d'Équivalence Horaire (REH) de l'établissement. Une fois ce type d'enseignements mis en place, ils seront reconnus par des heures équivalent-TD dans les maquettes, pour une insertion dans le service classique de l'enseignant, sans accroissement du volume global d'HETD au terme de la transformation. Il en sera de même pour des enseignements nouveaux proposés en ligne.

Ainsi 3 % des enseignements seront disponibles de cette façon dès la fin de la première année du contrat quinquennal (Indicateur spécifique IFSI3). Pour amorcer cette transformation des enseignements, la MFCA propose de mettre à disposition des départements 350 € par heure d'enseignement en ligne, pendant les deux premières années.

Les dispositifs proposés en Licence (3LA, 4L), qui visent à améliorer la réussite des étudiants, doivent être pérennisés et améliorés pour atteindre pleinement leur objectif et minimiser le décrochage constaté en général durant les années de Licence (voir Indicateurs du Contrat quinquennal IS2, IC1 et IC2). En 2020, le nouveau bâtiment « Maison de la Réussite en Licence » accueillera une grande part des enseignements de licence et contribuera aussi à sécuriser leur parcours à l'Université en améliorant leurs conditions de travail et en rapprochant les secrétariats pédagogiques des usagers.

La réussite en 2 ans en Master à la FSI est de plus de 60% (correspondant à l'indicateur IC3), le taux de réussite en M1 étant de 75% et celui de M2 de 84%. De plus le taux d'insertion professionnelle étant lui aussi élevé (IC5-Master), l'effort de formation actuel doit être poursuivi. L'utilisation des Conseils de Perfectionnement de mention (mis en place pour la 1ere fois en 2018-2019) et des Conseils de Perfectionnement Sectoriels dont la mise en place est en cours est un atout supplémentaire pour maintenir ces taux de réussite et d'insertion à un haut niveau national.

C'est en effet le résultat combiné de ces deux indicateurs (IC3 et IC5-Master) qui démontre au mieux la qualité de l'offre de formation en Master et son adéquation aux besoins des employeurs potentiels.

L'insertion professionnelle des étudiants est un objectif majeur de la formation notamment pour les L3P et les Masters (voir Indicateur du Contrat quinquennal IC5). L'insertion professionnelle au niveau Licence est un nouvel objectif qui peut être atteint par la mise en place de parcours de Licence orientés professionnalisation dans les mentions de Licence où un débouché professionnel de niveau II existe.

L'évaluation des formations est une action clé permettant d'en assurer le suivi et de les faire évoluer. La FSI sera pleinement associée à cette évaluation dont le format sera défini globalement sur l'ensemble de l'établissement. Elle nommera un chargé de dossier à cet effet (voir Indicateur du Contrat quinquennal IC6).

Les initiatives en matière de Formation continue et apprentissage (FCA) et formation tout au long de la vie (FTLV) peuvent être améliorées et doivent être soutenues même si la réforme en cours sur le thème de l'alternance pose question quant à l'impact possible pour le financement et la Collecte de la Taxe d'apprentissage (TA). Une trajectoire pluriannuelle sera établie en associant le Directeur de la MFCA (voir Indicateur spécifique IFSI6 et section Relation avec les entreprises). L'objectif est d'ouvrir à l'alternance au moins deux diplômes par an à la FSI pendant le futur contrat quinquennal, grâce à l'appui du quartier de l'alternance.

Des départements de la FSI requièrent une attention particulière. Pour le département de mécanique, son fonctionnement, ses liens entre le génie mécanique, la mécanique énergétique et génie de l'habitat et le génie civil seront à étudier surtout après l'installation du génie mécanique à la Maison de la formation Jacqueline Auriol (MFJA). Pour le Département de langues vivantes et gestion, sa place et ses missions requièrent aussi une attention particulière, ainsi que pour le Centre TOEIC (voir chapitre 4). D'autre part le Centre de ressources en langues, vu

comme un projet de transformation pédagogique, doit devenir une solution pérenne dont l'objectif majeur reste de permettre aux étudiants de pratiquer les langues autrement, améliorant ainsi leurs compétences linguistiques en anglais, en complément des enseignements.

Enfin, pour permettre à la FSI et à l'Université de mieux se coordonner, il est nécessaire qu'un calendrier partagé soit établi. Il permettra d'anticiper davantage les travaux annuels récurrents. Un cadrage adéquat réalisé dans des temps convenables permettra de s'assurer du respect des délais. Le calendrier des instances centrales, produit en 2018 par le Service des conseils (DGS), servira de base à l'établissement de ce calendrier partagé.

Remarque : L'offre de formation de la FSI telle votée en CFVU pour l'accréditation actuelle exige un volant d'Heures de cours complémentaires (HCC) de l'ordre de 26 000 HETD (année 2017-2018), plus 8600h de Référentiel d'équivalence horaire (REH), 1100h de REH pour les 2 départements IRES et UPSSITECH et 2200h de REH transverse aux départements sans compter les 1700 h de REH au titre de la loi ORE. Cette valeur théorique dépend du nombre d'étudiants qui sera encore supérieur dans les deux années à venir, étant donné les prévisions démographiques d'une part et les taux de réussite de nos formations d'autre part. Même si l'économie moyenne permet de fonctionner avec un réalisé inférieur de près de 8%, cela exige pour la composante une dépense de près de 3M€ théorique, réduite à 2,5M€ dans la pratique (pour l'année 2018-2019) à prévoir de manière récurrente, voire même avec une légère augmentation pour les années concernées par le présent COM. Sans le maintien de sa dotation au titre de la Subvention pour charge de service public, la Faculté ne pourrait pas réaliser son offre de formation.

## 2) Recherche

La recherche au sein de l'UPS est une activité qui implique l'Université et de multiples partenaires, dont les organismes de recherche. Les grandes lignes de la politique scientifique de l'UPS se mettent en place en concertation avec les organismes partenaires. Les tâches d'organisation sont réparties parmi l'Établissement, les comités de recherche, les laboratoires qui les composent, et les composantes. Dans un contexte de subsidiarité, l'expression de la politique de l'Établissement au niveau de l'UFR-FSI doit être cohérente avec la politique générale, tout en exprimant les spécificités de la FSI, où l'activité de recherche est intimement liée à l'activité de formation par l'intermédiaire de ses enseignants-chercheurs. Le lien enseignement-recherche au niveau des Masters de l'UPS, qui se trouvent principalement rattachés à la FSI, est crucial pour la réussite de l'intégration de l'université comme acteur de la recherche, et pour la vitalité du site notamment par la formation aux niveaux M et D. La répartition équitable des moyens, notamment la masse salariale, est une préoccupation centrale pour assurer que l'Université reste une force de recherche au niveau national et mondial, et que la FSI puisse impliquer l'activité de recherche comme levier en soutien de formations de pointe.

Les principaux objectifs en termes de recherche sont les suivants :

1. Récemment, la responsabilité de la masse salariale a été transférée du central vers les composantes, dont la FSI. A l'heure actuelle, outre les financeurs tiers (ANR, ERC, etc.), ce sont les organismes de recherche ainsi que les composantes à qui est confiée la gestion d'une masse salariale et qui peuvent ainsi faire effet de levier sur l'activité de recherche. De ce fait, la stratégie de la FSI se construit dans le cadre établi par la politique de l'UPS, mais doit se mettre en place en cohérence avec le positionnement des organismes. Réussir cette articulation délicate représente un défi pour au moins les cinq années à venir.

Dans une logique de subsidiarité, ce transfert de masse salariale doit être vu comme une délégation à la composante de la mise en œuvre de la stratégie recherche et formation de l'établissement avec les moyens humains et financiers qui lui sont confiés.

2. L'unité fonctionnelle de la recherche étant le laboratoire, il est nécessaire d'identifier les laboratoires rattachés principalement à la FSI, ou à une autre composante. Parmi les laboratoires de l'UPS, certains se trouvent à des interfaces de nos structures, et se voient affecter des personnels de la FSI ainsi que d'autres composantes de l'université : OMP, Santé, IUT. Il convient de désigner une composante de rattachement principal, ou de rattachement secondaire, pour chaque unité. Ceci permettra de clarifier quelle composante aura le premier rôle dans des discussions d'octroi de masse salariale et de postes entre l'UPS, les organismes, les laboratoires et les comités de recherche. Alternativement, cette composante pourrait

être un Département recherche, auquel seraient rattachés l'ensemble des laboratoires reconnus par l'UPS. Notre objectif commun est de définir le meilleur modèle d'ici 2021.

3. Il faut clarifier la manière de faire participer cette composante pour assurer que nos ressources complètent, aussi bien que possible, celles que peuvent proposer les organismes. Ainsi il faudra que la politique scientifique de l'UPS exprimée par la Commission de la recherche de l'Université, soit calée avec les composantes par le biais d'un dialogue régulier. Il paraît donc nécessaire de prévoir, en amont des dialogues de gestion avec les laboratoires, les comités et les organismes, un dialogue de gestion avec la ou les composantes auxquelles sont adossées les unités de recherche.

4. Il existe un nombre significatif de personnels affectés aux laboratoires de l'OMP, composante de recherche. Outre les enseignant-chercheurs, cela concerne une trentaine de personnels BIATSS. Ainsi toute diminution de la masse salariale de la FSI peut impacter les choix à venir concernant le soutien technique dans les laboratoires notamment de l'OMP. Il paraît nécessaire de clarifier comment doit être géré ce chevauchement. À terme, l'objectif est de réduire ce nombre de personnels BIATSS en double appartenance, par le biais des mobilités, des retraites, et de la réorganisation des services (PRISSME).

Au-delà, il paraît important de développer les moyens pour réaliser, avec la direction de l'université, des projets novateurs et interdisciplinaires à l'interface entre composantes de l'établissement (surtout avec l'OMP, et les composantes de Santé).

5. La gestion d'un contractuel de recherche, choisi par l'équipe scientifique et payé par un contrat de recherche, reviendra naturellement à terme à la DSL, tout comme la gestion du contrat et de la masse salariale y afférant. Pour les doctorants, la masse salariale sera également affectée à la DSL, quelle que soit l'origine du financement. Ainsi la gestion des contractuels de la recherche y sera regroupée.

6. La position de la Faculté dans la formation doctorale doit être précisée : actuellement les laboratoires et les écoles doctorales fournissent aux doctorants une formation qui est de qualité, et la faculté ne souhaite pas assurer une tutelle lourde sur cette formation. Néanmoins, le niveau D s'articule avec le niveau M, dont l'importance pour la FSI est notée plus haut. De plus, il est partie intégrante des formations de la composante de par les doctorants qui contribuent aux formations de la FSI. Enfin, les doctorants financés par le secteur privé participent aux relations de la FSI avec les entreprises, lesquelles doivent être développées ou renforcées, en cohérence avec la politique de l'Université et en lien avec les vice-présidences concernées.

Il est par ailleurs urgent que la charge que représentent les ressources humaines et matérielles des écoles doctorales soit clairement positionnée au niveau de l'université Paul Sabatier, voire de l'Université de Toulouse. Cela ne doit toutefois pas empêcher un dialogue fécond entre la faculté, les écoles doctorales et les

laboratoires pour donner une visibilité internationale à la recherche faite par tous les acteurs dans le périmètre de la FSI.

7. La gestion des campagnes de postes doit être mieux articulée entre la commission recherche, les comités de recherche et la composante. Pour les demandes de créations de postes, un type de demande principal doit être mis en avant : recherche, enseignement, rééquilibrage RH, administration-support. Suivant le type de demande, soit la composante, soit la Commission de la recherche aurait un avis essentiel. Une part de la masse salariale devrait clairement être fléchée recherche avant le début de la campagne, et ceci peut s'envisager dans un cadre défini par des demi-ETPT recherche, avec l'aval de la Commission de la recherche. Au moment de la publication du poste, les poids des activités recherche et formation pour tout EC apparaîtront comme équivalents, avec un profil de recherche apparié à un profil d'enseignement. Ces appariements doivent résulter de discussions en profondeur entre les comités et laboratoires d'un côté, et les départements pédagogiques de la FSI de l'autre. Ainsi, il sera important de créer ces listes de demi-ETPT (recherche et formation) tôt dans l'année, afin d'accorder le temps nécessaire pour les discussions réunissant recherche et formation. Les priorisations des composantes parmi les profils appariés répondront à l'ensemble de besoins de la composante. Les listes de demi-ETPT recherche au niveau des comités, qui viseront à apporter une vision pluriannuelle des besoins, pourront être mises à jour chaque année pour tenir compte des recrutements effectués, y compris par les autres tutelles, et des changements de situation.

La liste de programmation des besoins aura pour objectifs :

- de tenir compte des besoins en enseignement et en recherche, et de favoriser une synergie entre les deux par une discussion dans la durée rassemblant départements, laboratoires et comités,
- d'être pluriannuelle (sur au moins 3 ans et amendable chaque année moyennant justification pour garder de la flexibilité et intégrer les contraintes apparues en cours d'année),
- de couvrir la totalité des laboratoires d'un comité,
- de couvrir les besoins en enseignants-chercheurs (MCF et PR), en enseignants du second degré (PRAG et PRCE) et en personnels BIATSS.

Un premier dialogue avec l'Université aura lieu à ce sujet entre la présidence de l'université et la direction de la FSI en février 2020.

## 3) Pilotage

### 3.1. Mise en place de dialogues de gestion réguliers (RH, Patrimoine, Finances)

Grâce aux dialogues de gestion annuels RH, une collaboration efficace a été initiée entre la présidence, certains services centraux de l'Université et la direction de la FSI, ainsi qu'avec les divisions administratives de la FSI. En effet les dialogues de gestion sont suivis de réunions régulières entre les divisions de la FSI et les responsables des services centraux. Ces échanges existent également avec d'autres services centraux (par exemple réunion hebdomadaire FSI et DEVE).

Ces dialogues de gestion annuels seront étendus aux fonctions Finances/Achats, Patrimoine/Logistique/Prévention Sécurité et Système d'Information. Ils s'appuieront sur des tableaux de bord partagés. Ils seront également suivis de réunions entre responsables administratifs des services centraux et des composantes, auxquels seront en outre associés les Pôles d'appui mis en place dans le cadre du PRISSME. Rapport d'auto-évaluation pour le HCERES précise les modalités d'application (point 7 du sous-domaine 2.3).

Les dialogues de gestion pourront, à plus long terme, s'étendre à toutes les fonctions : ils devraient permettre à l'équipe présidentielle de décrire clairement la stratégie de l'établissement : il s'agirait alors de co-définir avec la composante des objectifs quantifiables, réalistes et réalisables, en cohérence avec les objectifs propres de l'Université et de la FSI et compatibles avec les moyens alloués.

### 3.2. Partage de tableaux de bord

Un premier travail d'élaboration d'indicateurs partagés a été instauré à l'initiative de la Commission des personnels de la FSI. Ces indicateurs donnent une vision objective des ratios de répartition des ressources humaines administratives et d'enseignement. Ils peuvent permettre notamment d'éclairer les choix de recrutement lors des campagnes d'emploi et /ou de prendre en compte la question de la parité ou de la diversité, avec notamment l'insertion de personnels RQTH. La mise au point d'indicateurs partagés, déclinaison des indicateurs de l'établissement, pour l'ensemble des fonctions est un objectif à moyen terme.

### 3.3. Principe du décideur-payeur et subsidiarité (en particulier dans le domaine du Patrimoine)

- 1) La mise en place du SPSI va nécessiter, au cours de la période couverte par ce COM, une clarification des responsabilités entre composante et direction centrale de l'Université pour déterminer qui doit se charger de l'entretien du patrimoine. Se pose la question de la centralisation ou répartition des budgets au plus près des besoins. Depuis plusieurs années la FSI consacre une part de ses ressources propres à l'aménagement et l'entretien des locaux qu'elle occupe. Ces actions vont dans le sens d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'une optimisation du parc immobilier notamment par un regroupement fonctionnel des services administratifs.



- 2) La compensation financière aux composantes des mises à disposition doit être clarifiée (cf. section Ressources Humaines, section 4.1.f)

### **3.4. Implication de la FSI dans la Responsabilité Sociétale de l'Université et le Plan Vert DD-RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale)**

La FSI, dans la mesure de ses moyens, souhaite contribuer activement à cette thématique. Une première vague de recrutement de VSC (Volontaires de service civique) vient de débiter grâce à l'implication des enseignants. Leur mission permet d'apporter une écoute et un accompagnement spécifique à des publics d'étudiants à besoins particuliers (étudiants souffrants d'un handicap temporaire, étudiants salariés, étudiants déracinés ...). Ces actions ont vocation à se développer au cours des prochaines années. Les actions prioritaires dans les années futures concernent, en cohérence avec les priorités de l'Université : le tri sélectif ; la préservation de la biodiversité, via notamment l'implication des formations ; la transition énergétique ; les achats responsables.

### **3.5. Possibilités de mutualisation avec la F2SMH**

Actuellement l'ensemble des locaux d'enseignement est mutualisé entre F2SMH et la FSI. La mise en œuvre du projet PRISSME précisera les domaines où les mutualisations de services administratifs seront opportunes, dans le cadre de la création de Pôles d'appui.

La réussite du renforcement du pilotage de la composante FSI pourra s'appuyer sur une coordination renforcée entre les administrations centrale et la composante et la mise en place d'un référent contrôle interne, contrôle de gestion et pilotage au sein de la composante.

## 4) Ressources Humaines

### 4.1. Pilotage sous plafond de masse salariale et d'ETPT

Le pilotage sous plafond de masse salariale permet tout au long de l'année de présenter les décisions et leur déclinaison au plus juste. Les dépenses de personnel s'accompagnent d'un plafond d'emplois concernant tous les personnels de la Faculté rémunérés par l'État. Une clarification des attendus de l'Université en termes de plafonds de nombre d'emplois est fortement souhaitée dans un avenir proche. Les demandes de postes BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs devraient être pour la plupart décorrélées des libérations de postes, y compris en ce qui concerne les possibilités de promotions (demandes de 46-3 par exemple).

#### a- Prévision d'emplois

Afin de permettre à la Faculté des Sciences et Ingénierie d'organiser l'année universitaire suivante dans les meilleures conditions, il est nécessaire de prévoir en amont dès le mois de janvier de l'année en cours les ressources humaines qui lui seront allouées dans le respect des objectifs d'effectifs et de masse salariale.

#### b- Repyramidage des catégories d'emplois (BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs ; voir Indicateur spécifique IFSI5)

##### - BIATSS

En réponse aux demandes récurrentes des laboratoires mais également dans une moindre mesure à celles de ses services administratifs, la Faculté des Sciences et Ingénierie souhaite mettre en place un plan de repyramidage des catégories d'emploi en particulier en transformant des emplois de catégorie C en catégorie B et des catégories B en A, dans le respect des contraintes de masse salariale et en cohérence avec PRISSME. Dans le quinquennat à venir 10 postes pourraient ainsi être repyramidés.

##### - Enseignants et enseignants-chercheurs

L'historique des flux étudiants, des relations entre composantes scientifiques et le pas pris par les unes sur les autres avant leur fusion en 2011 explique des disparités importantes entre communautés d'enseignants et enseignants-chercheurs.

La Faculté souhaite être volontariste dans une action de rééquilibrage de catégories d'emplois afin de gommer autant que possible des différences flagrantes.

Les données contenues dans l'application SGCE sur plusieurs années permettent d'avoir des chiffres très instructifs sur la photographie à l'instant t des comportements des communautés d'enseignants mais aussi sur l'évolution des paramètres RH en

lien avec la pédagogie. L'outil SGCE apparait essentiel dans l'aide au pilotage RH. L'UPS s'engage à ce que le support technique à l'outil SGCE au niveau de la DSI soit à la hauteur des enjeux, pour poursuivre le maintien mais surtout le développement du logiciel. Pour l'année 2020, il s'agira de formaliser les actions de l'université sur ce sujet (recrutement d'un IGR) et le remplacement de l'IGE de la DSI en appui à SGCE.

### **c- Politique d'accompagnement des carrières des personnels FSI**

#### **- BIATSS**

Des indicateurs transparents produits par l'UPS seront à disposition lors des campagnes de promotions sur liste d'aptitude (LA) ou tableau d'avancement (TA). Ces indicateurs doivent permettre d'objectiver la réalité des promotions en fonction du service ou composante d'appartenance. Une composante ou un service représentant x% des agents promouvables devrait sur une période de 3 ou 4 ans recevoir de l'ordre de x% des promotions, sans que cela devienne pour autant un mécanisme automatique.

Compte tenu du faible nombre de promotions à la liste d'aptitude pour l'UPS, l'établissement encourage ses composantes, toujours dans le respect du pacte de retour à l'équilibre des comptes et des plafonds de masse salariale, à ce que des concours puissent être proposés aux agents dont les qualités professionnelles vont bien au-delà de leur fiche de poste et ayant la capacité de passer ces concours.

#### **- Enseignants et enseignants-chercheurs**

À l'instar des agents BIATSS, la Faculté Sciences et Ingénierie et l'UPS construiront des indicateurs transparents et partagés lors des campagnes de promotions à la LA (des PRCE) ou TA des enseignants du secondaire. L'UPS s'engage à être proactive dans le cadre de la défense des dossiers de promotion de ses personnels enseignants du secondaire au niveau des commissions rectoriales.

Concernant la promotion locale des enseignants-chercheurs, un élément d'évaluation et de décision doit prendre en compte le fort investissement pédagogique de certains collègues qui permettent à d'autres de consacrer plus de temps à la recherche. L'article 46-3 continuera à être un outil privilégié pour reconnaître l'investissement des maîtres de conférences dans la vie de l'établissement. De l'ordre de 10% de la masse salariale de chaque campagne annuelle d'emplois à la FSI y seront consacrés. Les profils de postes concernés devront être larges, mentionnant dans la mesure du possible plusieurs laboratoires d'accueil et plusieurs sections du CNU.

### **d- Actions de formation des personnels FSI**

La Faculté des Sciences et Ingénierie souhaite que ses agents puissent monter en compétences pour rendre un service toujours de meilleure qualité mais également afin d'avoir de meilleures perspectives de carrière au sein si possible de la composante. Ainsi des formations de préparation aux concours seront plus souvent proposées aux agents contractuels ou titulaires de la FSI. L'objectif est d'augmenter de 30 % l'accès à la formation de préparation aux concours sur le quinquennal.

#### **e- Doctorants sous contrat d'enseignement**

Depuis la mise en application du décret de 2016 concernant les doctorants, l'Université Toulouse III-Paul Sabatier éprouve des difficultés pour recruter des DCCE en nombre suffisant. La FSI représente 90% de l'ensemble des contrats et est particulièrement concernée, avec en 2018, 45 services d'enseignements de 64h non attribués. Certes cela engendre 200k€ d'économies mais ces 2900h non effectuées génèrent une augmentation de 150k€ des heures complémentaires, non financées. La FSI pourra utiliser les sommes (initialement prévues pour la rémunération des DCCE) non consommées afin de financer des HCC ou des vacances. Elle s'engage à prioriser les heures d'enseignement ainsi financées sur des doctorants souhaitant effectuer des vacances d'enseignement. Cette action contribuera à la formation des doctorants à l'enseignement et par conséquent à l'insertion professionnelle des docteurs de l'UPS (Indicateur du Contrat quinquennal IS1).

#### **f- Compensations financières pour mise à disposition de personnels hors établissement**

Dans le cadre de la gestion de la masse salariale État par les composantes, lors de la mise à disposition d'un enseignant ou enseignant-chercheur, l'UPS se doit de demander le reversement intégral du salaire coût chargé de l'agent. L'établissement prélèvera un pourcentage de la somme récupérée pour frais de fonctionnement/gestion et reversera le reste à la composante afin que cette dernière puisse en disposer dans le cadre de sa politique RH ou d'investissement. Le pourcentage sera précisé lorsque le Conseil d'administration aura voté les nouvelles modalités de compensation, en 2020.

### **4.2. Évolution des enseignements transverses intra et inter-composantes**

La Faculté Sciences et Ingénierie, fusion des quatre anciennes UFR, Langues, MIG, PCA et SVT, a généré la création de plusieurs départements pédagogiques en charge de mention de Licence, de Licence Professionnelle et de Master. Un département pédagogique regroupant des disciplines transversales comme les langues vivantes et la gestion a vu le jour. Les deux unités Gestion et Langues Vivantes de ce département sont depuis la création de la FSI en grande difficulté. La charge d'enseignement de l'unité Gestion exclusivement assurée dans les formations de la Faculté n'est couverte qu'à 50 % par les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires. Les problématiques de l'unité Gestion se rapprochent de celles

du département informatique, ce qui était déjà le cas dans l'ex-UFR MIG. Une réflexion doit être menée sur la place de la gestion au sein de la FSI en concertation avec les autres départements. Un rapprochement/fusion avec le département informatique de la Faculté serait cohérent et bien plus rationnel que la structuration telle qu'actuellement actée avec l'unité Langues vivantes.

L'unité Langues vivantes de la FSI assure l'enseignement des langues vivantes au sein de toutes les composantes de l'UPS hors IUT avec une répartition de  $\frac{3}{4}$  de la charge pour la FSI. La masse salariale des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires représente 2.7M€ environ. La charge d'enseignement de l'unité Langues Vivantes n'est couverte qu'à 50% par les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires dans le cadre de leur service statutaire, le reste par des HCC extrêmement nombreuses faites par les titulaires et par une soixantaine de vacataires (pour 500k€ environ). Comme un quart de la charge d'enseignement couverte par l'unité Langues Vivantes de la FSI concerne des formations hors FSI, la Faculté Sciences et Ingénierie gère environ 25% de la masse salariale État des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires pour les facultés de santé et F2SMH. Selon la FSI, ce positionnement est dommageable pour deux raisons principales :

- Pédagogiquement les langues vivantes doivent apporter des compétences essentielles à l'insertion professionnelle des étudiants de la Faculté Sciences et Ingénierie (et des autres composantes). La certification en langues étrangères tend à devenir obligatoire, au moins pour les formations les plus exposées à un besoin de certification. La tutelle s'est d'ailleurs engagée à la financer dans un proche avenir. N'étant pas intégrés dans les départements pédagogiques comme une discipline « classique » des formations, l'intégration pédagogique des enseignements des langues vivantes n'est pas systématique et devra être renforcée.
- Le pilotage sous plafond de masse salariale et la rareté des postes qui en découle compte tenu des efforts encore à faire pour atteindre les objectifs de baisse de masse salariale État, entraîne un soutien encore insuffisant lors des campagnes d'emplois de la part des comités de pôle de recherche mais également des directions de départements pédagogiques qui plus est pour assurer des enseignements dans d'autres composantes que la FSI.

La FSI souhaite donc que les collègues titulaires de l'unité de langues vivantes FSI rejoignent la prochaine UFR Santé pour ceux enseignant et coordonnant actuellement les langues vivantes dans les corps de santé, l'UFR Sport pour ceux enseignants en F2SMH. Le département langues vivantes de la FSI aurait donc pour mission de gérer les enseignements de langues dans les formations de la FSI, le centre de ressources situé au Bâtiment 4TP2 et d'organiser les sessions des tests TOEIC que la FSI souhaite développer, mais qui se heurtent à des problèmes logistiques de disponibilité d'amphithéâtres.

Cependant, la Présidence de l'Université souhaite que l'alternative d'un pôle transversal en Langues soit étudiée avec attention. Ce département d'enseignement inter-UFR, dont le statut serait à préciser, aurait vocation à assurer la charge

d'enseignement des langues étrangères de l'ensemble des composantes d'enseignement de l'Université, hors IUT.

**L'objectif commun de la Présidence et de la direction de FSI est de définir le meilleur modèle durant les deux années concernées par ce COM, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.**

#### **4.3. Mise en œuvre du projet PRISSME**

PRISSME sera mis en œuvre dans le respect des prérogatives de la composante. En particulier, la notion de contrat de service doit permettre à la FSI d'articuler une politique pluriannuelle avec le moins d'aléa politique possible, tout en tenant compte des impératifs de pilotage de l'université. La création de Pôles d'appui permettra la mise en synergie des administrations de F2SMH et de la FSI, et améliorera leur fonctionnement.

## 5) Finances

### 5.1. Constat : les moyens financiers de la FSI - un budget difficilement pilotable pour 12.000 étudiants

Le budget modifié en septembre 2019 de la FSI (6,7 M€) se divise en trois grandes parties :

- 3,3 M€ sur la masse salariale (heures complémentaires, vacances, contractuels) induite en grande partie par la maquette d'enseignement.
- 1,4 M€ pour les départements d'enseignement pour des dépenses pédagogiques de travaux pratiques principalement. Dont 400 k€ d'investissements.
- 2 M€ pour le fonctionnement général de la faculté, dont 80 % sont liés à des dépenses préaffectées (comme les missions au CNU). Les sommes restantes sont dédiées aux achats collectifs (feuilles, craies, copie d'examens, sécurité (hottes)) et récurrents, ainsi qu'au patrimoine avec, en 2019, un centre de coût propre de 120 k€ et une contribution au SPSI de l'UT3 de 200 k€.

On notera que la Faculté en 2019 génère 1,4M€ d'investissements. Par rapport au budget exécuté, manquent 700k€ qui correspondent à divers versements inter-unités budgétaires (UB) qui se font en cours d'année. Ceci rend difficile de dégager des marges de manœuvres dans le budget initial et de prévoir des dépenses de patrimoine suffisamment à l'avance pour être correctement exécutées.

Par ailleurs des marges de manœuvres de la faculté résident, côté dépenses dans les HCC et donc le dimensionnement de la maquette, et côté recettes dans le développement des ressources propres, notamment en Formation Continue et Apprentissage (voir domaine Formation et domaine Relations avec les Entreprises).

Depuis la fondation de la FSI, les budgets prévisionnels ne reflètent que partiellement l'activité de la faculté. Ainsi, il est très difficile de gérer un budget non sincère car il occasionne des difficultés de suivi et de prévision. Aujourd'hui la FSI n'est pas en mesure construire un budget initial exhaustif, donc les montants qu'elle veut consacrer à l'investissement sur le patrimoine sont non indiqués.

### 5.2. Objectifs

Le premier objectif est de construire un budget initial qui reflète l'activité de la faculté et de ses personnels. Ainsi il est indispensable que les virements internes qui se font à partir des autres UB soient en totalité inclus dans le budget initial. Une modification, l'année N+1, de ces activités inter-composantes selon l'activité observée l'année N permettra d'ajuster le budget au mieux (voir Indicateur du Contrat quinquennal IC11).

La FSI ne prévoit pas de diminution de l'allocation aux départements d'enseignement, même si elle ne dispose pas d'un budget suffisamment important

pour le renouvellement et l'entretien des matériels de TP. Une enveloppe globale annuelle de 1 M€ leur est attribuée, cependant 1/5 de la dotation est gelé et éventuellement distribué en juillet, selon la situation financière de la faculté en cours d'année. L'objectif de la FSI est d'attribuer 100% de la dotation, à condition que des aléas financiers ne la contraignent pas à y renoncer.

L'ouverture du quartier de l'alternance (voir domaine Relations avec les Entreprises) aura un effet à plus long terme dans l'accompagnement des diplômés actuels et futurs. Même si aucune augmentation significative des recettes en 2019 n'est attendue, il est anticipé que les recettes pour la MFCA seront plus importantes, ce qui permettra en 2020 à la Faculté d'en tirer profit.

En 2019, l'augmentation de ressources propres aura principalement lieu grâce aux étudiants venant de Chine (Sino French Engineering School), soit une recette supplémentaire pour la FSI de 40 k€ pour une centaine d'étudiants par an pour les trois premières années, puis 3600 € par étudiant pour la quatrième année qui se fera en présentiel à Toulouse. La FSI utilisera cette recette pour entretenir son patrimoine. La FSI continue de soutenir ce projet.

Si les moyens octroyés sont identiques à 2018, la FSI continuera à contribuer au financement du Gros Entretien et Rénovations (GER), comme détaillé dans le SPSI de l'établissement voté au conseil d'administration de l'Université en 2019. Cette contribution se fera dans le budget initial complété par un complément qui précèdera le deuxième budget rectificatif de l'année courante.

La maquette d'enseignement de la nouvelle accréditation, à partir de 2021, sera analysée en termes de coûts. Le nombre nécessaire de salles d'enseignement dépendra en particulier du développement de l'enseignement à distance.

Le montant des droits d'inscription (DI) est une réelle difficulté, du fait de la proratisation, pour une composante dont le nombre d'étudiants peut varier de façon non négligeable d'une année sur l'autre. Le mode de calcul actuel rend impossible une prévision fiable, ce qui empêche l'exécution du budget de façon optimale. Ainsi une nouvelle politique d'attribution des DI sera mise en œuvre pour le budget 2020. Elle consistera à reverser aux composantes en janvier de l'année N les DI proportionnellement à la moyenne des nombre d'étudiants des années civiles N-1 (inscrits administratifs non-boursiers constatés en octobre de l'année N-1), N-2 et N-3, pour inscription dans le budget de l'année N.



## 6) Patrimoine

### 6.1. Constats partagés

L'Université Toulouse III-Paul Sabatier met à disposition de la FSI un patrimoine extrêmement varié en localisation et en affectation, c'est-à-dire enseignement et administration (voir annexe). Les particularités de ce patrimoine sont :

- 1) qu'il est souvent en mauvais état, certains bâtiments datant de la fondation de l'UPS et ayant été peu entretenus ;
- 2) qu'il est partagé avec la F2SMH ;
- 3) qu'il y a dans certains bâtiments une imbrication importante et peu ordonnée entre administration FSI/UPS et recherche, voire recherche/enseignement dans des bâtiments qui ne sont pas prévus pour accueillir du public.
- 4) En 2020, la MRL va ouvrir ses portes. La FSI et la F2SMH vont connaître une amélioration significative de la qualité d'accueil des étudiants. Cette MRL permettra de faire disparaître la plus grande partie des locaux modulaires (seuls seront gardés des « algécos » qui seront destinés à être des zones « tampons » pour d'autres opérations immobilières) et de rendre aux laboratoires les salles d'enseignements qu'ils abritent aujourd'hui, de détruire de vieux bâtiments mal entretenus tel le 3PN et d'héberger à la MRL l'ensemble des secrétariats de Licence de la FSI.
- 5) Entre la FSI et la F2SMH a été établi un fonctionnement concerté sur les bâtiments communs. La FSI gère les locaux et la F2SMH les utilise. Ce fonctionnement sera formalisé sous peu via un contrat de service à l'occasion de la mise en œuvre du PRISSME et des Pôles d'appui.

### 6.2. Directions des actions à mener dans le futur

- Deux directions priment pour rationaliser l'utilisation du parc immobilier d'enseignement (voir Indicateur du Contrat quinquennal IC13) et administratif de la FSI : une moindre dispersion des salles informatiques et des bâtiments (ou étages) affectés à un nombre restreint de départements d'enseignement afin de créer un meilleur sentiment d'appartenance du patrimoine de la part des personnels et des étudiants.
- Création de salles « des professeurs » et de bureaux d'enseignants.
- Pour le bâtiment 3R1, étudier avec l'Université une meilleure utilisation de son espace afin d'avoir bien délimité une partie recherche et une partie administration tant FSI qu'UPS, en cohérence avec le SPSI en cours de déploiement. Cette action sera entreprise à l'issue de la construction du bâtiment 3R4 qui hébergera une partie des personnels de l'IRSAMC.
- Accroître les financements destinés à l'entretien des locaux (dont bâtiment 4A), où les économies d'énergie sont indispensables. Une toujours meilleure interaction avec le SEC devrait permettre d'envisager des modifications d'huisseries les plus rentables possibles à court terme.
- La FSI dispose de moyens pour gérer son patrimoine. Elle souhaite le faire en coordination avec l'Université. Ainsi, la FSI propose des rencontres avec le DGSA

patrimoine tous les six mois afin d'harmoniser les actions et de mieux s'inscrire dans le SPSI.

- Dans le cadre de PRISSME, il faudra s'interroger pour placer tout ou partie de ces missions et des moyens associés au bon échelon de subsidiarité. Ainsi, par exemple, le contrôle du nettoyage des locaux d'enseignement FSI/F2SMH par les correspondants bâtiments est à rendre toujours plus performant. Il faut aboutir à la solution la plus efficiente en 2020, et trouver la meilleure articulation avec le STI sciences.

### **6.3 Actions 2020**

- Recentrer l'administration au 3ème étage du bâtiment 3R1, b2, créer des espaces de d'archivage copies au 3R1b2.
- Rénovations des peintures des salles et couloir aux bâtiments U3 et U1.
- Formaliser le dialogue sur les correspondants bâtiments et l'articulation avec le STI sciences, en concertation avec le Vice-Président Patrimoine.

## Annexe : Patrimoine attribué à la FSI et FSI/F2SMH au 1<sup>er</sup> septembre 2018.



- Salles S
- 2TP1, 2TP2, 2TP3 (partage actuel de salles avec la Faculté de Pharmacie)
- 2A
- 1A, partagé avec l'agence comptable, la direction des Finances et Achat, et la FFSU
- 1TP1, partagé avec la DSI, deux locaux syndicaux, un local associatif, un local Elior.
- 3SC partagé avec l'atelier reproduction, le garage de voitures UPS et archivages. Nous disposons des locaux du service commun d'électronique, de l'ex-atelier mécanique, de l'ex-laboratoire PHASE.
- 3R1 : nous disposons du 3R1 3<sup>ème</sup> étage B2 et B3, du rez-de-chaussée du B3, d'une partie du rez-de-chaussée du B2. Les locaux au 2<sup>ème</sup> étage du B3 sont dévolus à la DSL, ceux du rez-de-chaussée du B2 sont affectés à la DRH de IUPS, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du B2.
- 3TP2, partagé avec la DSI
- 3PN
- 3TP1
- 3A, partagé avec des associations étudiantes
- « Algécos »
- U1
- U2
- U3
- U4, partagé avec le Catalyseur et le CampusFab
- 4TP1
- 4TP2
- 4A
- 4R3 : nous avons les secrétariats du département BG une salle de réunion, salles d'archivage, pièce affecté à deux professeurs émérites.
- Nous n'avons pas indiqué dans ce descriptif les bureaux syndicaux.

- Géotechnique (derrière LMTG INSA)
- Site de Tarbes, l'OMP met à disposition des locaux. L'UPS paye les fluides.

## 7) Relations avec les entreprises

### 7.1 Formation

- **Formation continue et apprentissage (dont cibles en adéquation avec le Pacte de Développement)**

Les formations se doivent d'être lisibles d'un point de vue métier et compétences selon leur niveau de certification (de III à II pour l'université). Plus spécifiquement, les formations continues et en apprentissage doivent s'organiser de façon à accueillir divers publics et proposer des calendriers et des objectifs permettant le développement de l'alternance, leur référencement et leur financement par les organismes de la formation professionnelles et les organismes collecteurs. Cela passe par une définition claire des compétences visées, l'insertion de « modules de renforcement », la mise en place d'un calendrier cohérent. Plusieurs actions seront déployées par la FSI pour atteindre cet objectif :

- 1 - Sensibiliser les étudiants en formation initiale au concept de la Formation tout au long de la vie (FTLV). Cela passe par une meilleure information sur les différentes possibilités offertes par l'alternance et sur le compte personnel de formation.
- 2 - Proposer une « orientation de formation » pour les diplômés (en situation de travail, en retour à l'emploi ou en réorientation) qui souhaitent élever leur niveau de qualification (pour les formations de niveau III et II) et l'associer à une VAP/VAE quelques années plus tard.
- 3 - Proposer des « modules de renforcement » pour les salariés qui souhaitent rester en contact avec la formation et renforcer leur qualification, augmenter leur employabilité. Insertion de ces modules dans les formations, mise en place d'un calendrier cohérent, référencement de ces modules de renforcement dans un livret.
- 4 - Participer aux Conseils de Perfectionnement Sectoriels pour mieux comprendre les besoins des entreprises.
- 5 - Accompagner les formations vers l'alternance (voir le point Quartier de l'Alternance)

Indicateur du Contrat quinquennal IC7 :

Nous présentons ici l'évolution des effectifs et des recettes prévisionnelles de la FSI, avec une proposition de cible :

ANNEES	ALT	FC	TOTAL
2013-2014	221	249	470
2014-2015	194	306	500
2015-2016	240	245	485
2016-2017	298	449	747
2017-2018	333	459	792
2018-2019	387	186	573
2019-2020	0	0	0
2020-2021	0	0	0

<b>2020-2021 Cible</b>	<b>450</b>	<b>220</b>	<b>670</b>
------------------------	------------	------------	------------

La différence 2018-2019 avec 2017-2018 repose principalement sur la disparition du CESI dans les effectifs FC.

Comme convenu et pour soutenir l'activité des composantes, au-delà des moyens de la MFCA, 1/3 de l'accroissement de l'excédent de gestion est reversé à la composante pour constituer des emplois de soutien.

Variation depuis 2013-2014 et perspective :

FSI	VARIATION	20%	1/3 de 20%
2013-2014	- 0	- 0	- 0
2014-2015	- 217 849	- 43 570	- 14 523
2015-2016	260 596	52 119	17 373
2016-2017	602 587	120 517	40 172
2017-2018	717 732	143 546	47 849
2018-2019	902 796	180 559	60 186
2019-2020	1 279 539	255 908	85 303
2020-2021	1 656 282	331 256	110 419

Contribution RH (mise en place en 2018) :

FSI	ETP	SALAIRE	RESTE
2014	-	-	0
2015	-	-	14 523
2016	-	-	17 373
2017	-	-	40 172
2018	1,00	35 000	12 849
2019	1,00	35 000	25 186
2020	2,00	70 000	15 303
2021	3,00	105 000	5 419

Une perspective de deux autres emplois (coût 35 k€ par emploi) est envisageable d'ici 2021.

#### - **Développement de la Taxe d'apprentissage (dont clé de répartition de la collecte)**

Le développement de la Taxe d'Apprentissage (TA) est une mission difficile dont le résultat dépend non seulement des relations établies entre les entreprises et l'Université, mais également des types de quotas que peuvent verser ces entreprises. Convaincre les entreprises de contribuer au développement de nos formations via la TA est primordial d'autant plus que la conjoncture actuelle tend à diminuer les versements au profit de versement hors quotas à des formations de niveau IV ou V. Pour développer la Taxe d'Apprentissage, plusieurs actions seront mises en œuvre :

1 - S'insérer dans le nouveau dispositif et les modalités de versement de la Taxe d'Apprentissage que va proposer l'université pour faire face à la nouvelle procédure de collecte et versement de la TA.

- 2 - Recenser les formations habilitées à recevoir la Taxe d'Apprentissage.
- 3 - Identifier les entreprises cibles en fonction de leurs besoins de recrutement (le principal intérêt pour une entreprise est de financer une formation qui lui permettra de recruter de futurs diplômés).
- 4 - Mettre en place une campagne de collecte en lien avec le développement des relations industrielles.
- 5 - Remercier les entreprises partenaires et communiquer sur les actions réalisées grâce à la TA collectée : projets concrets, achats de matériels, identification des locaux (affichages), invitation à des événements.

## **7.2 Développement des relations avec les entreprises**

Le développement des relations avec les entreprises et la mise en place de partenariats passent par la valorisation de nos formations auprès de nos partenaires, que ce soit par des stages, des emplois ou des formations par alternance. Nous devons avoir une bonne connaissance de l'environnement scientifique et technique, industriel et institutionnel, dans le but de coordonner une communauté d'acteurs socio-économiques, industriels et universitaires et de travailler ensemble. Pour cela, il nous faut avoir une démarche professionnelle : communiquer vers les entreprises, aller à leur rencontre pour mieux comprendre leurs besoins, et savoir les accueillir.

Communiquer vers les entreprises et les acteurs du monde socio-économique nous permettra de valoriser notre offre de formation et contribuera au renforcement de nos relations. Pour cela, il faut, avec le quartier de l'Alternance :

1. Cibler et aller à la rencontre des entreprises pour connaître leur politique de formations et de recrutements : échanger (être à l'écoute), comprendre leurs besoins, y répondre efficacement. Développer un carnet d'adresses des entreprises par secteur d'activité / compétences.
2. Répondre aux demandes des professionnels efficacement (recherche de stages, emplois, alternants). Poursuivre l'organisation annuelle du Forum stages et emplois et le décliner dans les différentes spécialités.
3. Communiquer sur notre offre de formation, en particulier l'alternance et la FTLV (voir Quartier de l'Alternance ci-dessous).
4. Inviter nos partenaires à participer à des événements (en lien avec le SCUIO, le BPEI, et le Catalyseur).
5. Valoriser auprès des entreprises les projets du Campus Innovant et les inciter à y participer.
6. Valoriser, après les avoir recensées, les formations à l'entrepreneuriat, en concertation avec le Catalyseur.
7. Disposer d'un fichier sectoriel de partenaires à solliciter pour répondre à des appels d'offres, type PIA par exemple.
8. Participer aux référencements de nos formations dans les catalogues professionnels des formations.

9. Mettre en place une démarche globale de collecte de la TA et inciter les entreprises à contribuer au processus (notamment via la plateforme collaborative PaulSabRéseau).
10. Inciter les entreprises et le milieu socio-économique à participer aux formations comme intervenants, à réfléchir sur les orientations et la conception de notre offre de formations comme membres des conseils de perfectionnement sectoriels.
11. Disposer d'un outil permettant de présenter l'offre de stages des formations, proposer les CV des diplômés. Participer au développement de la plateforme collaborative Paulsabreseau@univ-tlse3.fr.
12. Utiliser les dispositifs de défiscalisation de la fondation Catalyses pour faire financer des projets universitaires et des chaires.
13. Proposer et organiser le parrainage des promotions par les entreprises, les remises de diplômes.

### **7.3 Le Quartier de l'Alternance**

Le récent Quartier de l'Alternance a plusieurs objectifs tournés vers les alternants, les formations et les entreprises :

1. Assurer un accueil physique des entreprises et des alternants sur la Faculté.
2. Accompagner les alternants dans leurs démarches administratives et pédagogiques
3. Accompagner les formations en / vers l'alternance
4. Assurer les relations entre les formations, la MFCA, et les partenaires industriels

La FSI entend continuer à le soutenir sur la durée du COM avec l'accompagnement de la MFCA.



## 8) Relations internationales

La mise en place d'un correspondant RI à la FSI a permis de faciliter la communication entre le central et la composante. Cela a notamment permis de limiter les aller-retours pour négocier la mise en place d'accords de coopérations avec des partenaires étrangers et de mieux coordonner les intérêts stratégiques de la FSI et de l'université dans son ensemble. Une procédure de validation des accords via un comité de lecture et un passage devant le conseil de la FSI en amont de la CFVU nous a également permis de gagner en efficacité et en précision. Des rencontres régulières entre le correspondant RI de la FSI et le VP RI et/ou la directrice du service ont également facilité la remontée d'information et de mieux comprendre les besoins de la composante.

### 8.1. Mobilité sortante des étudiants

Pour augmenter le flux des étudiants sortants, plusieurs directions seront suivies :

1. Être plus performant pour informer les étudiants sur l'intérêt et les possibilités d'une mobilité ; nous proposons dans un premier temps de travailler sur une plaquette (non-imprimée) mise à disposition en début d'année scolaire à tous les étudiants (et enseignants) de la FSI.
2. Augmenter les choix possibles, ce qui est fortement lié à la mobilité entrante pour respecter la parité des échanges dans les deux sens, ainsi qu'aux partenariats existants (voir ci-dessous).
3. Améliorer le niveau de langue de nos étudiants, d'une part par un plus grand nombre d'enseignements en anglais comme proposé ci-dessous, d'autre part par une collaboration plus étroite entre l'enseignement disciplinaire et les enseignements de langue proposés par le département LVG.

### 8.2. Mobilité entrante des étudiants

Pour augmenter le flux des étudiants entrants, la FSI se propose de :

1. Proposer des cours en anglais suffisamment variés pour correspondre au programme et niveau des étudiants dans leur université d'origine ; cela implique de disposer des moyens pour encourager les initiatives de basculement des cours en anglais (masters - parcours, licence groupes ou modules) ; à ce titre, la FSI travaillera en coordination avec les responsables des cinq Écoles Universitaires de Recherche (EUR) de son périmètre afin d'attirer des étudiants étrangers au niveau master (voir Indicateur du Contrat quinquennal IS4).
2. Fournir un accès direct et facile aux informations qui permettent à ces étudiants de planifier leur cursus avec nous. Ceci nécessite de cataloguer l'utilisation d'anglais dans les enseignements de la FSI : formations en anglais, modules en anglais, enseignements mixtes ; de lister ces formations sous forme d'une plaquette diffusable, également disponible sur le site web, avec un lien vers des syllabus et/ou descriptifs en anglais ; d'inclure des « flags »

dans SGCE.

### **8.3. Partenariats internationaux**

Nouer de tels partenariats passe souvent par les actions individuelles, mais la FSI engagera des actions structurantes :

1. Faciliter la communication ; pour cela, il faut cibler l'information reçue ou la demande d'information. L'objectif sera d'avoir au moins un référent identifié pour chaque département et pour chaque laboratoire ou fédération et d'autres personnes identifiées pour des aspects spécifiques. Des réunions spécifiques dans ce sens ont déjà eu lieu avec tous les départements d'enseignement et ont donné lieu à un compte rendu. Le travail pourra être complété par des réunions avec les laboratoires. Un travail va consister à recenser autant que possible les collaborations existantes et qui pourraient être élargies. Une possibilité serait de présenter ces collaborations sur une carte comme cela a été réalisé à l'OMP : [http://www.obs-mip.fr/international/carto\\_cooperations](http://www.obs-mip.fr/international/carto_cooperations).
2. Être plus proactif dans le processus, en établissant une cartographie des besoins des départements et des laboratoires. Ce travail a commencé pour les départements mais reste à affiner et à compléter avec les laboratoires. Une cible serait au moins un accord de collaboration « FSI » mis en place pendant la période 2019-21.
3. Faciliter les démarches administratives. L'élaboration d'un accord de collaboration (hors les échanges d'étudiants dans le cadre d'Erasmus) est compliquée par le nombre d'intervenants (RI, fonctionnaire défense, FSI, CFVU/CR, SAJE). Un processus permettant de réduire les itérations successives et une procédure écrite et largement diffusée seront rapidement proposés.

### **8.4. Mobilité sortante du personnel**

Il convient de mieux identifier, puis expliquer, les mécanismes existants pour financer la mobilité du personnel. Ceci pourrait aussi faire l'objet d'une plaquette (non-imprimée) distribuée par courriel une fois par an. La mobilité du personnel administratif sera aussi examinée.

### **8.5. Indicateurs, financement et moyens**

Pour suivre l'évolution de nos actions il faudra pouvoir définir puis suivre un certain nombre d'indicateurs (nombre d'étudiants en mobilité, nombre de formations dispensées en langue anglaise, etc.) qui sont à définir en 2019-2020. Puis il faut mettre en place les procédures pour acquérir et présenter ces indicateurs. L'amélioration de nos capacités en Relations Internationales implique d'y consacrer des moyens (financiers et humains). Compte tenu de la situation actuelle des finances, cela devra passer par une contribution financière (raisonnée et

raisonnable) de la mobilité entrante (en particulier hors UE) qui est utilisée directement pour financer des actions RI. Les mécanismes sont à réfléchir et à mettre en place en concertation.

Le programme « Bienvenue en France » lancé par le gouvernement depuis la rentrée 2019 prévoit l'application de frais d'inscriptions différenciés pour les étudiants non Européens. Le texte de loi prévoit que les fonds perçus devront être utilisés pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers. Les établissements auront un pouvoir dérogatoire pour l'application de ces frais à hauteur de 10% du nombre d'étudiants non boursiers inscrits dans l'établissement. Le périmètre de ces dérogations sera défini de concert avec les composantes afin de ne pas pénaliser le déroulement de formations existantes.

## Annexe 1 – Moyens associés au COM de la FSI

### Formation

- Mettre en place un accueil avec des plages horaires larges, à la maison de la réussite en Licence afin d'améliorer l'accueil de proximité des étudiants. 50K€ en année pleine pour le recrutement de vacataires étudiants, mobilisés sur des crédits CVEC dans le volet "amélioration de l'accueil des étudiants".
- Accompagner la montée en puissance du Centre de ressources en Langues avec une augmentation de dotation de 10K€ par an pendant 5 ans.
- Prise en charge par la DSI de l'automatisation du déversement des maquettes d'enseignement de SGCE vers Apogée (ou son successeur).
- Maintenir le nombre de salles et d'amphithéâtres de la FSI.
- Prévoir que toute demande pédagogique supplémentaire décidée par les instances centrales ou la tutelle doit être associée à des moyens supplémentaires en particulier en terme de masse salariale soignée.

### Recherche

- Avancer le calendrier des campagnes d'emploi - avec un démarrage en septembre et une projection budgétaire de la masse salariale sur 2 ans - afin de permettre un dialogue éclairé entre comités de pôle de recherche et départements d'enseignement pour des recrutements pertinents et consensuels.

### Pilotage

- Accompagner la dé-précarisation des secrétariats pédagogiques de la FSI, en ouvrant des postes au concours : 60K€ /an avec pour objectif le passage de 47% à moins de 20% de contractuels à la division de la formation sous 5 ans (sous plafond de masse salariale et plafond d'ETP, dans le cadre des dialogues de gestion annuel).
- Donner un cadre réglementaire établissement pour les compensations à la composante des mises à disposition effectuées par l'établissement.
- Établir des contrats de service pour la DEVE et la DSL entre la FSI et l'UPS. Les services concernés à la FSI sont la Division de la formation et la Division RH en ce qui concerne les aspects RH de la recherche.
- Demande d'un délai opposable de 6 semaines sur les retours du SAJE.
- Anticiper au mieux les virements récurrents inter-UFR ou services afin de

disposer d'un budget initial reflétant mieux l'activité.

- Prévoir un plan de formation aux concours de la fonction publique :
  - ciblé sur un nombre d'une dizaine d'agents contractuels
  - ciblé sur un nombre d'une douzaine d'agents titulaires.

## Moyens

- Le développement attendu des ressources propres de la composante (NEU, formation continue, alternance,...) doit bénéficier en grande partie à la composante pour faciliter l'atteinte de ses objectifs. Une éventuelle contribution à l'équilibre financier de l'établissement (SPSI,...) ne doit pas fluctuer avec le développement de ces ressources.
- L'augmentation du nombre d'étudiants et les nouveaux usages pédagogiques conduisent la FSI à proposer des nouveaux services qui induisent une refonte de l'architecture systèmes et réseaux.

Nous pouvons notamment citer l'augmentation des débits à 10 Gbps entre les bâtiments ou encore la coupure vers l'internet pour une salle ou un groupe de salle durant un examen.

Cette agilité ne sera possible que si la FSI gère, en autonomie, les flux inter-bâtiments (action de routage) et contrôle la sécurité de ses échanges vers et depuis l'extérieur (action de filtrage ou firewall).

Nous allons donc progressivement mettre en œuvre, sous le contrôle de la DSI, une nouvelle architecture physique et logique, en nous appuyant, lorsque cela sera possible et dans un souci d'optimisation des coûts, sur l'existant.

Thématique COM FSI	Type d'indicateur	Indicateur	Valeur initiale	Cible 2021
FORMATION	Contrat Quinquennal IS2	Taux de passage de L1 en L2	Cohorte 17-18 : 46,8% cohorte 18-19 : 47,8% (796 / 1664)	supérieur ou égal à 45%
FORMATION	Contrat Quinquennal IC1	Taux de réussite en Licence en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans (cohorte 16-17) o SFA : 30,9% (197 / 641) o SN : 42,1% (185 / 439)	Taux de réussite en 3 ans o SNAF : 35% o SVT : 42%
FORMATION	Contrat Quinquennal IC2	Taux de réussite en Licence en 4 ans	Taux de réussite en 4 ans (cohorte 15-16) o SFA : 45,8% (255 / 557) o SN : 62,6% (219 / 350)	Taux de réussite en 4 ans o SNAF : 52% o SVT : >60%
FORMATION	Contrat Quinquennal IC3	Taux de réussite en Master en 2 ans	Cohorte 16-17 : 62,3% (917 / 1471)	65%
FORMATION	Contrat Quinquennal IC5	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de Licence Professionnelle	Diplômés 14-15 : 87,8%	90%
FORMATION	Contrat Quinquennal IC5	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de Master	Diplômés 14-15 : 95,4%	95%
FORMATION	Contrat Quinquennal IS4	Part des entrants parmi les néoentrants en Master	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des néo-entrants en M1 FSI (cohorte 18-19) : 26,2% (426 / 1623)</li> <li>Part des néo-entrants en M2 FSI (cohorte 18-19) : 22,6% (402 / 1776)</li> </ul>	Cible M1 : 27%
FORMATION	Contrat Quinquennal IC6	Evaluation des formations L		100 % sur la prochaine accréditation (OVE)
FORMATION	Contrat Quinquennal IC6	Evaluation des formations M		100 % sur la prochaine accréditation (M1 : OVE ; M2 : départements FSI)
FORMATION	Contrat Quinquennal IC7	Développement de la formation continue	ALT : 387 Stagiaires / FC : 186 Stagiaires 2,7M€ de recettes de frais de formation	ALT 450 Stagiaires / FC : 220 Stagiaires 3,5 M€ de recettes de frais de formation
FORMATION	Contrat Quinquennal IC13	Taux d'occupation des locaux d'enseignement	FSI et F2SMH : 83,6%	77%
FORMATION	Spécifique COM IFSI1	Nombre de Mentions à faible effectif (L = 50; M = 30)	L : 1 (Mention Sciences sociales : 34 inscrits) M : 1 (Eau - Environnement - Océanographie / Water - Environment - Oceanography)	Cible L : aucune mention à moins de 57 inscrits (L1+L2+L3) Cible M : aucune mention à moins de 24 inscrits (M1+M2)
FORMATION	Spécifique COM IFSI2	Soutenabilité OF	226 000 HETD (hors REH) en 2018-2019	226 000 HETD (hors REH) à effectifs étudiants supposés constants
FORMATION	Spécifique COM IFSI3	Part des enseignements en ligne		3% en 2021 (hors L1)
RECHERCHE	Spécifique COM IFSI4	Mois PR invités FSI	15 mois/an	15 mois/an
PILOTAGE	Contrat Quinquennal IC11	Taux d'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement	Fonctionnement (yc masse salariale) : 98% Investissement : 100%	Fonctionnement (yc masse salariale) : 98% Investissement : 100%
MOYENS	Spécifique COM IFSI5	Nombre de repyramidages/promotions		2 à 3 PR article 46-3 2 à 3 cat A ou B
RELATIONS ENTREPRISES	Spécifique COM IFSI6	Evolution des montants de Taxe d'Apprentissage	2016 : 179k€ 2017 : 260k€ 2018 : 246k€	200k€

Evolution de l'activité de formation Continue et Apprentissage de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie (extraits du Tableau de Bord MFCA, avril 2019)

Légende statut des stagiaires

APP	CP	DE	SALARIES	INDIVIDUELS
Apprentis	Contrat de Professionnalisation	Demandeurs d'emploi	CIF+DIF-CPF+PP+Salaire	Individuel

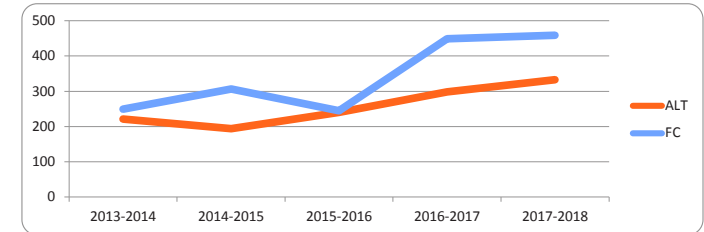
Légende statut stagiaires synthèse

ALT	FC
Statuts d'alternant = Apprentis + Contrat Prof.	Autres statuts (Formation Continue)

Evolution du nombre de stagiaires (Analyse selon le statut du stagiaire). Données 2018-19 non-définitives

ANNEES	APP	CP	DE	SALARIES	INDIVIDUELS	TOTAL
2013-2014	139	82	81	111	57	470
2014-2015	127	67	87	134	85	500
2015-2016	141	99	81	72	92	485
2016-2017	181	117	58	290	101	747
2017-2018	209	124	56	318	85	792
2018-2019	222	165	48	77	61	573

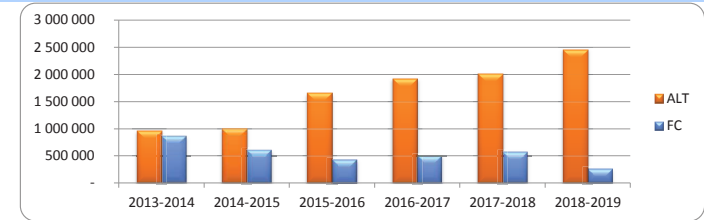
ANNEES	ALT	FC	TOTAL
2013-2014	221	249	470
2014-2015	194	306	500
2015-2016	240	245	485
2016-2017	298	449	747
2017-2018	333	459	792
2018-2019	387	186	573



Evolution des frais de formation (Analyse selon le statut du stagiaire)

ANNEES	APP	CP	DE	SALARIES	INDIVIDUELS	TOTAL
2013-2014	516 513	443 344	126 292	359 780	372 447	1 818 376
2014-2015	568 200	430 223	237 236	338 737	26 131	1 600 527
2015-2016	1 040 300	614 585	183 540	181 768	58 779	2 078 972
2016-2017	1 110 329	813 345	134 700	327 442	35 147	2 420 963
2017-2018	1 192 801	814 913	81 090	455 483	33 764	2 578 051
2018-2019	1320152	1139701,06	78800,3	149764,6	32754	2721171,96

ANNEES	ALT	FC	TOTAL
2013-2014	959 856	858 519	1 818 376
2014-2015	998 423	602 104	1 600 527
2015-2016	1 654 885	424 087	2 078 972
2016-2017	1 923 674	497 289	2 420 963
2017-2018	2 007 714	570 337	2 578 051
2018-2019	2459853,06	261318,9	2721171,96



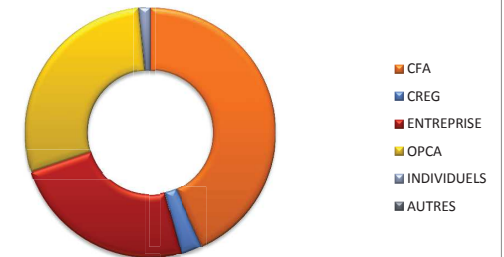
Evolution des frais de formation (Analyse selon le financeur)

ANNEES	CFA	CREG	ENTREPRISE	OPCA	INDIVIDUELS	AUTRES	TOTAL
2013-2014	491 513	149 600	884 757	252 935	39 571	-	1 818 376
2014-2015	568 200	120 600	441 081	449 232	21 414	-	1 600 527
2015-2016	1 040 300	215 000	362 247	432 384	29 042	-	2 078 972
2016-2017	1 014 400	126 500	700 886	543 114	35 563	500	2 420 963
2017-2018	1 186 494	77 000	614 466	661 191	37 966	935	2 578 051
2018-2019	1 177 760	76 600	647 973	778 821	40 018	-	2 721 172

ANNEES	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
2013-2014	149 600	1 668 776	1 818 376
2014-2015	120 600	1 479 927	1 600 527
2015-2016	215 000	1 863 972	2 078 972
2016-2017	126 500	2 294 463	2 420 963
2017-2018	77 000	2 501 051	2 578 051
2018-2019	76 600	2 644 572	2 721 172

ANNEES	APP	FC	TOTAL
2013-2014	491 513	1 326 863	1 818 376
2014-2015	568 200	1 032 327	1 600 527
2015-2016	1 040 300	1 038 672	2 078 972
2016-2017	1 014 400	1 406 563	2 420 963
2017-2018	1 186 494	1 391 557	2 578 051
2018-2019	1 177 760	1 543 412	2 721 172

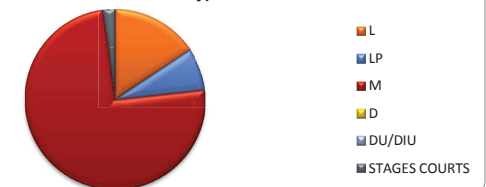
Répartition des frais de formation selon le financeur 2018-2019



FRAIS DE FORMATION VS TYPE FORMATION

ANNEES	L	LP	M	D	DU/DIU	STAGES COURTS	TOTAL
2013-2014	168 334	161 675	1 346 501	-	27 000	114 865	1 818 376
2014-2015	143 694	167 056	970 099	4 000	266 116	49 562	1 600 527
2015-2016	218 255	143 928	1 538 810	4 000	106 626	67 354	2 078 972
2016-2017	252 497	181 748	1 746 866	4 000	-	231 233	2 416 343
2017-2018	394 765	146 895	1 647 451	-	-	347 500	2 536 611
2018-2019	418 249	202 704	1 992 509	-	-	55 910	2 669 372

Répartition des frais de formation selon le type de formation 2018-2019



Présentation de l'offre de formation de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie

Habilitation 2007/08 -> 2010/11

Le nombre de diplômes	2010-2011
Nombre de mentions de Licence	11
Nombre de Licences Professionnelles	9
Nombre de spécialités de M2 Professionnel	47
Nombre de spécialités de M2 Recherche	38
Nombre de spécialités de M2 Indifférenciés	5
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>

FSI - Habilitation 2011/12 -> 2015/16

Le nombre de diplômes	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de mentions de Licence	13	13	12	12	11
Nombre de mentions de Licences Professionnelles	7	7	8	8	8
Nombre de spécialités de M2 Professionnel	9	7			
Nombre de spécialités de M2 Recherche					
Nombre de spécialités de M2 Indifférenciés	73	77	81	77	82
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>104</b>	<b>101</b>	<b>97</b>	<b>101</b>

FSI - Accréditation 2016/17 -> 2020/21

Le nombre de diplômes	2016-17	2017-18
Nombre de mentions de Licence	11	11
Nombre de mentions de Licences Prof.	5	5
Nombre de mentions de master	25	25
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>41</b>

Les formations à "petits effectifs"	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
LMD/L2	0	4	3	3	2	4	7	6
LMD/L3	10	8	12	12	11	12	13	10
LMD/M1	3	7	3	3	4	3	12	10
LMD/M2	20	15	13	18	17	12	19	14

Hors formations à distance, étapes dédiées à l'apprentissage et cours du soir

Hypothèse retenue lors de la réunion FSI du 7 juin 2018 :

Formations de L : - de 30 étudiants

Formations de M : - de 10 étudiants



Part des néo-entrants (nombre d'étudiants néo-entrants à l'UPS / Nombre d'étudiants inscrits)

Habilitation 2007/08 -> 2010/11

Part des néo-entrants à l'UPS dans l'effectif	2010-2011	% des inscrits 2010
LMD/L1	1325	69,3 %
LMD/L2	218	16,8 %
LMD/L3	502	25,0 %
Licence professionnelle	120	68,0 %
LMD/M1	515	29,1 %
LMD/M1 ENS	31	32,6 %
LMD/M2	314	19,8 %
LMD/M2 ENS (et prep. Conc.)	18	11,8 %
Doct univ	172	10,5 %
UPSSITECH		
<b>TOTAL</b>	<b>3215</b>	<b>30,3 %</b>

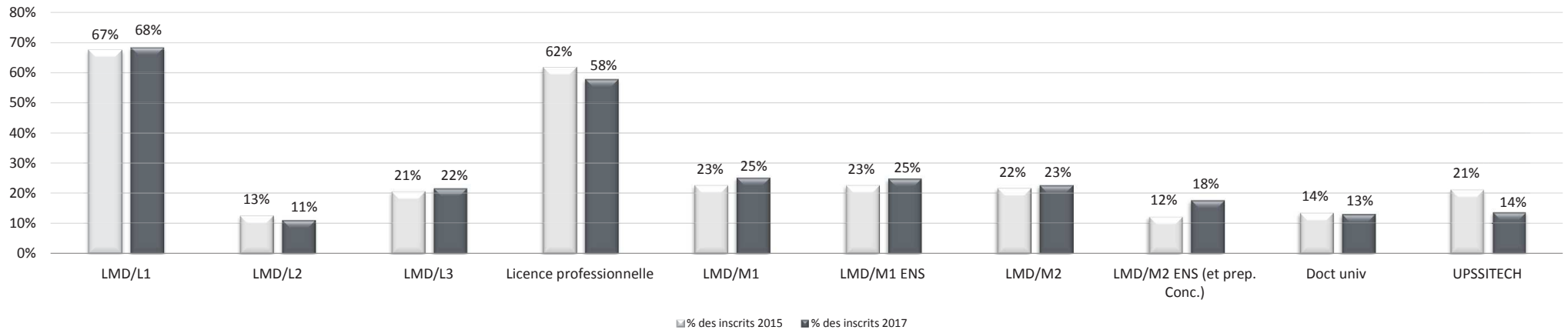
FSI - Habilitation 2011/12 -> 2015/16

	2011-2012	% des inscrits 2011	2015-2016	% des inscrits 2015
	1496	73,8 %	1633	67,4 %
	215	14,4 %	213	12,7 %
	466	24,1 %	414	20,8 %
	85	58,6 %	87	61,7 %
	489	26,3 %	407	22,8 %
	20	29,4 %	28	22,8 %
	296	17,2 %	352	21,8 %
	10	13,5 %	17	12,4 %
	175	10,9 %	235	13,7 %
			38	21,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>3252</b>	<b>30,0 %</b>	<b>3424</b>	<b>29,0 %</b>

FSI - Accréditation 2016/17 -> 2020/21

	2016-2017	% des inscrits 2016	2017-2018	% des inscrits 2017
	1863	67,4 %	1831	68,3 %
	206	12,7 %	232	11,4 %
	373	20,8 %	443	21,8 %
	96	61,7 %	70	57,9 %
	359	22,8 %	410	25,3 %
	30	22,8 %	4	25,0 %
	321	21,8 %	359	22,9 %
	17	13,6 %	5	17,9 %
	231	13,9 %	222	13,3 %
	33	13,6 %	33	14,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>3529</b>	<b>29,5 %</b>	<b>3609</b>	<b>30,0 %</b>

Evolution de la part des néo-entrants UPS dans l'effectif



Part des étudiants de nationalité étrangère (nombre d'étudiants de nationalité étrangère / Nombre d'étudiants inscrits)

Habilitation 2007/08 -> 2010/11

Part des étudiants de nationalité étrangère dans l'effectif	2010-2011	% des inscrits 2010
LMD/L1	244	12,8 %
LMD/L2	178	13,7 %
LMD/L3	294	14,6 %
Licence professionnelle	7	4,0 %
LMD/M1	383	21,7 %
LMD/M1 ENS	5	5,3 %
LMD/M2	455	28,7 %
LMD/M2 ENS (et prep. Conc.)	8	5,2 %
UPSSITECH		
Doct univ	608	37,1 %
<b>Total</b>	<b>2182</b>	<b>20,6 %</b>

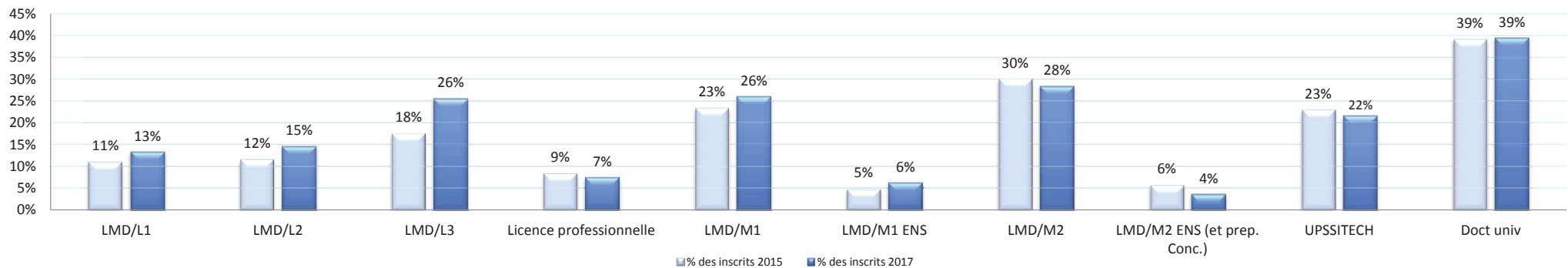
FSI - Habilitation 2011/12 -> 2015/16

	2011-2012	% des inscrits 2011	2015-2016	% des inscrits 2015
	291	14,5 %	269	11,1 %
	173	12,1 %	197	11,8 %
	280	14,8 %	352	17,6 %
	9	6,2 %	12	8,5 %
	451	24,4 %	419	23,5 %
	3	4,4 %	6	4,9 %
	475	27,7 %	487	30,1 %
	0	0,0 %	8	5,8 %
	22	41,5 %	41	23,0 %
	590	36,6 %	673	39,2 %
	<b>2294</b>	<b>21,1 %</b>	<b>2464</b>	<b>20,9 %</b>

FSI - Accréditation 2016/17 -> 2020/21

	2016-2017	% des inscrits 2016	2017-2018	% des inscrits 2017
	312	11,6 %	357	13,3 %
	231	13,1 %	298	14,6 %
	319	16,4 %	414	25,6 %
	11	8,0 %	9	7,4 %
	429	25,6 %	421	26,0 %
	8	6,3 %	1	6,3 %
	447	27,9 %	446	28,4 %
	4	3,2 %	1	3,6 %
	42	17,3 %	51	21,6 %
	644	38,8 %	660	39,5 %
	<b>2447</b>	<b>20,4 %</b>	<b>2658</b>	<b>22,1 %</b>

Evolution de la part des étudiants de nationalité étrangère dans l'effectif



Nombre d'étudiants entrants en programme d'échange	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Licence pr	2	1	2	1	1	2
LMD/L1	0	0	0	0	0	0
LMD/L2	47	44	45	40	62	51
LMD/L3	27	21	33	27	39	13
LMD/M1	16	17	14	15	20	13
LMD/M2	37	25	23	19	24	25
Doct univ	0	0	0	0	0	0
<b>Total FSI</b>	<b>129</b>	<b>108</b>	<b>117</b>	<b>102</b>	<b>146</b>	<b>104</b>

Evolution des inscriptions administratives (IA) - Source APOGEE

NB : Pour cette présentation "LMD", les formations de l'UPSSITECH sont réparties entre les niveaux L et M

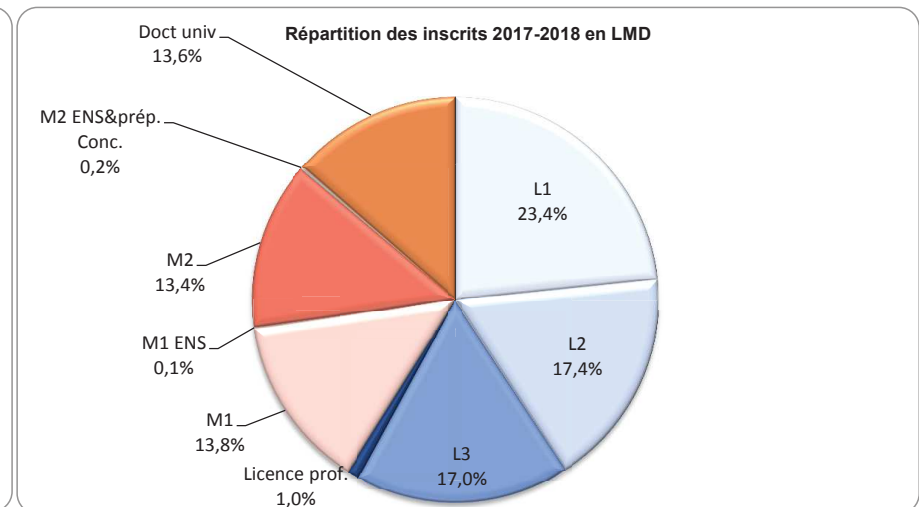
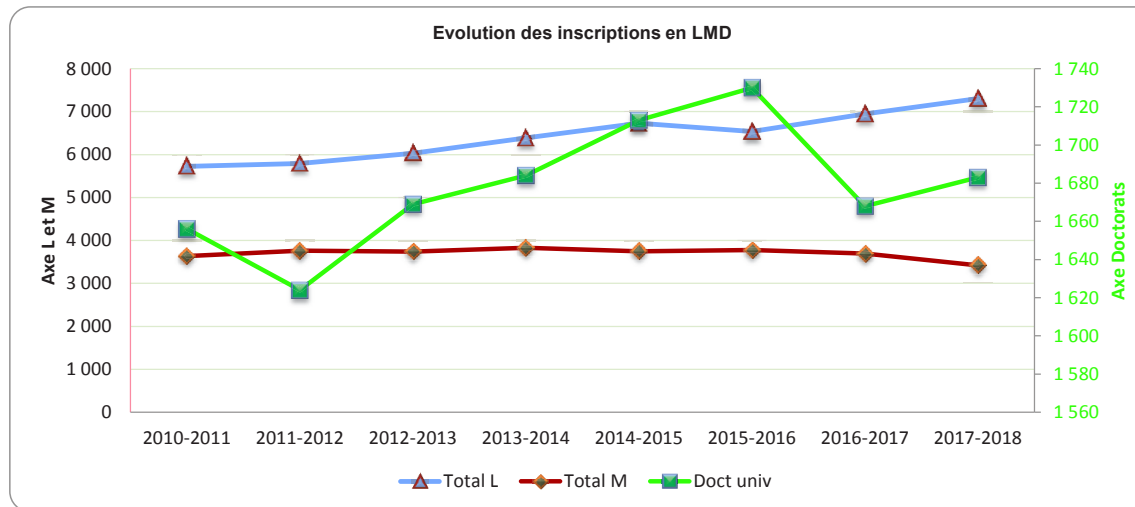
Inscriptions LMD		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Evolution 17-18 / 10-11
Licence	L1	2 034	2 117	2 329	2 480	2 727	2 530	2 897	2 907	42,9 %
	L2	1 460	1 558	1 622	1 713	1 666	1 775	1 861	2 163	48,2 %
	L3	2 059	1 976	1 959	2 010	2 179	2 089	2 053	2 113	2,6 %
	Licence prof.	175	145	124	182	156	142	137	122	-30,3 %
	<b>Total L</b>	<b>5 728</b>	<b>5 796</b>	<b>6 034</b>	<b>6 385</b>	<b>6 728</b>	<b>6 536</b>	<b>6 948</b>	<b>7 305</b>	<b>27,5 %</b>

Master	M1	1 797	1 883	1 792	1 852	1 807	1 869	1 760	1 717	-4,5 %
	M1 ENS	96	68	65	120	131	123	128	16	-83,3 %
	M2	1 592	1 736	1 815	1 780	1 645	1 645	1 678	1 657	4,1 %
	M2 ENS&prép. Conc.	154	74	72	78	168	137	127	29	-81,2 %
	<b>Total M</b>	<b>3 639</b>	<b>3 761</b>	<b>3 744</b>	<b>3 830</b>	<b>3 751</b>	<b>3 774</b>	<b>3 693</b>	<b>3 419</b>	<b>-6,0 %</b>

<b>Doctorat</b>	<b>Doct univ</b>	<b>1 656</b>	<b>1 624</b>	<b>1 669</b>	<b>1 684</b>	<b>1 713</b>	<b>1 730</b>	<b>1 668</b>	<b>1 683</b>	<b>1,6 %</b>
-----------------	------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

<b>Total IA LMD</b>	<b>11 023</b>	<b>11 181</b>	<b>11 447</b>	<b>11 899</b>	<b>12 192</b>	<b>12 040</b>	<b>12 309</b>	<b>12 407</b>	<b>12,6 %</b>
<i>Poids de la composante</i>	46,0%	42,1%	42,4%	43,5%	43,1%	42,0%	42,8%	43,6%	

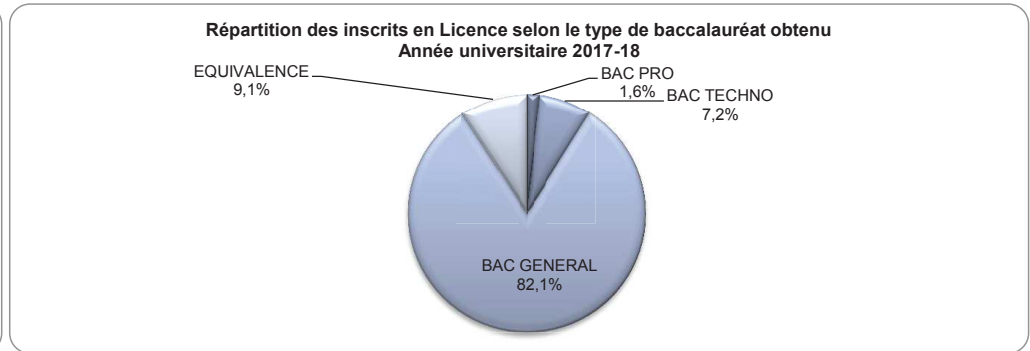
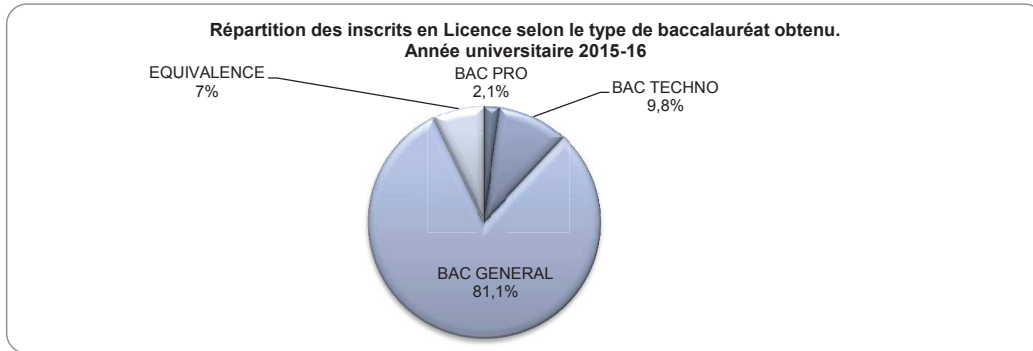
<i>Pour Info : IA LMD UPS (yc DUT, L1 Santé et IFSI)</i>	23 972	26 554	27 028	27 363	28 261	28 673	28 731	28 489	18,8 %
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------



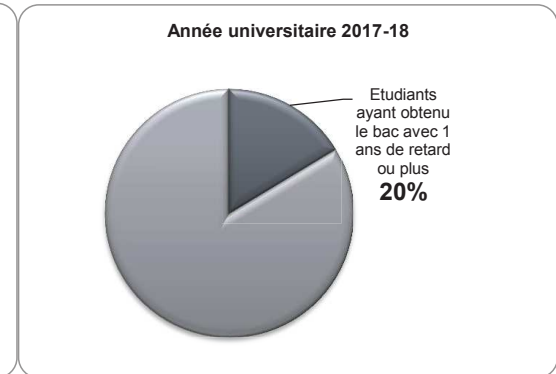
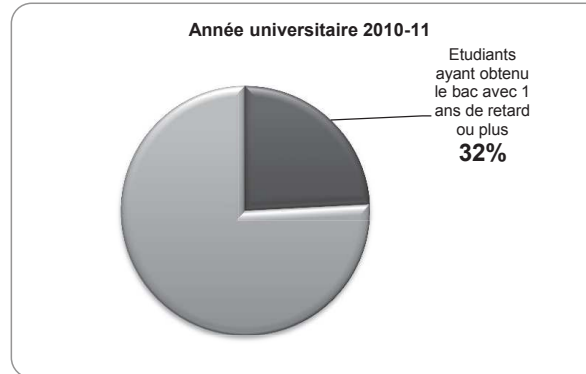
Profil des étudiants de Licence selon le type de Baccalauréat et l'âge d'obtention du Baccalauréat

2015-16	BAC PRO	BAC TECHNO	BAC GENERAL	EQUIVALENCE
<i>Inscrits physiques</i>	%	%	%	%
Licence Pro	11,3 %	35,5 %	45,4 %	7,8 %
LMD/L1	3,6 %	12,5 %	80,0 %	3,8 %
LMD/L2	0,5 %	6,0 %	87,2 %	6,3 %
LMD/L3	0,8 %	7,9 %	79,7 %	11,6 %
<b>Licence</b>	<b>2,1 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>81,1 %</b>	<b>7,1 %</b>

2017-18	BAC PRO	BAC TECHNO	BAC GENERAL	EQUIVALENCE
<i>Inscrits physiques</i>	%	%	%	%
Licence Pro	19,8 %	33,1 %	43,8 %	3,3 %
LMD/L1	2,1 %	8,3 %	83,9 %	5,7 %
LMD/L2	0,6 %	4,6 %	86,3 %	8,4 %
LMD/L3	0,8 %	6,7 %	77,8 %	14,6 %
<b>Licence</b>	<b>1,6 %</b>	<b>7,2 %</b>	<b>82,1 %</b>	<b>9,1 %</b>

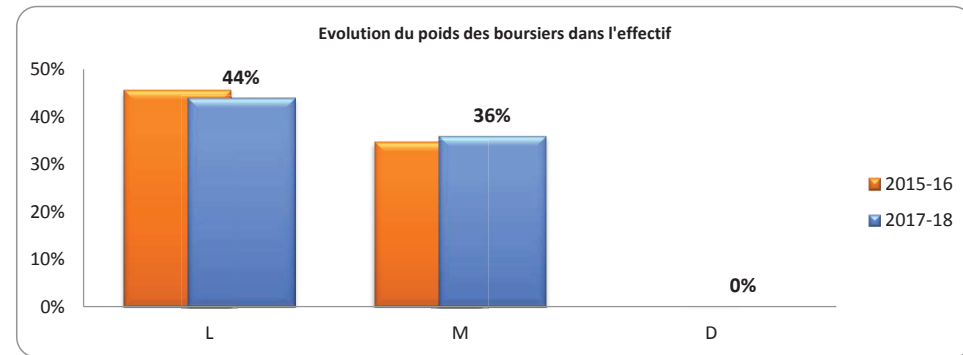


Etudiants ayant obtenu le bac avec 1 an de retard ou plus	2010-11		2017-2018	
	Nombre ( <i>inscrits physique</i> )	% / total étudiants	Nombre ( <i>inscrits physique</i> )	% / total étudiants
L1	676	35,7 %	584	21,8 %
L2	193	28,3 %	333	16,6 %
L3	393	28,4 %	411	19,5 %
<b>Licence</b>	<b>1 262</b>	<b>31,9 %</b>	<b>1 328</b>	<b>19,6 %</b>
LP	42	40,4 %	46	38 %



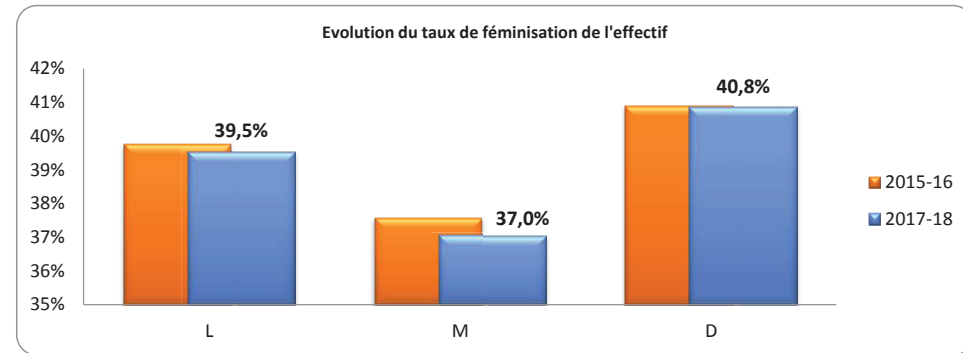
Les étudiants boursiers (bourses sur critères sociaux)

	2015-16		2017-18	
	Nb de boursiers	% par / Total Etudiants	Nb de boursiers	% par / Total Etudiants
L	2 844	46%	3 013	44%
M	1 258	35%	1 152	36%
D	1	0%	1	0%
<b>Total LMD</b>	<b>4 103</b>	<b>35%</b>	<b>4 166</b>	<b>35%</b>



Le taux de féminisation

	2015-16		2017-18	
	Nb de femmes	% par / Total Etudiants	Nb de femmes	% par / Total Etudiants
L	2511	39,8%	2745	39,5%
M	1412	37,6%	1257	37,0%
D	703	40,9%	683	40,8%
<b>Total LMD</b>	<b>4 626</b>	<b>39,2%</b>	<b>4 685</b>	<b>39,0%</b>



Les sportifs de haut niveau (SHN) - source APOGEE

	2015-16		2017-18	
	Nb de SHN	% par / Total Etudiants	Nb de SHN	% par / Total Etudiants
L	144	2,3%	168	2,4%
M	113	3,0%	103	3,0%
D	10	0,6%	15	0,9%
<b>Total LMD</b>	<b>267</b>	<b>2,3%</b>	<b>286</b>	<b>2,4%</b>

Les étudiants en situation de handicap - source APOGEE

	2015-16		2017-18	
	Nb étudiant en sit. de hand.	% par / Total Etudiants	Nb étudiant en sit. de hand.	% par / Total Etudiants
L	193	3,1%	240	3,5%
M	69	1,8%	71	2,1%
D	21	1,2%	15	0,9%
<b>Total LMD</b>	<b>283</b>	<b>2,4%</b>	<b>326</b>	<b>2,7%</b>

## La présence aux examens et la réussite aux examens - source OVE

Présence aux examens	2010 - 11			2014/15			2015/16			2016/17		
	inscrits	présents	% présents	inscrits	présents	% présents	inscrits	présents	% présents	inscrits	présents	% présents
L1	1893	1038	54,8 %	2575	1443	56 %	2405	1592	66,2 %	2692	1577	58,6 %
L2	682	454	66,6 %	1565	1215	77,6 %	1661	1263	76 %	1736	1313	75,6 %
L3	1385	1138	82,2 %	2167	1812	83,6 %	2076	1744	84 %	2046	1729	84,5 %
LP	104	94	90,4 %	156	144	92,3 %	141	132	93,6 %	137	120	87,6 %
M1	1277	1129	88,4 %	1931	1618	83,8 %	1983	1662	83,8 %	1887	1490	79 %
M2	1334	1159	86,9 %	1790	1554	86,8 %	1765	1552	87,9 %	1768	1419	80,3 %

Niveau	2010/11			2014/15			2015/16			2016/17		
	admis	admis / inscrits	admis / présents	admis	admis / inscrits	admis / présents	admis	admis / inscrits	admis / présents	admis	admis / inscrits	admis / présents
L1	791	41,8 %	76,2 %	1040	40,4 %	72,1 %	1081	44,9 %	67,9 %	1173	43,6 %	74,4 %
L2	380	55,7 %	83,7 %	982	62,7 %	80,8 %	1063	64 %	84,2 %	1004	57,8 %	76,5 %
L3	946	68,3 %	83,1 %	1567	72,3 %	86,5 %	1515	73 %	86,9 %	1511	73,9 %	87,4 %
LP	91	87,5 %	96,8 %	141	90,4 %	97,9 %	125	88,7 %	94,7 %	115	83,9 %	95,8 %
M1	1016	79,6 %	90 %	1428	74 %	88,3 %	1448	73 %	87,1 %	1262	66,9 %	84,7 %
M2	1114	83,5 %	96,1 %	1491	83,3 %	95,9 %	1485	84,1 %	95,7 %	1374	77,7 %	96,8 %

Licence en 3 ans	2010/11			2012/13			2013/14			2014/15		
	inscrits	admis	admis / inscrits	inscrits	admis	pct_reussite	inscrits	admis	pct_reussite	inscrits	admis	pct_reussite
	1893	481	25,4 %	2003	506	25,3 %	2320	534	23 %	2575	584	22,7 %

Licence en 3 ans : % des inscrits de l'année N ayant obtenu leur licence en N+3

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE LICENCE PRO FSI (Source : DEVE/OVE) Enquête ministérielle à 30 mois**

	année d'obtention du diplôme		2010/11		2011/12		2012/13		2013/14		2014/15		Données Nationales
	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	
<b>Licences Professionnelles</b>													
Nombre de diplômés	91	1126	127	1185	109	1221	167	1328	141	1370			
Nombre de formations	6	50	7	49	7	52	8	55	7	54			
Nombre de répondants	70	793	104	926	85	927	129	991	121	1126			
Taux de réponse	76,9%	70,4%	81,9%	78,1%	78,0%	75,9%	77,2%	74,6%	85,8%	82,2%			67%
Durée médiane de recherche du premier emploi	1,5	1	1	1	2	1	3	1	1	1			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés en emploi	68,6%	67,2%	65,4%	68,4%	60,0%	65,9%	60,5%	67,0%	65,3%	65,8%			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés en poursuite d'études	25,7%	25,0%	31,7%	25,6%	28,2%	26,0%	28,7%	25,7%	25,6%	27,2%			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés en recherche d'emploi	4,3%	6,3%	2,9%	4,8%	9,4%	6,1%	9,3%	5,8%	9,1%	5,6%			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés inactifs	1,4%	1,5%	0,0%	1,3%	2,4%	1,9%	1,6%	1,5%	0,0%	1,4%			
Emploi à 30 mois - Taux d'insertion	94,1%	91,4%	95,8%	93,5%	86,4%	91,5%	86,7%	92,1%	87,8%	92,2%			94%
Emploi à 30 mois - Salaire médian	1 582 €	1 625 €	1 578 €	1 622 €	1 583 €	1 625 €	1 603 €	1 614 €	1 582 €	1 650 €			1 650 €
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau cadre	6,2%	13,3%	10,3%	10,5%	3,9%	8,1%	6,5%	11,1%	15,4%	12,6%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau cadre en CDI et assimilé	5,1%	13,7%	10,9%	13,9%	5,7%	9,7%	3,6%	11,6%	12,9%	13,5%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau employé	83,3%	68,5%	79,4%	71,6%	88,2%	72,7%	84,4%	69,7%	69,2%	67,9%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau employé en CDI et assimilé	82,1%	69,6%	80,4%	71,9%	85,7%	71,3%	89,1%	71,2%	71,0%	67,6%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau technicien	10,4%	18,2%	10,3%	17,9%	7,8%	19,2%	9,1%	19,2%	15,4%	19,5%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau technicien en CDI et assimilé	12,8%	16,7%	8,7%	14,2%	8,6%	19,0%	7,3%	17,2%	16,1%	18,9%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés en CDD	12,5%	11,3%	27,9%	21,9%	25,5%	15,6%	18,2%	15,3%	15,2%	12,1%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés en CDI et assimilé	81,2%	84,4%	67,6%	66,5%	68,6%	76,5%	71,4%	76,9%	78,5%	81,2%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés en interim	6,2%	4,0%	4,4%	8,6%	3,9%	5,6%	7,8%	5,4%	3,8%	5,4%			

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE MASTER (Source DEVE/OVE)**

	année d'obtention du diplôme		2010/11		2011/12		2012/13		2013/14		2014/15		Données Nationales
	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	FSI	UT3	
Master													
Nombre de diplômés	1 130	1 843	1 543	1 762	1 521	1 809	1 488	1 779	1 483	1 801			
Nombre de formations	61	101	79	91	77	91	79	92	80	94			
Nombre de répondants	792	1 298	1 232	1 408	1 159	1 389	1 171	1 400	1 207	1 461			
Taux de réponse	70,1%	70,4%	79,8%	79,9%	76,2%	76,8%	78,7%	78,7%	81,4%	81,1%			70%
Durée médiane de recherche du premier emploi	0	0	1	1	2	1	2	2	1	1			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés en emploi	61,9%	56,2%	54,0%	54,4%	53,8%	54,4%	52,9%	54,4%	59,7%	59,9%			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés en poursuite d'études	33,7%	38,6%	40,7%	40,2%	39,5%	39,1%	40,5%	39,0%	36,4%	36,1%			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés en recherche d'emploi	3,7%	4,4%	4,9%	4,8%	5,8%	5,4%	6,0%	5,8%	2,9%	3,1%			
Situation à 30 mois - Taux de diplômés inactifs	0,8%	0,8%	0,5%	0,6%	0,9%	1,1%	0,7%	0,8%	1,1%	1,0%			
Emploi à 30 mois - Taux d'insertion	94,4%	92,8%	91,7%	91,8%	90,3%	91,0%	89,8%	90,4%	95,4%	95,1%			91%
Emploi à 30 mois - Salaire médian	2 002 €	1 950 €	1 977 €	1 958 €	1 983 €	1 950 €	1 950 €	1 950 €	2 000 €	2 000 €			1 980 €
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau cadre	93,4%	85,1%	81,7%	79,9%	83,3%	79,5%	86,5%	82,8%	86,2%	82,7%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau cadre en CDI et assimilé	94,5%	89,3%	86,9%	86,1%	86,9%	83,2%	90,5%	88,1%	90,5%	88,1%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau employé	6,2%	12,4%	15,5%	16,6%	13,8%	16,0%	11,2%	14,2%	10,5%	13,0%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau employé en CDI et assimilé	5,3%	9,2%	10,6%	11,0%	11,4%	13,6%	7,9%	9,9%	7,4%	9,4%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau technicien	0,4%	2,5%	2,9%	3,5%	2,9%	4,5%	2,3%	3,0%	3,3%	4,3%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés de niveau technicien en CDI et assimilé	0,2%	1,5%	2,6%	2,9%	1,8%	3,2%	1,6%	2,0%	2,1%	2,5%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés en CDD	7,4%	14,3%	12,5%	14,0%	15,9%	17,7%	15,6%	17,0%	14,2%	16,9%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés en CDI et assimilé	90,6%	82,4%	82,5%	80,7%	81,5%	79,5%	81,3%	79,5%	81,8%	79,5%			
Emploi à 30 mois - Taux de diplômés en interim	1,2%	1,4%	3,3%	3,1%	1,0%	0,9%	1,1%	1,3%	2,1%	1,8%			

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE DOCTORAT (Ecoles Doctorales rattachées à la FSI). Source : UFTMIP**

périmètre : Diplômés d'un doctorat ayant répondu à l'enquête ministérielle, 30 mois après l'obtention de leur diplôme). Etudiants diplômés par UT3, quelle que soit leur composante d'inscription.

**Situation professionnelle au 1er Janvier 2017 des diplômés 2014**

Ecole Doctorale	Création entreprise	Reprise d'études	Recherche d'emploi	En emploi	Total général
BSB		2	3	45	50
GEET			1	20	21
MEGEP		1		13	14
MITT			2	38	40
SDM		1	4	35	40
SEVAB	1	2	1	8	12
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>159</b>	<b>177</b>

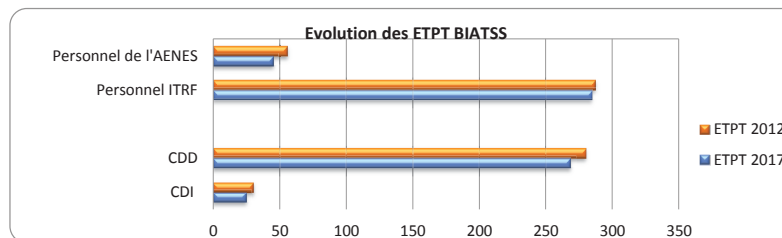
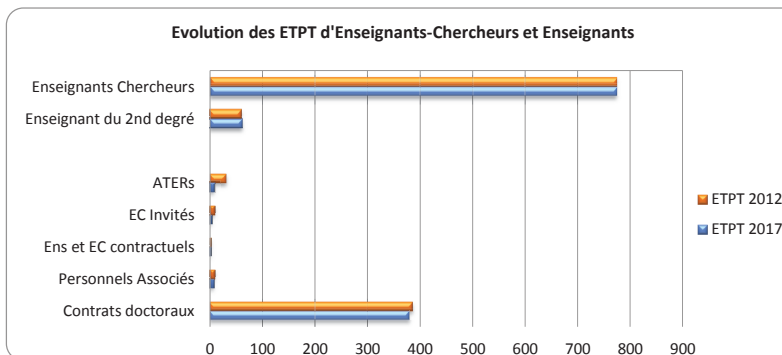


## Evolution des surfaces occupées par la Composante. Source : DPL Enquête surface 2015

SURFACES 2015	Bâtiments mono-occupant	Site	Entités occupant le bâtiment	Nom d'usage du bâtiment	Surface	Enseignement	Recherche	Administration	Restauration / vie sociale	Logistique, locaux techn.
		Campus 118 Rte de Narbonne	Labos FSI : IRIT, IMT, Ecole Doct de Maths	1R1	3 233	283	1 312	411	39	1 188
Campus 118 Rte de Narbonne	Admin FSI + Labos FSI : IMFT, IMT, Bibliothèque de Maths	1R2	4 618	243	2 569	204	60	1 542		
Campus 118 Rte de Narbonne	Labos FSI : IMT	1R3	2 790		1 576		231	983		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	1 TP 1	2 188	1 449		17	182	540		
Campus 118 Rte de Narbonne	Laboratoires FSI Pôle SM Cirimat - IMRCP-LHFA-LSPCMIB-LGC-ICT	2 R 1	11 835		6 676			5 159		
Campus 118 Rte de Narbonne	labo FSI: Cirimat	Cirimat	2 225		1 341		18	866		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	2TP CHIMIE	4 661	4 096				565		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	2A	2 790	1 546			55	1 189		
Campus 118 Rte de Narbonne	Labo FSI : IRIT	IRIT	6 128		3 662		226	2 240		
Campus 118 Rte de Narbonne	Labos FSI: Cirimat, lgc, imrcp, lspcmib	MHT	1 608		1 147			461		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	SALLES S (S1 à S28) y compris ex-algecos IUFM	1 564	1 521				43		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	Réserve chimie	430		307			123		
Campus 118 Rte de Narbonne	laboratoires FSI: CPAT	3R3	3 653		2 470		29	1 154		
Campus 118 Rte de Narbonne	Laboratoires FSI pôle SV : LBCMP, CRCA, EDB, CBD	4 R 3	11 181		6 887		126	4 168		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	4 TP 4	3 330	2 759			18	553		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	U 1	2 368	1 618				750		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	U 2	4 814	3 451				1 363		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	U 3	6 713	3 873			28	2 812		
Campus 118 Rte de Narbonne	Administration FSI	3 PN	723	481			13	229		
Campus 118 Rte de Narbonne	1-CIRIMAT 2-IRSAMC: LCAR- LCPO-LPCNO-LPT 3- PHASE 4- ICA	3R1	12 844	209	5 791	1 053	76	5 715		
Campus 118 Rte de Narbonne	Labos FSI pôle MST2I : LAPLACE	3 R 2	3 199		1 878			1 321		
Campus 118 Rte de Narbonne	Labos FSI pôle MST2I : PHASE + Serv. Comm. Electronique + atelier mécanique + serv généraux	3 SC	1 795		220		53	1 522		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	3 TP 1	3 483	2 570			85	828		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	3 TP 2	1 672	1 300				372		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	4 A	3 435	1 734				1 701		
Campus 118 Rte de Narbonne	Laboratoires FSI pôles SV : EcoLab, EDB	4 R 1	5 488		3 726			1 762		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	4 TP 1	883		760			123		
Campus 118 Rte de Narbonne	FSI	4 TP 2	1 543	1 258				285		
Campus 118 Rte de Narbonne	labo FSI pôle SM : LNCOMI	Champs magnétiques	4 380		3 553			827		
Campus 118 Rte de Narbonne	Labo FSI pôle MST2I : LMDC	Géotechnique	3 428	750	1 487			1 191		
Pôle de biotechnologies végétales	Laboratoires pôle SV : LRSV	Auzeville-Agrobiopole	3 843		3 843					
MRV	FSI	MRV	473	473						
Site isolé	FSI-Site de terrain	Luchon Les Artigues	209		209					
Site isolé	FSI-Arboretum	Luchon Jouéou	221		221					
<b>Total bâtiments mono-occupant</b>					<b>123 748</b>	<b>29 614</b>	<b>49 635</b>	<b>1 685</b>	<b>1 239</b>	<b>41 575</b>
Bâtiments multi-occupants	Site	Entités occupant le bâtiment	Nom d'usage du bâtiment	Surface	Enseignement	Recherche	Administration	Restauration / vie sociale	Logistique, locaux techn.	
	Campus 118 Rte de Narbonne	Services Centraux + FSI	1A	3 496	995		942	56	1 503	
	Campus 118 Rte de Narbonne	Bât mutualisé : FSI + serv gen ad*	U 4	8 253	4 292				3 961	
	Campus 118 Rte de Narbonne	FSI+ services communs	3A	6 840	3 825		18	180	2 817	
	Site universitaire	Observatoire Midi-Pyrénées + FSI	bât.omp-Licence Tarbes	3 071	1 569	1 470			32	

Personnels affectés à la FSI. Données exprimées en Equivalents Temps Pleins travaillés sur une année. Présentation par statut et population ou contrat, source Entrepôt des données

Faculté des Sciences et Ingénierie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Moyenne 12 mois	Moyenne 12 mois	Moyenne 12 mois	Moyenne 12 mois	Moyenne 12 mois	Moyenne 12 mois	Moyenne 10 mois
Enseignants Chercheurs	773,7	780,7	783,9	780,6	776,3	773,7	763,1
Enseignant du 2nd degré	59,4	59,9	61,0	60,0	61,2	61,0	60,9
Pers. des grands établissements	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,3	
<b>Enseignants-Chercheurs et Enseignants titulaires</b>	<b>834,0</b>	<b>841,7</b>	<b>845,8</b>	<b>841,6</b>	<b>838,6</b>	<b>835,1</b>	<b>824,0</b>
ATERS	29,7	21,3	14,4	15,5	13,9	8,0	7,8
EC Invités	8,6	4,4	3,6	2,9	3,7	2,9	2,7
Ens et EC contractuels	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Personnels Associés	8,8	8,3	7,3	7,6	7,8	6,7	6,3
Contrats doctoraux	384,8	371,2	375,0	381,0	386,9	378,1	386,2
<b>Enseignants-Chercheurs et Enseignants contractuels</b>	<b>434,2</b>	<b>407,2</b>	<b>402,3</b>	<b>409,1</b>	<b>414,4</b>	<b>397,7</b>	<b>405,0</b>
<b>Enseignants-Chercheurs et Enseignants</b>	<b>1 268,2</b>	<b>1 248,8</b>	<b>1 248,1</b>	<b>1 250,7</b>	<b>1 253,0</b>	<b>1 232,8</b>	<b>1 229,0</b>
Personnel de l'AENES	55,7	50,8	44,7	39,3	39,2	34,0	29,7
Personnel ITRF	287,2	279,9	284,4	296,1	293,8	293,0	282,7
Personnel de bibliothèques		0,8	0,9	0,9	1,0	1,9	2,0
<b>Personnels BIATSS titulaires</b>	<b>342,8</b>	<b>331,5</b>	<b>329,9</b>	<b>336,3</b>	<b>334,0</b>	<b>328,9</b>	<b>314,3</b>
CDD	279,8	287,8	307,5	301,6	303,2	268,4	229,3
CDI	30,0	31,5	31,6	34,4	30,6	24,7	16,9
Contrats aidés et apprentis	1,8	2,5	2,4	1,4	0,8		
<b>BIATSS Contractuels</b>	<b>311,7</b>	<b>321,8</b>	<b>341,5</b>	<b>337,5</b>	<b>334,5</b>	<b>293,1</b>	<b>246,1</b>
<b>BIATSS</b>	<b>654,5</b>	<b>653,3</b>	<b>671,5</b>	<b>673,8</b>	<b>668,6</b>	<b>622,0</b>	<b>560,5</b>
Chargés de Recherche	325,8	354,9	360,0	377,7	373,1	360,5	357,9
Directeurs de Recherche	257,1	255,4	284,9	291,5	280,1	277,6	274,5
Enseignants-Chercheurs hébergés	448,5	457,8	474,2	565,5	573,3	448,7	379,1
Enseignants hébergés	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,7	4,0
ITA	676,3	659,8	680,0	743,3	719,9	611,7	558,7
statut non-renseigné	99,0	63,7	19,8	2,1	5,2	290,5	417,7
<b>Personnels Hébergés</b>	<b>1 809,6</b>	<b>1 794,6</b>	<b>1 822,0</b>	<b>1 983,2</b>	<b>1 954,6</b>	<b>1 992,7</b>	<b>1 991,9</b>
<b>Total FSI</b>	<b>3 732,4</b>	<b>3 696,8</b>	<b>3 741,6</b>	<b>3 907,6</b>	<b>3 876,2</b>	<b>3 847,5</b>	<b>3 781,3</b>
<b>Dont personnels rémunérés UT3</b>	<b>1 922,7</b>	<b>1 902,1</b>	<b>1 919,6</b>	<b>1 924,4</b>	<b>1 921,6</b>	<b>1 854,8</b>	<b>1 789,4</b>



Focus : les personnels BIATSS affectés aux Unités de Recherche, données exprimées en ETPT. Source : Entrepôt des données

Personnels BIATSS dans les Unités de Recherche	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (moy. 10 mois)
Personnel de l'AENES (titulaires)	11,5	11,3	10,3	9,3	9,4	9,1	7,1
Personnel ITRF (titulaires)	157,8	146,7	144,5	155,3	153,1	155,3	151,0
CDD	265,7	268,3	283,2	280,6	278,5	249,8	207,9
CDI	10,3	13,3	15,9	20,7	19,8	14,0	9,6
Contrats aidés et apprentis		0,7	1,7	1,0	0,8		
<b>Personnels BIATSS dans les Unités de Recherche</b>	<b>445,4</b>	<b>440,3</b>	<b>455,5</b>	<b>466,9</b>	<b>461,6</b>	<b>428,2</b>	<b>375,5</b>

**Evolution des potentiels d'enseignement**

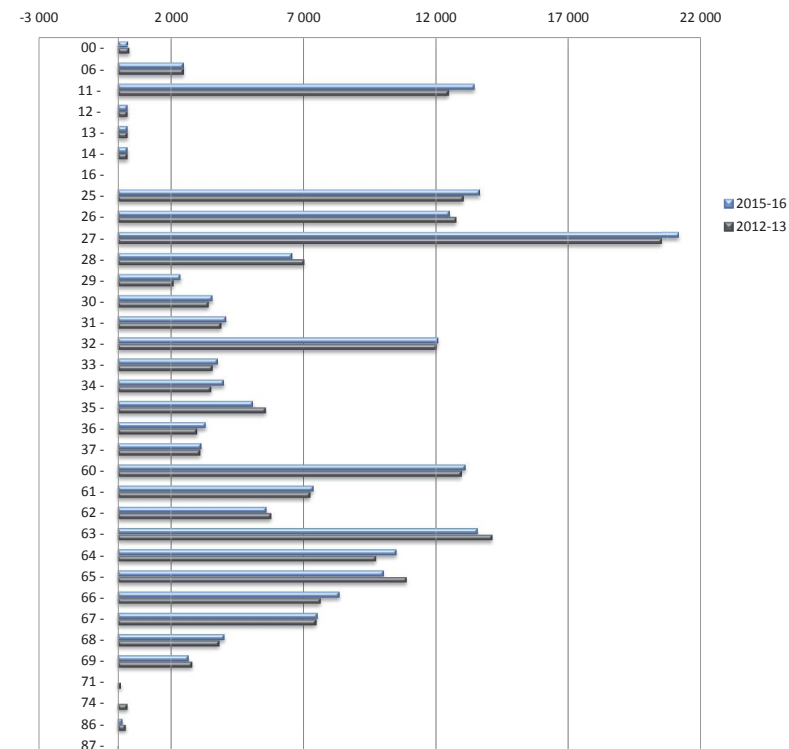
Evolution du **Potentiel Théorique**, en EQTD (postes attribués à la composante, x192h pour les Enseignants-Chercheurs, x384h pour les Enseignants 2nd degré, x64h pour Doctorants avec avenant enseignement). (\*) 2016-17 : données hors avenants d'enseignement

Section CNU	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
00- Section non renseignée	448	1 152	384	384
06- Sciences de gestion	2 496	2 496	2 496	2 496
11- Langues et litt. anglaises	12 480	13 248	13 440	13 456
12- Langues et litt. germaniques et scandinaves	384	384	384	384
13- Langues et litt. slaves	384	384	384	384
14- Langues et litt. romanes	384	384	384	384
16- Psychologie		64		
25- Mathématiques	13 034	13 615	13 607	13 654
26- Mathématiques appliquées	12 768	12 570	12 607	12 516
27- Informatique	20 516	20 894	20 707	21 154
28- Milieux denses et matériaux	7 034	6 733	6 074	6 576
29- Constituants élémentaires	2 112	2 496	2 463	2 379
30- Milieux dilués et optique	3 439	3 520	3 648	3 579
31- Chimie théo., phys., ana.	3 904	3 712	3 962	4 096
32- Chimie orga., minérale, industrielle	12 015	12 143	12 032	12 077
33- Chimie des matériaux	3 578	3 776	3 584	3 771
34- Astronomie, astrophysique	3 535	3 829	4 286	4 009
35- Structure et évo. Terre et autres planètes	5 589	5 321	5 343	5 108
36- Terre	3 008	3 327	3 706	3 328
37- Météo., océano. physique de l'environnement	3 125	3 194	3 183	3 164
60- Méca., génie méca., génie civil	12 964	13 145	12 786	13 107
61- Génie info., automatique et traitement signal	7 253	7 742	7 402	7 376
62- Energétique, génie des procédés	5 792	5 717	5 594	5 615
63- Génie électrique, électronique	14 127	14 361	13 551	13 567
64- Biochimie et bio. moléculaire	9 732	9 860	10 127	10 512
65- Biologie cellulaire	10 899	10 660	10 602	10 021
66- Physiologie	7 652	7 955	7 786	8 362
67- Bio. des populations et écologie	7 488	7 418	7 349	7 536
68- Biologie des organismes	3 834	3 770	4 079	4 027
69- Neurosciences	2 816	2 938	2 895	2 677
71- Sciences de l'info. et de la com.	128		16	
74- Sciences et techn. activités phy. et sportives	378	192	192	
86- Sciences du médicament	320	192	192	192
87- Sciences biologiques, fonda. et cliniques	37			
<b>TOTAL</b>	<b>193 655</b>	<b>197 196</b>	<b>195 246</b>	<b>195 889</b>

Données y compris avenants d'enseignement / contrats doctoraux. Pour information : 11 334HEQTD en 2015-16

2016-2017 *
384
2 704
13 248
384
384
384
11 950
12 456
19 407
5 952
2 142
3 456
3 840
11 742
3 679
3 456
4 719
3 264
2 914
12 480
6 831
5 472
12 864
10 080
9 216
7 488
7 104
3 648
2 496
16
192
<b>184 353</b>

Données hors avenants contrats doctoraux



**Evolution du Potentiel d'enseignement réel de la composante (en EQTD). Source SGCE, données certifiées**  
(services statutaires des enseignants affectés à la composante dont sont déduites les dispenses certifiées)

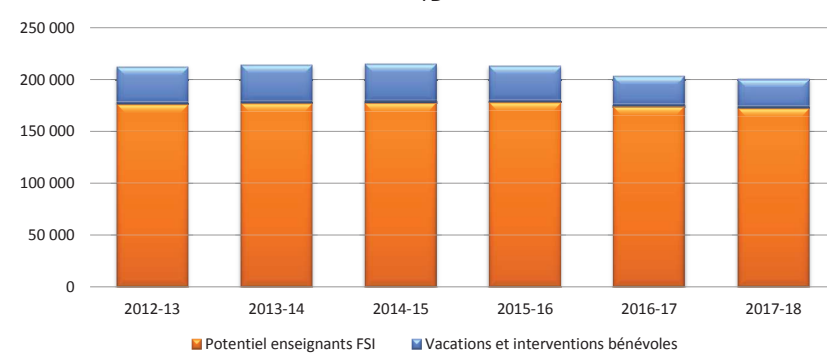
	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Professeurs	46 871	46 212	46 047	45 989	46 118	45 321
Maîtres de Conférence	85 852	87 729	88 241	87 972	87 828	88 237
Enseignants 2nd degré	21 581	22 374	22 211	22 873	21 730	21 088
Prof. ENSAM	384	384	384	384	384	384
ATER	4 736	3 086	3 016	3 328	1 888	1 920
Personnels associés	1 436	1 384	1 408	1 536	1 440	1 248
Doctorants (avenants)	14 459	15 631	15 365	15 410	13 593	13 440
Enseignants contractuels	768	768	768	768	768	768
Enseignants-chercheurs contractuels	0	0	192	192	192	192
<b>Potentiel enseignants FSI</b>	<b>176 087</b>	<b>177 568</b>	<b>177 632</b>	<b>178 452</b>	<b>173 942</b>	<b>172 597</b>

**Evolution du Potentiel d'enseignement extérieur à la composante**

(heures d'enseignement effectuées par des personnels qui ne sont pas des enseignants affectés à la composante. Y compris interventions bénévoles)

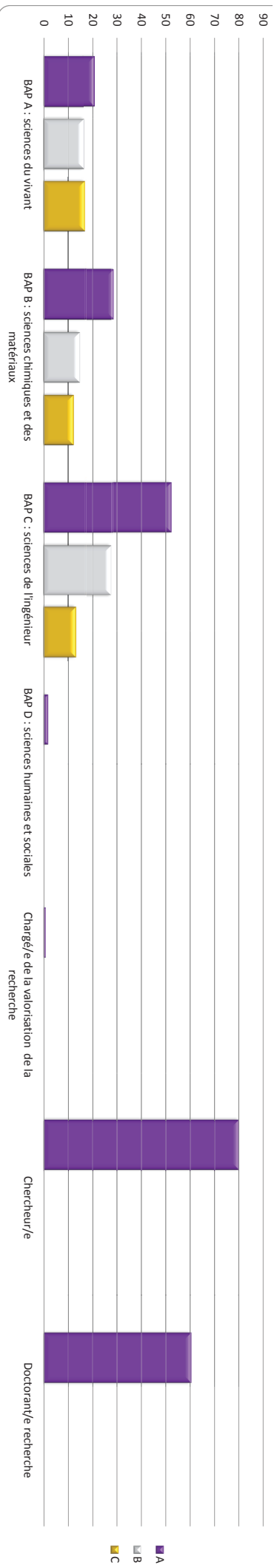
	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Intervenants fonctionnaires	19 866	20 989	20 290	19 765	13 811	13 192
Intervenants non fonctionnaires	16 865	15 519	17 580	14 965	15 534	15 064
<b>Vacations et interventions bénévoles</b>	<b>36 731</b>	<b>36 509</b>	<b>37 870</b>	<b>34 730</b>	<b>29 345</b>	<b>28 256</b>

**Evolution du potentiel réel (composante + extérieur), en heures ég. TD**

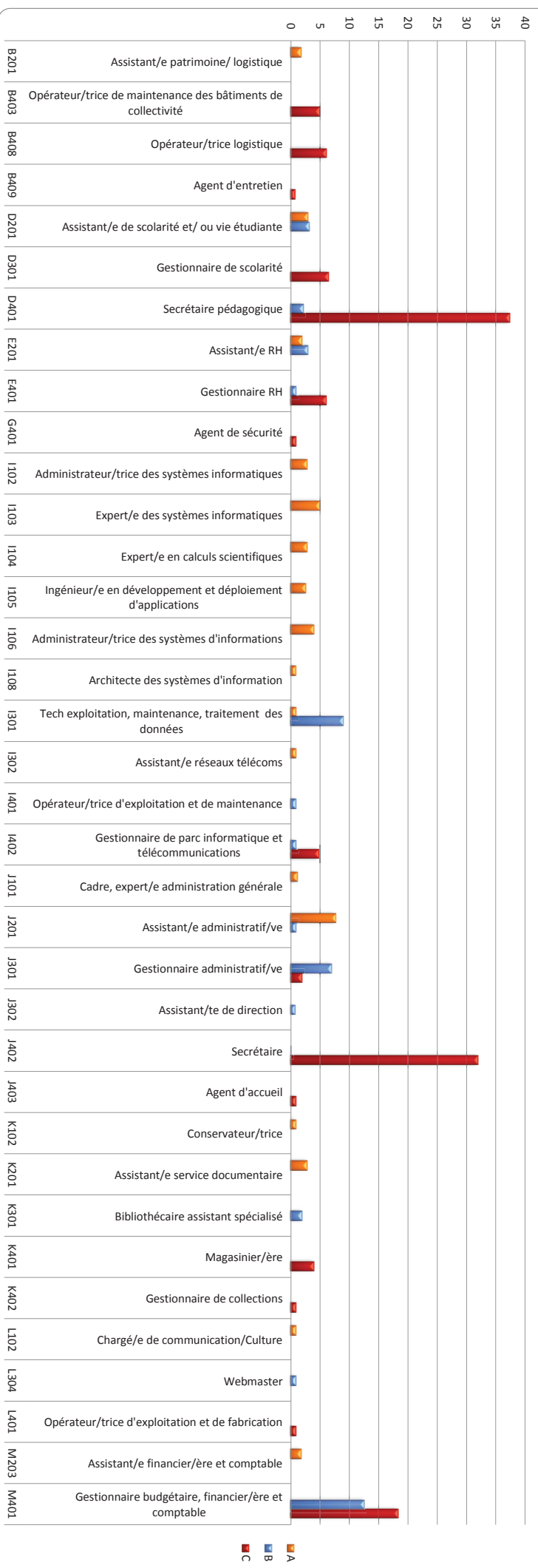


**Répartition des ETPT BIATSS 2018 selon le code métier SIHAM et la catégorie Fonction Publique**

Personnels BIATSS FSI : 345,6 ETPT consacrés aux métiers soutien de la recherche et de la formation (BAPS Techniques) (données 2018 observées sur 10 mois)



Personnels BIATSS FSI : 215 ETP consacrés aux métiers supports et soutien à la formation (hors BAPs techniques)



**Les potentiels humains : Prévisions de départs à la retraite des personnels titulaires. Source SIHAM. Données observées le 7/11/2018**
**Hypothèse 1 : départs à 62 ans**

Année de départ à la retraite	2018	2019	2020	2021	2022	2023	après 2023	Total général
Ens chercheur	41	14	14	14	15	19	25	760
Ens du 2nd degré	4	3		2	1		4	61
Prof. ENSAM				1				1
Pers de l'AENES	2	3			1	1	1	30
Pers ITRF	8	7	4	6	6	8	5	286
Pers biblio								2
<b>Total général</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>1140</b>

**Hypothèse 2 : départs à 67 ans**

Étiquettes de lignes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	après 2023	Total général
Ens chercheur		5	3	6	4	12	11	760
Ens du 2nd degré					2	1	1	61
Prof. ENSAM								1
Pers de l'AENES					1	1		30
Pers ITRF				1	2	2	3	286
Pers biblio								2
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>1140</b>

**Le temps de travail : Synthèse des temps partiels des personnels titulaires (selon le type de population, le genre et la catégorie Fonction Publique) -Vue au 1/9/2015. Source : Harpège**

	50%		Total 50%		80%		Total 80 %		90%		Total 90%		100%		Total 100%		Total général
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
<b>Ens chercheur</b>			1	1	12	4	16	7	1	8	218	518	736	761			
<b>Ens du 2nd degré</b>					3	1	4			25	32	57	61				
<b>Pers biblio</b>										2		2	2				
Catégorie A										1		1	1				
Catégorie C										1		1	1				
<b>Pers de l'AENES</b>		1		1	2		2			23	4	27	30				
Catégorie A										1	1	2	2				
Catégorie B										3	2	5	5				
Catégorie C		1		1	2		2			19	1	20	23				
<b>Pers ITRF</b>		2	2	4	15	2	17	4	4	115	146	261	286				
Catégorie A			1	1	3	1	4	2	2	29	53	82	89				
Catégorie B					4		4			32	48	80	84				
Catégorie C		2	1	3	8	1	9	2	2	54	45	99	113				
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>7</b>	<b>39</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>383</b>	<b>700</b>	<b>1 083</b>	<b>1 140</b>				

**Le temps de travail : Nombre de jours d'absences selon le type d'absence - Source : Harpège pour 2012/13/14 et SIHAM pour 2016/17**

	2012	2013	2014	2016	2017
Congés de maladie ordinaire	4 945	3 522	4 115	4 513	4 705
CLM	1 212	1 774	1 864	1 011	985
CLD	1 085	1 545	1 509	1 464	1 480
Accidents de travail et de service	144	186	28	405	312
Congés de maternité	2 921	1 916	3 164	1 901	2 119
Congés de paternité	174	150	132	176	99
Autres types (présence parentale...)	341	200	62	92	90
<b>Total Congés S.Sociale</b>	<b>10 822</b>	<b>9 293</b>	<b>10 874</b>	<b>9 562</b>	<b>9 790</b>

NB : les CLM et CLD étant attribués a posteriori, la lecture de cette donnée est conditionnée par la date d'observation. En

**Le temps de travail : Les délégations, les décharges, les CRCT. Source : SGCE (Statistiques / Dispenses certifiées)**

DELEGATIONS	2014-15		2015-16		2016-17		2017-18	
	Nombre	htd	Nombre	htd	Nombre	htd	Nombre	htd
Délégation HCERES	1	94	1	0	1	96	1	96
Délégation EPST (CNRS INRA INSERM ...)	30	3152	33	3744	20	2208	18	2016
Délégation IUF	12	1 346	12	1 536	15	1 843	18	2 001
Délégation pour créer une entreprise			3	384	4	512	2	231
<b>Total délégations</b>	<b>43</b>	<b>4 592</b>	<b>49</b>	<b>5 664</b>	<b>40</b>	<b>4 659</b>	<b>39</b>	<b>4 343</b>

<b>CRCT</b>	<b>20</b>	<b>1 872</b>	<b>17</b>	<b>1 613</b>	<b>20</b>	<b>1 997</b>	<b>19</b>	<b>1 824</b>
-------------	-----------	--------------	-----------	--------------	-----------	--------------	-----------	--------------

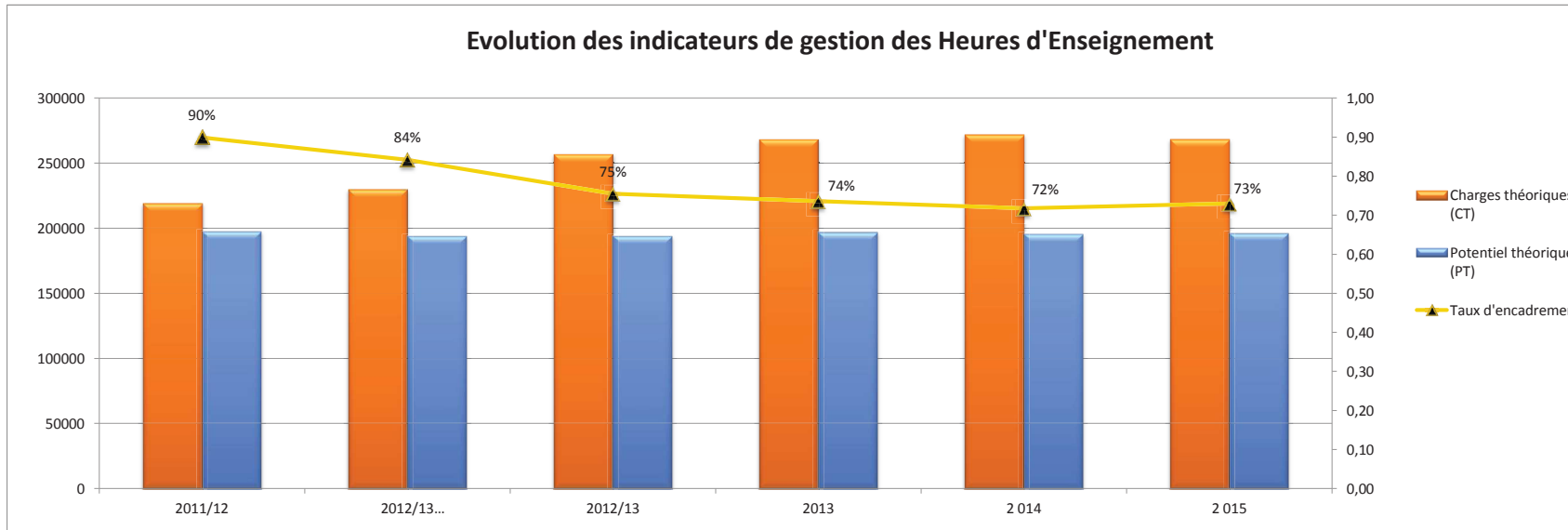
<b>Aménagement de service ens. second degré (en vue d'obtenir le Doctorat)</b>							1	128
--	--	--	--	--	--	--	---	-----

Décharges / Missions / resp. structures	2014-15		2015-16		2016-17		2017-18	
	Nombre	htd	Nombre	htd	Nombre	htd	Nombre	htd
Décharge pour membre CNU			2	64	3	98	3	98
Décharge de service pour chaire d'excellence	9	1 126	5	640	4	395	2	177
Décharge en tant que nouvel(le) enseignant(e)	34	2 119	27	1 696	25	1 584	19	1 083
Décharge / projet de recherche (ANR ou autre - Référentiel 2C01)	2	160	2	128	9	421	4	128
Directeur d'une unité de recherche ou d'une équipe d'accueil (Référentiel 2A01)	4	238	8	357	10	456	8	402
Directeur Adjoint d'une unité de recherche ou d'une équipe d'accueil (Référentiel 2A02)	3	96	7	192	8	192	8	290
Directeur d'un pôle de recherche (Référentiel 2A03)	3	192	4	176	3	144	4	194
Directeur Adjoint d'un pôle de recherche (2A04)	1	64			2	64	2	64
Directeur d'une école doctorale Décharge (Référentiel 2A07)	1	0	3	160	2	96	3	96
Directeur Adjoint d'une école doctorale (Référentiel 2A08)	2	48			2	56	1	24
Responsabilité d'une plateforme techn. ou grand équipement (Référentiel 2B01)	2	24	1	24	3	240	3	240
Directeur d'une UFR (Référentiel 3A07)					2	158	2	192
Membre d'équipe de direction de composante (Référentiel 3A06)	2	144	4	138	2	100	1	96
Membre d'équipe de direction MFCA (Référentiel 3A09)					1	96	1	96
Directeur d'un institut (Référentiel 3A03)	1	128	1	128				
Vice-président (CA, CEVU, CS) (Référentiel 3A01)	2	339	3	122	2	320	2	320
Deuxième vice-président (CA, CEVU, CS) (Référentiel 3A01)	2	160	1	128				
Deuxième vice président (Référentiel 3A02)			1	10	1	96		
Vice-président délégué (Référentiel 3A04)	5	288	2	14	1	96	2	192
Chargé de mission auprès du Président (Référentiel 3A05)			5	96	10	496	10	576
Mission de développement de la valorisation (Référentiel 2D01)	1	48						
Décharge Syndicale	1	24	2	47	4	147	5	237
<b>Décharges / Missions / resp. structures</b>	<b>75</b>	<b>5198</b>	<b>78</b>	<b>4119</b>	<b>94</b>	<b>5255</b>	<b>80</b>	<b>4505</b>

Evolution des indicateurs de gestion de la charge d'enseignement. Source : Tableau de bord des enseignements

	Charges théoriques (CT)	Potentiel théorique (PT)	CT - PT au niveau UFR	Taux d'encadrement	EQV MCF	HCC et vacances certifiées
2011/12	219 350	197 268	22 082	<b>0,90</b>	-115	48 960
2012/13 TP 2/3	230 077	193 655	36 422	<b>0,84</b>	-190	44 984
2012/13	256 591	193 655	62 937	<b>0,75</b>	-328	44 984
2013	268 047	197 196	70 852	<b>0,74</b>	-369	44 004
2 014	272 071	195 246	76 825	<b>0,72</b>	-400	53 533
2 015	268 501	195 889	72 612	<b>0,73</b>	-378	53 424

Charges théoriques calculées avec TP à 2/3  
Charges théoriques calculées avec TP à 1



## Taux d'encadrement par CNU - Année universitaire 2015/16. Source : Tableau de Bord des Enseignements

CNU	Libellé CNU	FSI			
		CT après répartition des multi-CNU	PT	TAUX	Equiv. MCF
100	Droit privé & sciences criminelles	284	0		1,5
500	Sciences économiques	168	0		0,9
600	Sciences de gestion	8 055	2 496	0,3	29,0
900	Langues & littératures françaises	198	0		1,0
1100	Langues & littératures anglaises et anglo-sax.	22 801	13 456	0,6	48,7
1200	Langues & littératures germaniques et scandi.	143	384	2,7	-1,3
1300	Langues & littératures slaves	0	384		-2,0
1400	Langues & littératures romanes	1 317	384	0,3	4,9
1900	Sociologie, démographie	10	0		0,1
2500	Mathématiques	15 261	13 654	0,9	8,4
2600	Mathématiques appliquées & applications	14 251	12 516	0,9	9,0
2700	Informatique	36 793	21 154	0,6	81,5
2800	Milieux denses & matériaux	6 932	6 576	0,9	1,9
2900	Constituants élémentaires	2 508	2 379	0,9	0,7
3000	Milieux dilués & optique	3 773	3 579	0,9	1,0
3100	Chimie théorique, physique, analytique	4 365	4 096	0,9	1,4
3200	Chimie organique, minérale, industrielle	12 871	12 077	0,9	4,1
3300	Chimie des matériaux	4 963	3 771	0,8	6,2
3400	Astronomie, astrophysique	4 226	4 009	0,9	1,1
3500	Structure & évolution Terre et autres planètes	5 894	5 108	0,9	4,1
3600	Terre solide	4 851	3 328	0,7	7,9
3700	Météorologie, océanographie	3 335	3 164	0,9	0,9
4300	Biophysique et imagerie Médecine	25	0		0,1
4600	Santé publique, environnement & société	28	0		0,1
6000	Mécanique, génie méca., génie civil	19 534	13 107	0,7	33,5
6100	Génie info., automatique & traitement signal	11 381	7 376	0,6	20,9
6200	Energétique, génie des procédés	7 223	5 615	0,8	8,4
6300	Génie électriq., électroniq. , photoniq. & systèmes	14 760	13 567	0,9	6,2
6400	Biochimie & biologie moléculaire	13 379	10 512	0,8	14,9
6500	Biologie cellulaire	15 512	10 021	0,6	28,6
6600	Physiologie	8 497	8 362	1,0	0,7
6700	Biologie des populations & écologie	9 481	7 536	0,8	10,1
6800	Biologie des organismes	6 345	4 027	0,6	12,1
6900	Neurosciences	3 207	2 677	0,8	2,8
7000	Sciences de l'éducation	744	0		3,9
7100	Sciences de l'information & de la communication	697	0		3,6
7400	Sciences & tech. activités physiques et sportives	151	0		0,8
8600	pharmacie/sciences du médicament & produits santé	0	192		-1,0
	CT non réparties (999D/E et 9998)	2 813			14,7
	Section non renseignée	1 722	384	0,2	7,0
<b>TOTAL</b>		<b>268 501</b>	<b>195 891</b>	<b>0,73</b>	<b>371</b>



Candidature de l'UPS au label  
« Développement durable et responsabilité  
sociétale ».

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-133

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3, D.714-20 et D.714-22 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis du Conseil Académique du 3 décembre 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident de déposer la candidature de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier au label « Développement durable et responsabilité sociétale ».**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



Régine ANDRÉ-OBRECHT

<p>Nombre de membres : 37 Nombre de membres présents ou représentés : 20</p>	<p>Nombre de voix favorables : 20 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0</p>
--	---

Approbation des financements des projets  
d'initiative étudiante.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-134

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis de la CSPE du 13 novembre 2019 ;*

*Vu la délibération de la Commission formation et vie universitaire du 19 novembre 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la délibération de la CFVU concernant le financement des projets d'initiative étudiante pour un montant total de 37 807 € (document joint).**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,




Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

CSPE DU 14 novembre 2019

CSPE 14/11/2019 - CFVU 19/11/2019 - CA 09/12/2019

ASSOCIATIONS	PROJETS	LIEUX	DATE	BUDGET TOTAL	BUDGET DEMANDE	Proposition CSPE
ZINC	Consommables pour l'atelier vélo	chez Paul	2019-2020	1 049,24 €	1 049,24 €	1 050,00 €
	Pompe extérieure pour les cyclistes	extérieur campus	2020	2 601,55 €	2 601,55 €	2 602,00 €
AEPT	Promotion de la commission Pharmasiel	campus	2020	1 744,04 €	744,04 €	745,00 €
GTAIER	Cabaret de mars	Le CAP	17/03/20	2 629,95 €	2 229,95 €	2 230,00 €
	Ateliers			10 182,00 €	10 182,00 €	10 182,00 €
Brain Bow	Communication	campus	2019-2020	1 075,69 €	875,69 €	876,00 €
UPS in space	Animations		2019-2020	302,53 €	302,53	303,00 €
	Livres et revues	chez Paul	2019-2020	317,00 €	317,00 €	317,00 €
	Matériel d'astronomie		2019-2020	1 764,38 €	1 764,38 €	1 765,00 €
Amicale	Aménagement	Chez Paul	2019-2020	1 623,98 €	1 623,98 €	1 624,00 €
	Magazines	Chez Paul	2019-2020	184,90 €	184,90 €	185,00 €
	Sport	campus	2019-2020	613,00 €	613,00 €	613,00 €
CodeAnon	Plateforme de partage de connaissances			172,45 €	172,45 €	173,00 €
	Stand découverte			428,90 €	150,00 €	150,00 €
	Eva	campus	2019-2020	416,58 €	416,58 €	417,00 €
	Ateliers	salle campus	2019-2020	85,98 €	85,98 €	86,00 €
Labophonix	Jam Session UPS	chez Paul	2020	999,50 €	949,50 €	950,00 €
Chez Paul Associatif	Renouvellement matériel Chez Paul	Chez Paul	01/2020	1 362,97 €	1 362,97 €	1 363,00 €
LUDI	Festival 2020		30/01-02/02	5 000,76 €	1 800,76 €	1 042,00 €
	Ateliers			6 099,00 €	2 879,55 €	2 880,00 €
ACEMT	Concert caritatif	hors campus	06/02/20	3 715,29 €	2 215,29 €	2 216,00 €
	Hôpital des nounours	salle campus	2-6/03/20	1 060,51 €	1 060,51 €	1 061,00 €
	Saint Valentin	salle campus	14/02/20	888,21 €	288,21 €	289,00 €
ASIMIUT	Endurance de solex	hors campus	26/04/20	5 232,48 €	3 282,48 €	3 283,00 €
OEE0	ventes alimentaires/bijoux		2019-2020	3 280,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Comput'Yourself	Renouvellement vidéoprojecteur	Chez Paul	2019-2020	404,90 €	404,90 €	405,00 €
				<b>53 235,79 €</b>	<b>38 557,44 €</b>	<b>37 807,00 €</b>

**Adoption des capacités d'accueil dans le cadre de la procédure Parcoursup.**

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-135

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu l'avis de la CFVU du 3 décembre 2019 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les capacités d'accueil dans le cadre de la procédure Parcoursup selon les tableaux ci-joints.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



*Régine ANDRÉ-OBRECHT*  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 37  
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

# Capacités d'accueil – Parcoursup

Université Paul Sabatier

- ***Licences***
- ***DEUST***
- ***Parcours paramédicaux***
- ***Portail d'Accès Spécifique Santé (PASS)***
- ***Licences avec Accès Santé (LAS)***

# Capacités d'accueil – Parcoursup

Université Paul Sabatier

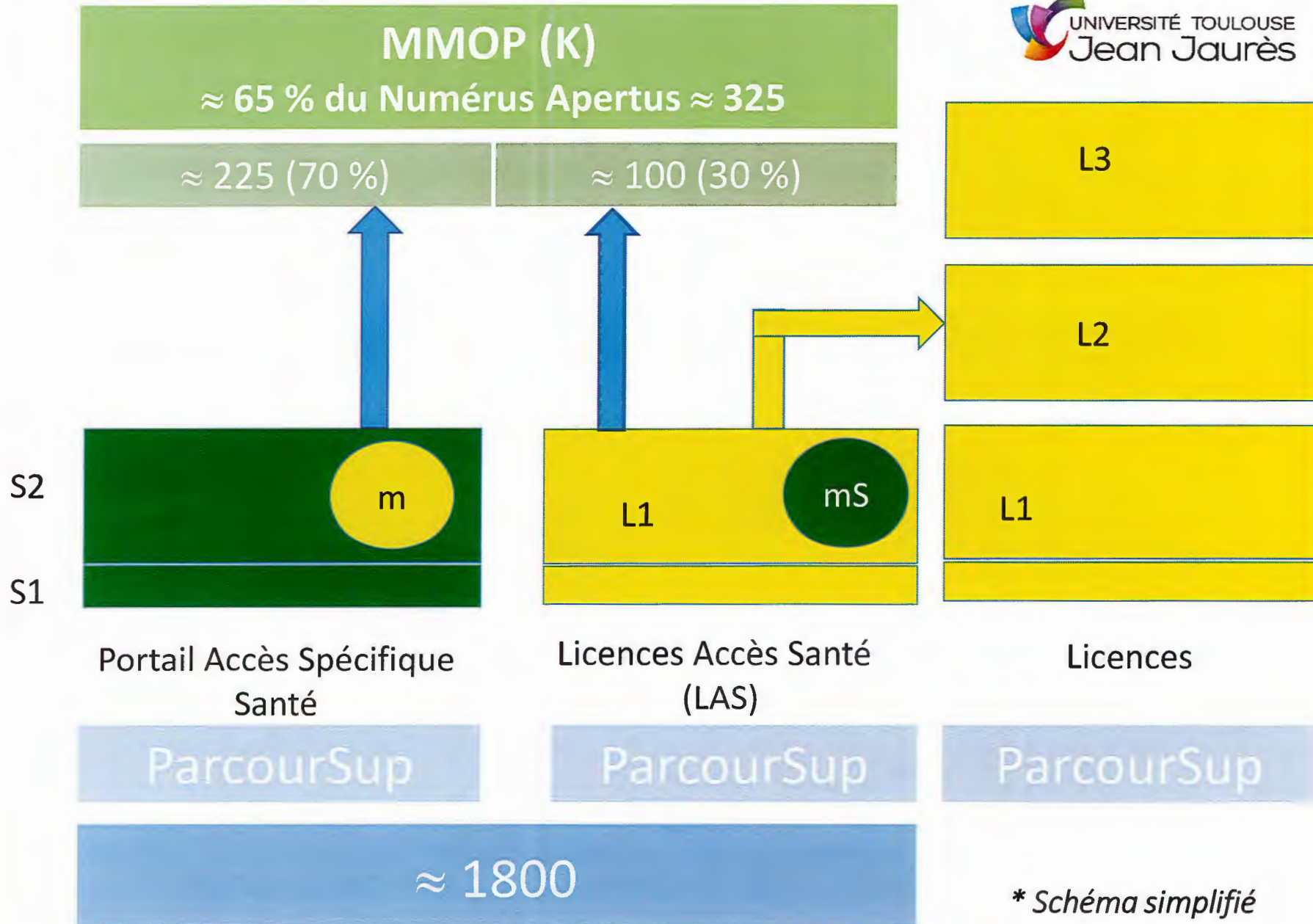
	Places Proposées 2019	Places proposées 2020
DEUST Métiers de la forme	28	28
	Places Proposées 2019	Places proposées 2020
CUPGE	126	126
Parcours Spécial Chimie	36	45
Parcours Spécial Mathématiques	50	45
Parcours Spécial Physique	50	45
Chimie CMI	36	36
EEA CMI	36	36
Informatique CMI	36	36
Physique CMI	36	36

CFVU 3 décembre 2019

# Réforme de l'accès aux études de Santé (2020-21)\*



Institut National  
Universitaire  
Champollion



\* Schéma simplifié

# Capacités d'accueil – Parcoursup

Université Paul Sabatier

	Places Proposées 2019	Places proposées 2020
<b>PASS</b>	<b>2100 (PACES)</b>	<b>1250</b>

	Places Proposées 2019	Places proposées 2020
<b>Audioprothèse</b>		<b>24</b>
<b>Orthoptie</b>		<b>27</b>
<b>Orthophonie</b>		<b>38</b>
<b>Psychomotricien</b>		<b>50</b>

CFVU 3 décembre 2019



# Capacités d'accueil – Parcoursup

Université Paul Sabatier

LICENCE	Places Proposées 2019	Places proposées 2020*	LAS (dans la capacité)	LAS (hors capacité)
Chimie	135	99	36	36
EEA	130	94	36	36
Génie civil	98	80	18	
Informatique	294	258	36	
Mathématiques	160	124	18	18
Math (Sciences/humanités)		-		
MIASHS	50	50		
Mécanique	130	112	18	36
Physique - L1 Tarbes	40	40		
Physique - L1 Toulouse	155	119	36	36
Sciences de la terre	100	100		
Sciences de la Vie	743	725	18	18
STAPS	500	464	36	

CFVU 3 décembre 2019

\*Soumis à réajustement à la hausse en janvier

